



Document d'objectifs

ZPS Haut Val d'Allier Site NATURA 2000 "FR8312002"

Novembre 2021



Table des matières

1	- AVANT PROPOS	3
2	- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8312002 « HAUT-VAL D'ALLIER »	4
3	- REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB	5
4	- INTRODUCTION GENERALE	6
5	- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	7
6	- FICHE D'IDENTITE DU SITE	8
7	- DIAGNOSTIC	13
a)	Données administratives	13
b)	Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....	18
	L'agriculture :	23
	La sylviculture :	24
	Les activités touristiques et de loisirs :	25
	L'industrie :	28
	• Les carrières :	28
	Les infrastructures humaines :	28
	• Les infrastructures hydrauliques :	28
	• Les infrastructures électriques :	29
	• L'urbanisation :	29
c)	Données abiotiques générales	31
d)	Grands milieux	34
e)	Habitats naturels d'intérêt patrimonial	40
f)	Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409	44
8	- PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION	77
9	- CONCLUSION	117
10	- BIBLIOGRAPHIE	118
11	- ANNEXES	121
	Annexe 1 : abréviations et acronymes.....	121
	Annexe 2 : glossaire	125
	Annexe 3 : liste des cartes	134
	Annexe 4 : codes FSD	135

1 - AVANT PROPOS

Le site Natura 2000 « Haut Val d'Allier N° FR 831 2002 » relève de la Directive « Oiseaux » CE 79/409. Il s'étend le long de la rivière Allier depuis Rauret jusqu'à Vieille-Brioude sur 58 739 ha. Ce secteur couvre 54 communes dont 50 en Haute-Loire et 4 en Lozère. Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été élaboré par l'opérateur Acer Campestre et validé le 16 octobre 2001 par le Comité de Pilotage. Le site a été désigné Zone de Protection Spéciale le 3 Novembre 2005. Depuis fin 2002, le SMAT du Haut-Allier assure l'animation et la gestion de ce site Natura 2000. La structure animatrice a mis à jour en 2012 certaines parties du DOCOB (diagnostics écologiques et socio-professionnels, enjeux et objectifs). En 2019, le pouvoir adjudicateur souhaite réactualiser le diagnostic écologique et élaborer un nouveau programme d'actions permettant de finaliser la mise à jour globale le DOCOB.

Le document suivant est le résultat de ce travail de mise à jour. Il a été construit en concertation avec l'ensemble des acteurs locaux du territoire pour cibler au mieux les actions de protection et de préservation de la biodiversité, réalisables à l'échelle de ce site.

Ecrit par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes délégation territoriale Auvergne en collaboration avec le SMAT du Haut-Allier et validé par le COPIL le 26 novembre 2021.



2 - DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8312002 « HAUT-VAL D'ALLIER »

Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne Rhône-Alpes
Suivi de la démarche : « Bertrand TEISSEBRE » de la DDT Haute-Loire

Structure porteuse

SMAT Haut-Allier

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Rédaction par Franck CHASTAGNOL (LPO AuRA), coordination par Anne-Sophie DE PIERI (LPO AuRA), cartographie par Clément ROLLANT (LPO AuRA).

Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : Rédaction par Franck CHASTAGNOL (LPO AuRA), cartographie par Clément ROLLANT (LPO AuRA), avis scientifique par Romain RIOLS (LPO AuRA)

Contribution / Synthèse / Relecture : Relecture par Anne-Sophie DE PIERI et Sabine BOURSANGE (LPO AuRA)

Validation scientifique : « membres du CSRPN AURA chargé de suivre l'élaboration du Docob »

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Inventaire avifaune (2009 à 2019) : LPO Auvergne-Rhône-Alpes délégation territoriale Auvergne, données issues de Faune-Auvergne
Inventaire avifaune (2019) : « Evaluation de l'état de conservation des populations de rapaces forestiers de la ZPS Haut Val d'Allier » et « Actualisation de l'état des populations de l'Alouette lulu de la ZPS Haut-Val d'Allier » ; PANPA Haut-Allier - novembre 2019.

Crédits photographiques (couverture)

« LPO Auvergne-Rhône-Alpes délégation territoriale Auvergne, Franck CHASTAGNOL et Romain RIOLS »,
En haut : Coteaux de Saint-Ilpize
En bas : Busard Saint-Martin mâle

Référence à utiliser

CHASTAGNOL, F (2021) – Mise à jour complète du DOCOB de la ZPS Haut Val d'Allier « FR8312002. 137p.

3 - REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques et associations	
<p>Mesdames, Messieurs les Maires des Communes du site Natura 2000</p>	<p>Mesdames, Messieurs les membres des Communautés de Communes de :</p>	<p>Sous-Préfecture de Brioude: Mme Véronique ORTET, Sous-Préfet de Brioude</p>	<p>CBN du Massif Central Mme Madeleine DUBOIS, Présidente</p>	<p>Chambre d'Agriculture 48 Mme Christine VALENTIN, Présidente</p>
<p>HAUTE-LOIRE : Alleyras, Ally, Arlet, Aubazat, Auvers, Blassac, Cerzat, Chanteuges, Charraix, Chastel, Chazelles, Chillac, Cronce, Cubelles, Desges, Ferrussac, La Besseyre-Saint-Mary, Landos, Langeac, Lavoûte-Chilhac, Mazeyrat-d'Allier, Mercoeur, Monistrol-d'Allier, Ouides, Pébrac, Pinols, Prades, Rauret, Saint-Arcons-d'Allier, Saint-Austremoine, Saint-Berain, Saint-Christophed'Allier, Saint-Cirgues, Saint-Didier-d'Allier, Saint-Haon, Saint-Ilpize, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Julien-des-Chazes, Saint-Just-près-Brioude, Saint-Prejet-d'Allier, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Privatdu-Dragon, Saint-Vénérand, Saugues, Siaugues-Sainte-Marie, Tailhac, Venteuges, Vieille-Brioude, Villeneuve-d'Allier, Vissac-Auteyrac.</p> <p>LOZERE : Auroux, Naussac - Fontanes-, Grandrieu, Saint-Bonnet-Laval</p>	<p>Communautés de Communes de HAUTE-LOIRE : Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne, Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier, Communauté d'Agglomération du Puy en Velay Communauté de Communes Pays de Cayres Pradelles Communautés de Communes de LOZERE : Communauté de Communes du Haut-Allier Communauté de Communes Randon-Margeride</p> <p>Messieurs les Conseillers départementaux de HAUTE-LOIRE des cantons de Brioude, du Pays de Lafayette, des Gorges de l'Allier-Gévaudan, de Saint-Paulien, du Velay Volcanique</p> <p>Messieurs les Conseillers départementaux de LOZERE des cantons de Langogne, de Grandrieu</p>	<p>DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES SEBR – Monsieur Pierre TABOURIN</p> <p>DRAAF</p> <p>DDT 43 Monsieur le Directeur</p> <p>ONF Monsieur le Directeur, Agence de Lozère Monsieur le Directeur, Agence Montagnes d'Auvergne</p> <p>OFB Mr MARTIN, Directeur</p>	<p>CRPF 43 Mr Michel RIVET, Président</p> <p>CRPF 48 Mr Paul FORTUNATO, Président</p> <p>Syndicat des propriétaires forestiers privés 43 Mr Didier CORNUT, Président</p> <p>Syndicat des propriétaires forestiers privés 48 Mr Jean Pierre LAFONT, Président</p> <p>Fédération de Pêche 43 Mr Lionel MARTIN, Président</p> <p>Fédération de Pêche 48 Mr Alain BERTRAND, Président</p> <p>Fédération de Chasse 43 Mr Louis GARNIER, Président</p> <p>Fédération de Chasse 48 Mr André THEROND, Président</p> <p>LPO Aura, DT Auvergne Mr Christian BOUCHARDY, Président</p> <p>ALEPE Mme, Mr le représentant</p> <p>Chambre d'Agriculture 43 Mr Yannick FIALIP, Président</p>	<p>Mission Départementale de développement touristique Mr le Président</p>
<p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>				

4 - INTRODUCTION GENERALE

La rivière Allier, principal affluent de la Loire, a creusé, entre Langogne et Vieille Brioude des gorges plus ou moins profondes mais qui ont en commun une richesse biologique hors du commun. Ce cours d'eau sépare deux régions géologiques différentes : à l'Est, le plateau et les pics du Devès basaltique, région très cultivée ; et à l'Ouest la montagne de la Margeride granitique, pays d'altitude d'élevages et de forêts.

Ainsi, le site Natura 2000 FR 8312002 « Haut val d'Allier » est situé sur deux départements : la Haute-Loire pour la majeure partie du territoire et la Lozère pour une petite partie au Sud du site. D'une superficie de 58 906 ha, il s'étend de part et d'autre de la rivière Allier de Jonchères et Auroux en amont, à Vieille-Brioude en aval. Il couvre les gorges de l'Allier proprement dites, et une grande partie de ses affluents comme la Desges, la Crouce et le Chapeauroux, ainsi que les bordures des plateaux du Devès et de la Margeride.

Cette situation géologique et géomorphologique induit une grande diversité dans les milieux naturels. Ainsi, nous retrouvons, entre autres, des forêts mixtes de pentes, des prairies d'altitude, des milieux humides, des pelouses sèches, de nombreux milieux rupestres... générant des enjeux multiples et importants notamment autour des rapaces qui ont besoin de milieux de nidification spécifiques (à l'abri des perturbations humaines) et des zones de chasse diversifiées riches en proies : oiseaux, mammifères, reptiles, insectes, batraciens...

Cette variété de milieux a été exploitée très tôt par l'homme qui s'installe dans la région à la préhistoire. Le patrimoine bâti remarquable atteste de la richesse historique, du passé minier mais aussi de l'importance du territoire au Moyen-âge et à la Renaissance. Les milieux ouverts, outre quelques exceptions, découlent d'une pratique ancestrale de l'élevage ovin et bovin. Les gorges structurées en terrasse en dessous de 700m attestent d'un passé viticole remarquable qui a connu son apogée à la fin du XIX^{ème} siècle.

5 - NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe (Ministère de la transition écologique et solidaire, juin 2020)

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 29 **298 sites pour les deux directives soit 18,15% de la surface terrestre et 6% de la surface marine du territoire européen.** :

- **23 726** sites en ZSC (PSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent plus de 13% de la surface terrestre de l'UE,

- **5 572** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent plus de 11,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France (Ministère de la transition écologique et solidaire, juin 2020)

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1776 sites pour 12,9 % du territoire métropolitain terrestre** soit 7 millions d'hectares et 33% du domaine marin qui représente 12 millions ha :

- 1374 sites en ZSC (PSIC et SIC) au titre de la directive Habitats.

- 402 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL AuRA, juin 2020)

Natura 2000 en AuRA c'est 213 sites (SIC-ZSC) qui couvrent 586 450 ha et 47 sites (ZPS) qui occupent 652 237 ha. Au total ce sont 260 sites qui couvrent 938 443 ha du territoire régional.

6 - FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel du site Natura 2000 : Haut Val d'Allier

Date de l'arrêté de la ZPS : 3/11/2005

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 8312002

Localisation du site Natura 2000 : Auvergne-Rhône-Alpes / Occitanie

Localisation du site Natura 2000 : Haute-Loire, Lozère

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Oiseaux » 79/409/CEE : 58 906 ha

Préfet coordinateur : Préfet de la Haute-Loire

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : Christian POULET

Structure porteuse : SMAT du Haut-Allier

Opérateur : SMAT du Haut-Allier

Prestataires techniques : LPO Auvergne-Rhône-Alpes délégation territoriale Auvergne

Commissions ou groupes de travail activés pour la révision du DOCOB en 2012 :

Suivis scientifiques, communication, sensibilisation et animation du DOCOB, Milieux forestiers, Milieux aquatiques, actions transversales sur les milieux, Milieux ouverts, Milieux rupestres.

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 :

Elus	Représentants de l'Etat	Les représentants socio-économiques et des usagers
<p>Monsieur le Président du Conseil Régional d' Auvergne-Rhône-Alpes Monsieur le Président du Conseil Régional Occitanie Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Loire Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Lozère Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier Monsieur le Président de la Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne Monsieur le Président de la Communauté d' Agglomération du Puy en Velay Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Cayres Pradelles Monsieur le Président du Syndicat mixte du Pays du Velay Communautés de Communes de LOZERE : Monsieur le Président Communauté de Communes du Haut-Allier Monsieur le Président Communauté de Communes Randon-Margeride Monsieur le Maire d' Alleyras, Monsieur le Maire d' Ally, Monsieur le Maire d' Arlet, Monsieur le Maire d' Aubazat, Monsieur le Maire d' Auvers, Monsieur le Maire de Blassac, Monsieur le Maire de Cerzat, Monsieur le Maire de Chanteuges, Monsieur le Maire de Charraix, Monsieur le Maire de Chastel, Monsieur le Maire de Chazelles, Monsieur le Maire de Chilhac, Monsieur le Maire de Cronic, Monsieur le Maire de Cubelles, Monsieur le Maire de Desges, Monsieur le Maire de Ferrussac,</p>	<p>Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d' Auvergne Rhône-Alpes Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d' Occitanie Monsieur le Préfet de la Haute-Loire Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Haute-Loire Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Lozère Monsieur le Directeur de l'ONF, Agence de Lozère Monsieur le Directeur de l'ONF, Agence Montagnes d' Auvergne Monsieur le Délégué Régional de l'Office Français de la biodiversité</p>	<p>Monsieur le Président du Syndicat des Forestiers privés de Haute-Loire Monsieur le Président du Syndicat des propriétaires agricoles de Haute-Loire Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d' Exploitations Agricoles de Haute-Loire Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d' Exploitations Agricoles de la Lozère Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs de la Lozère Monsieur le Porte-Parole de la Confédération Paysanne de Haute-Loire Monsieur le Porte-Parole de la Confédération Paysanne de la Lozère Monsieur le Porte-Parole de Lozère d' Avenir – Coordination Rurale de la Lozère le Président de la Chambre d' Agriculture de Haute-Loire Monsieur le Président de la Chambre d' Agriculture de la Lozère Monsieur le Président du Syndicat des propriétaires agricoles de Haute-Loire Monsieur le Président du COPAGE 43 Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d' Industrie Monsieur le Président de la Chambre des Métiers Haute-Loire Monsieur le Président du CRPF 43 Monsieur le Président de la Fédération Départemental des Chasseurs 43 Monsieur le Président de la Fédération Départemental des Chasseurs 48 Monsieur le Président de la Fédération Départemental de la Pêche et des Milieux Aquatiques Monsieur le Président de la Mission Départementale de Développement Touristique Monsieur le Président de Nature Haute-Loire Monsieur le Président de FNE 43</p>

<p>Monsieur le Maire de La Besseyre-Saint-Mary, Monsieur le Maire de Landos, Monsieur le Maire de Langeac, Monsieur le Maire de Lavoûte-Chilhac, Monsieur le Maire de Mazeyrat-d'Allier, Monsieur le Maire de Mercoeur, Monsieur le Maire de Monistrol-d'Allier, Monsieur le Maire de Ouides, Monsieur le Maire de Pébrac, Monsieur le Maire de Pinols, Monsieur le Maire de Prades, Monsieur le Maire de Rauret, Monsieur le Maire de Saint-Arcons-d'Allier, Monsieur le Maire de Saint-Austremoine, Monsieur le Maire de Saint-Bérain, Monsieur le Maire de Saint-Christophe-d'Allier, Monsieur le Maire de Saint-Cirgues, Monsieur le Maire de Saint-Haon, Monsieur le Maire de Saint-Ipize, Monsieur le Maire de Saint-Jean-Lachalm, Monsieur le Maire de Saint-Julien-des-Chazes, Monsieur le Maire de Saint-Just-près-Brioude, Monsieur le Maire de Saint-Préjet-d'Allier, Monsieur le Maire de Saint-Privat-d'Allier, Monsieur le Maire de Saint-Privat-du-Dragon, Monsieur le Maire de Saint-Vénérand, Monsieur le Maire de Saugues, Monsieur le Maire de Siaugues-Sainte-Marie, Monsieur le Maire de Tailhac, Monsieur le Maire de Venteuges, Monsieur le Maire de Vieille-Brioude, Monsieur le Maire de Villeneuve-d'Allier, Monsieur le Maire de Vissac-Auteyrac. Monsieur le Maire d'Auroux, Monsieur le Maire de Naussac-Fontanes, Monsieur le Maire de Grandrieu, Monsieur le Maire de Saint-Bonnet-Laval</p>		<p>Madame la Présidente du CPIE du Velay Madame la Présidente du Conservatoire Botanique du Massif Central Madame la Présidente du CEN Auvergne Monsieur le Président du Conservatoire Départemental des Sites Lozériens Monsieur le Président de la Délégation Auvergne de la LPO AuRA Monsieur, Madame le représentant de l'Association Lozérienne pour l'Etude et la Protection de l'Environnement Monsieur le Président de LOGRAMI Monsieur le Président du Conservatoire National du Saumon Sauvage Monsieur le Président de Chauves-Souris Auvergne Monsieur le Directeur EDF – Groupement d'exploitation hydraulique Monsieur le Secrétaire Général d'UNICEM Monsieur le Président de l'Etablissement Public Loire Monsieur le Président du Groupement des Professionnels de l'Eau Vive et des Activités Physiques Monsieur le Président du Groupement d'Associations pour la Protection et la Prévention des Activités de Loisirs Monsieur le Président de la Fédération Française de Montagne et 'Escalade Madame la Présidente de l'Office de Tourisme Intercommunautaire des Gorges de l'Allier Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Langogne Monsieur le Président du SMAA Monsieur le Président CLE du SAGE Haut-Allier Monsieur le Président du SMAT du Haut-Allier Monsieur Bernard Joubert Madame Maryse Tort</p>



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Carte de localisation de la ZPS du Haut Val d'Allier en Haute-Loire Carte n°1



Légende :

Limites administratives :
 Limites départementales
 et régionales
 Limites de la ZPS

Principales villes
 Préfecture
 Sous-préfecture

Fleuves

Principaux fleuves et rivières



0 5 10 km
1:575000



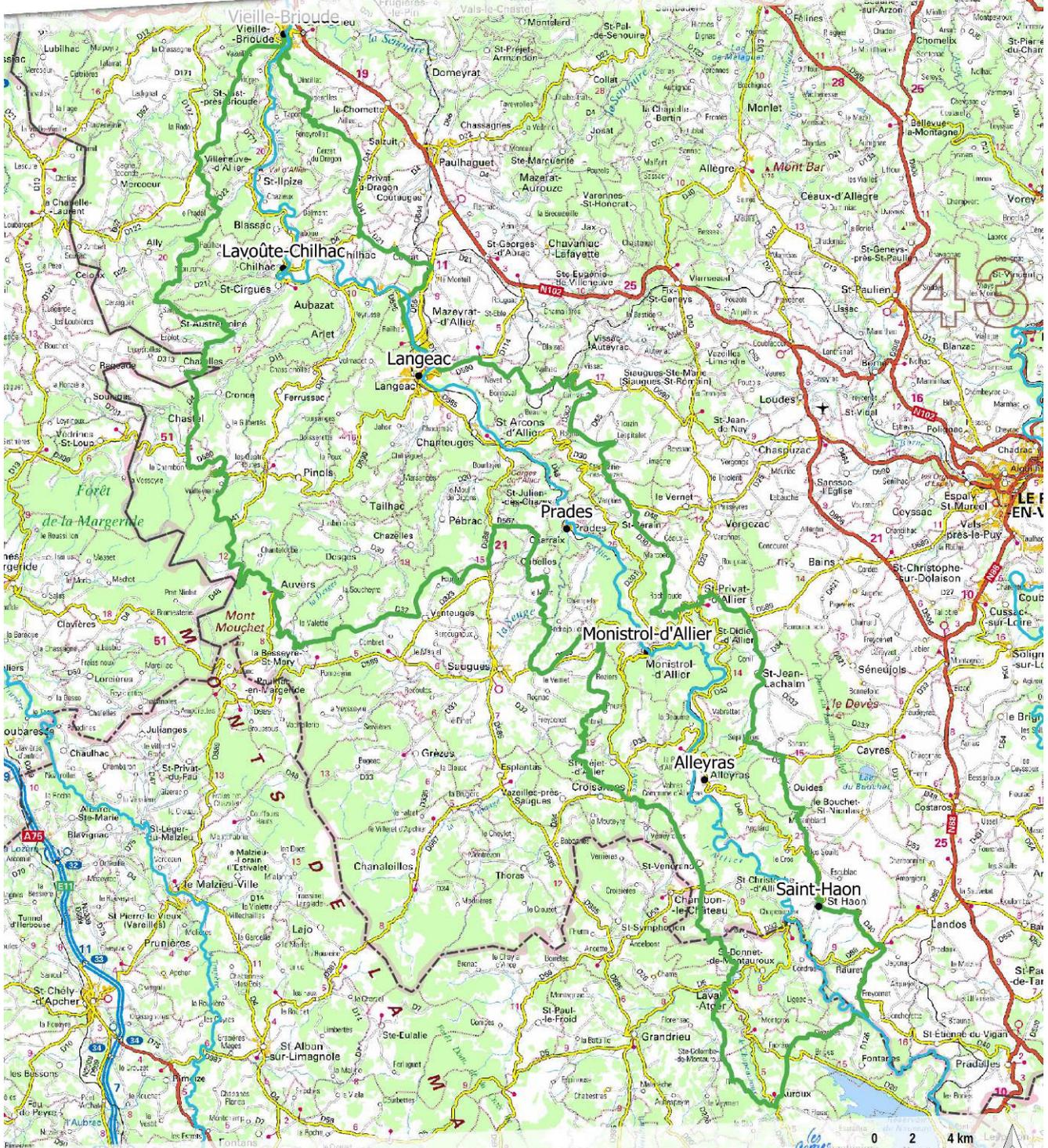
Sources des données : Sandre
 Fonds de carte : MNT - région Auvergne, Craig Auvergne : Licence
 ouverte - Open license. Limites administratives : OpenStreetMap
 Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Carte de localisation de la ZPS du Haut Val d'Allier en Haute-Loire

Carte n°2



Légende :

- Limites administratives :
 - Limites départementales
 - et régionales
- Limites de la ZPS

- Principales villes
 - Préfecture
 - Autres villes

- Fleuves
 - Principaux fleuves et rivières



Sources des données : Sandre
Fonds de carte : MNT - région Auvergne, Craig Auvergne : Licence ouverte - Open license. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)

7 - DIAGNOSTIC

a) Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Régions	2	<i>Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie</i>		
Départements	2	<i>Haute-Loire et Lozère</i>		
Communes	54	<p>HAUTE-LOIRE : Alleyras, Ally, Arlet, Aubazat, Auvers, Blassac, Cerzat, Chanteuges, Charraix, Chastel, Chazelles, Chilhac, Crouce, Cubelles, Desges, Ferrussac, La Besseyre-Saint-Mary, Landos, Langeac, Lavoûte-Chilhac, Mazeyrat-d'Allier, Mercoeur, Monistrol-d'Allier, Ouides, Pébrac, Pinols, Prades, Rauret, Saint-Arcons-d'Allier, Saint-Austremoine, Saint-Bérain, Saint-Christophe-d'Allier, Saint-Cirgues, Saint-Haon, Saint-Ilpize, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Julien-des-Chazes, Saint-Just-près-Brioude, Saint-Préjet-d'Allier, Saint-Privat-d'Allier, Saint-Privat-du-Dragon, Saint-Vénérand, Saugues, Siaugues-Sainte-Marie, Tailhac, Venteuges, Vieille-Brioude, Villeneuve-d'Allier, Vissac-Auteyrac.</p> <p>LOZERE : Auroux, Naussac-Fontanes, Grandrieu, Saint-Bonnet-Laval</p>	<p><i>Lavoute-chilhac, Mazeyrat d'Allier, Langeac et Saugues disposent d'un PLU</i></p> <p><i>Alleyras, Ouides, Rauret, Saint-Christophe-d'Allier, Saint-Haon, Saint-Jean-Lachalm, Saint-Vénérand disposent d'un PLUI validé sur la CC de Cayres Pradelles.</i></p> <p><i>Saint-Just-près-Brioude, Saint-Ilpize, Vieille-Brioude travaillent à l'élaboration du PLUI de la CC Brioude Sud Auvergne (en cours de finalisation en 2021)</i></p> <p><i>Chanteuges, Siaugues Sainte Marie, disposent d'une Carte Communale</i></p> <p><i>Saint Bonnet-Laval, Auroux et Fontanes-Naussac disposent d'un PLUI approuvé valant SCOT de la CC du Haut-Allier en cours de révision générale</i></p> <p><i>Grandrieu travaille à l'élaboration de son PLU</i></p>	DDT 43 et DDT 48
Habitants	19 520			INSEE
Parcs nationaux	0			
Parcs naturels marins	0			
Parcs naturels régionaux	0			
Réserves naturelles (RNN, RNR)	0			
Terrain du Conservatoire du littoral	0			
ENS	4	<i>Landes de Saint-ilpize, Falaise du Blot, Vallée de la crouce, Vallée de la Desges</i>	<i>Non actif</i>	Département de la Haute-Loire

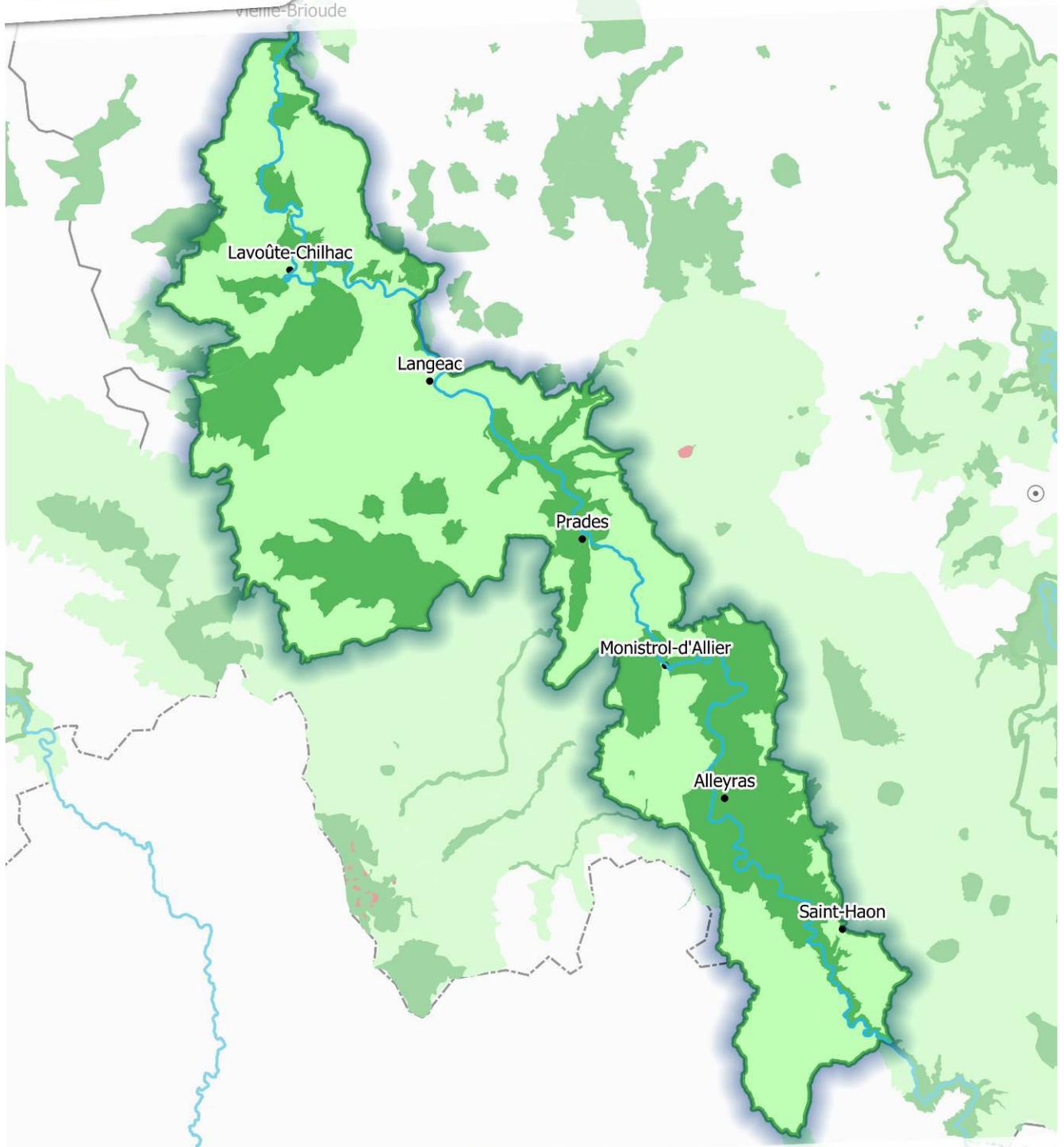
APB	0			
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, site RAMSAR, RBi, Rbd, RNCFS...	0			
ZSC	2	Val d'Allier Vieille-Brioude\Langeac FR8301074 Gorges de l'Allier et affluents FR8301075	surface totale = 2 929 ha dont 2 842 superposés avec la ZPS surface totale = 16 019 ha dont 12 592 superposés avec la ZPS)	SMAT du Haut-Allier
Sites classés	3	La coste et le nouveau monde Falaise du Blot Ruines du château de Saint-Ilpize	43,01 ha en rive droite de l'Allier à Saint Haon (falaises, éboulis, château de rochers, landes, pelouses, abris néolithiques) 1,91 ha en rive droite de l'Allier à Cerzat (falaises basaltiques, abris sous roche) 0,52 ha en rive droite de l'Allier (piton volcanique, château)	Dreal Auvergne-Rhône-Alpes
ZNIEFF 1	19	Coulée du Confluent Desges-Allier	196 ha	
		Mont Briançon	141 ha	
		Vallée de la Fioule	267,74 ha	
		Rivière Allier-Costet	12,37 ha	
		Bois du Roi	68,5 ha	
		Lac du Puy du Roi	6,9 ha	
		Falaises du Blot et Bois Grand	114,27 ha	
		Serpentines de Saint Cirgues	282, 13 ha	
		Vallée de la Crouce	2487 ha	
		Landes de Saint-Ilpize	196,87 ha	
		Vallée de l'Ance des gorges de l'Allier	762,87 ha	
		Gorges du Haut-Allier- Saint Didier d'Allier	1891, 96 ha	
		Plages de Pont Gibert	92,06 ha	
		Vallée de la Desges	2867 ha	
		Vallée de la Seuge	278, 43 ha	
		Vallée de l'Allier – Prades à Saint Arcons	889,68 ha	
		Coulée de Saint-Arcons	12,55 ha	
		Gravière de Chanteuges	20,45 ha	
		Gorges du Haut-Allier – Alleyras au Nouveau Monde	2759 ha	
		Galerie de Védrines	8734 m2	
ZNIEFF 2	2	Vallée de l'Allier entre Brioude et Langeac	7570 ha	
		Haute-Vallée de l'Allier	10101 ha	
		Frange des sites « Massif du devès » et « Massif de la Margeride »		

Réserves de pêche	6	Petits linéaires au barrage de Poutès et sous l'usine Hydroélectrique (Monistrol d'Allier); barrage de l'île d'amour (Langeac); barrage du moulin du Chambon (Cezat); barrage de Chilhac; Barrage de Vieille-Brioude		Fédération de Pêche 43
Réserves de chasse		Une réserve de chasse est instaurée sur 10% du territoire de chaque commune de la ZPS par les ACCA concernées		Éléments non communiqués par Fédération de chasse
SAGE, SDAGE	1	SAGE HAUT-ALLIER	Maitrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques ; Amélioration de la préservation, de la restauration du rôle fonctionnel des zones humides ; Maintien ou amélioration de la valeur écologique des milieux	EP Loire, SMAT du Haut-Allier
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	1	Schéma des carrières de Haute-Loire 2015	La ZPS Haut-Allier est classée en zone de sensibilité très forte au regard des espèces rupestres présentes. Tout projet doit démontrer dans son étude d'impact qu'il ne remet pas en cause les intérêts patrimoniaux locaux et qu'il n'a pas d'impact significatif sur ces derniers	Préfecture de la Haute-Loire



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Carte de localisation des aires protégées de la ZPS du Haut Val d'Allier Carte n°3

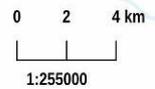


Légende :

Fleuves

- Principales rivières
- Principales villes
- Limites de la ZPS

- Znieff de type 2
- Znieff de type 1
- APPB

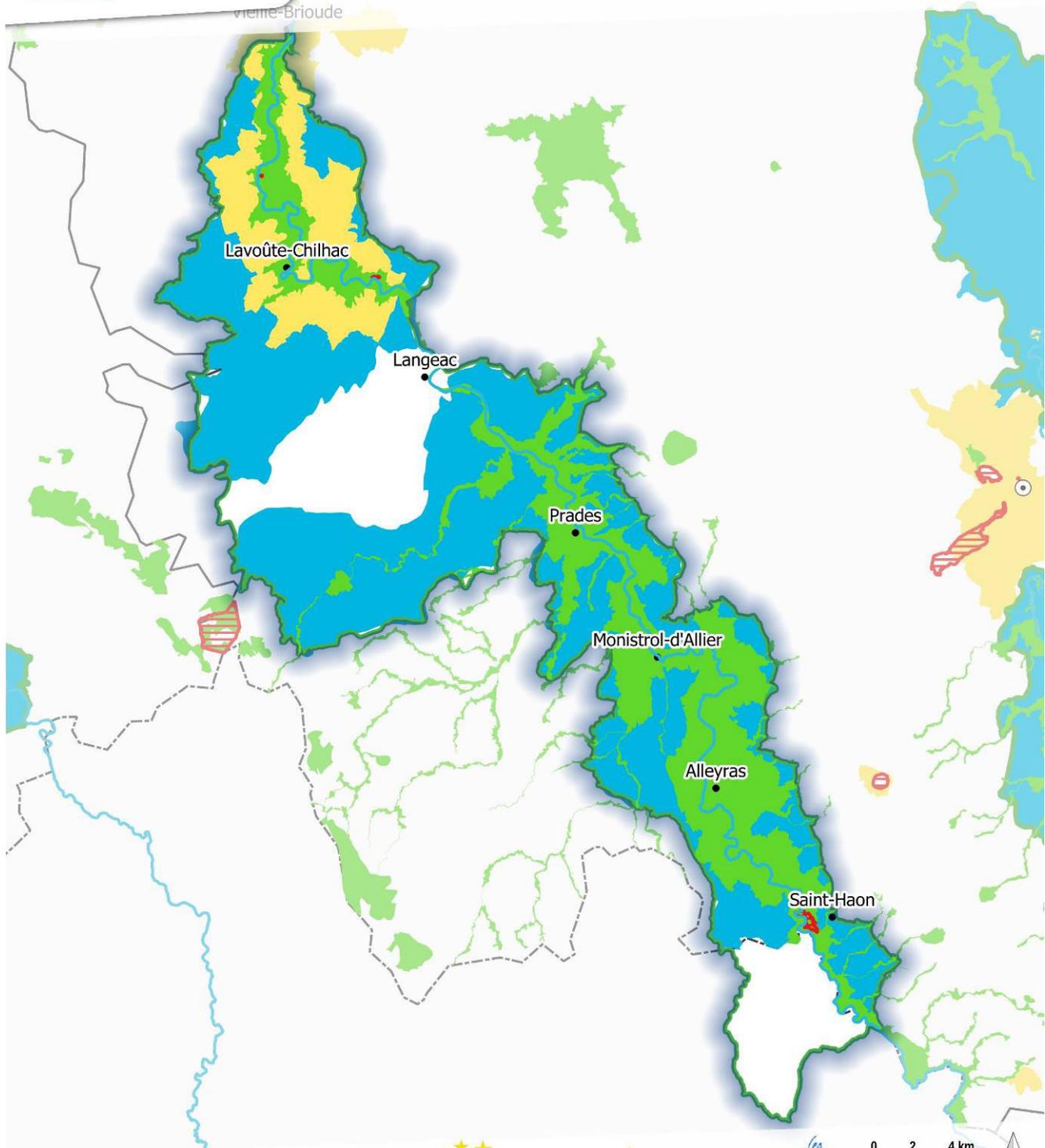


Sources des données : Sandre, Datarea - Dreal
Auvergne-Rhône-Alpes
Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : (LPO Aura)



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Carte de localisation des aires protégées de la ZPS du Haut Val d'Allier Carte n°4



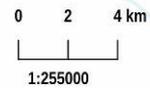
Légende :

Fleuves

- Principales rivières
- Principales villes
- Limites de la ZPS

ZICO

- ZICO
- Sites inscrits
- Sites classés
- N2000 - directive habitats



Sources des données : Sandre, Datar - Dreal
Auvergne-Rhône-Alpes
Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : (LPO Aura)

b) Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Activités humaines et occupation du sol (1)	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données Structures ressources
Agriculture	100 : mise en culture 101 : modification des pratiques culturales 102 : fauche/coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 130 : irrigation 140 : pâturage 141 : abandon de systèmes pastoraux 150 : remembrement 151 : élimination des haies et boqueteaux 167 : déboisement 170 : élevage du bétail 180 : brûlage	305 exploitations ont leur siège dans la ZPS – 611 ont déclaré en 2018 20500 ha de la ZPS à la PAC sur une surface agricole totale de 24558 ha	Polyculture avec spécialisation selon les zones géographiques autour principalement de la production laitière et viande avec bovins et ovins. Généralisation des cultures fourragères intensives (maïs et raygrass) pour faire face à l'accroissement de la taille des cheptels et pour une plus grande facilité de mise en œuvre. Cultures céréalières pour l'auto-alimentation du bétail. Production de la lentille verte AOP sur le Devès. Abandon des versants des gorges.	DDT
Activité sylvicole	160 : gestion forestière 161 : plantation forestière 162 : artificialisation des peuplements 163 : replantation forestière 164 : éclaircissage 165 : élimination des sous-étages 166 : élimination des arbres morts ou dépérissant	2550 ha gérés par l'ONF	L'exploitation est contrastée entre des forêts de versant peu accessibles composées d'essences autochtones plutôt en gestion extensive et les forêts de plateau en production, composées d'essences allochtones équiennes issues de plantations. Entre ces 2 catégories très simplifiées se trouve une multitude de stades de boisement comme par exemple des peuplements de pins sylvestres à forte valeur patrimoniale sur des espaces abandonnés.	ONF CRPF

Urbanisation	400 : urbanisation, industrialisation et activités similaires 401 : zones urbanisées, habitat humain 402 : urbanisation continue 403 : habitat dispersé autres formes d'habitats 410 : zones industrielles ou commerciales 412 : stockage industriel 500 : réseau de communication 501 : sentier, chemin, piste cyclable 502 : route, 503 : voie ferrée, 507 : pont, viaduc 508 : tunnel 510 : transport d'énergie 511 : ligne électrique	326 villages et hameaux. Ville de Langeac avec 3743 habitants	Bassin de Langeac avec zone commerciale. Zone industrielle en bordure de ZPS dont deux industries classées SEVESO 1 e 2 . Ligne du Cévenole ("Paris-Clermont-Nîmes) qui traverse l'ensemble de la zone grâce à 171 ouvrages d'art Usine hydroélectrique de Monistrol d'allier alimenté par les barrages de l'Ance et de Poutès.	SMAT du Haut-Allier
Carrière (extractions de roches alluvionnaires ou massives)	301 : carrières	4 de roche massive couvrant 0,02% de la zps	Commune de Blassac, Saint Arcons d'Allier, Alleyras et Monistrol d'Allier	Préfecture de Haute-Loire
Activité cynégétique	230 : chasse 240 : prélèvement sur la faune	44 ACCA – 4 AICA - 1 chasse privée	Plan de chasse du gros gibier (Sanglier, Cerf, Chevreuil) subissant la pression des agriculteurs et forestiers impactés par les dégâts aux cultures. Chasse de la Bécasse des bois sur les plateaux. Chasse et destruction organisée du Renard. Chasse du Canard Colvert à la passée sur l'Allier.	LPO AuRA
Pêche	200 : pêche, pisciculture aquaculture 220 : pêche de Loisirs	1 Salmoniculture 4 appma	La plus importante d'Europe installée à Chanteuges en 2001 employant 10 salariés et produisant chaque année plus de 200.000 œufs, 800000 alevins, 12000 smolts. APPMA de Chanteuges, Langeac, Villeneuve d'allier, Saugues se partagent la gestion du territoire piscicole classée en première et deuxième catégorie.	Conservatoire National du Saumon Fédération de pêche 43

<p>Tourisme</p>	<p>600 : équipement sportif et de loisirs 607 : terrain de sport 608 : camping, caravane 609 : autres complexes de sports et de loisirs 610 : centres d'interprétation 620 : sports et loisirs de nature 622 : randonnée, équitation et véhicules non motorisés 623 : véhicules motorisés 624 : escalade, varappe, spéléologie 625 : vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon</p>	<p>3 sites de varappe à Cubelle, Sainte Marie des Chazes et Saint Jean Lachalm. 1 parcours accrobranche à Langeac 1 site de parapente à Saint-Illpize 3 sites de baignade surveillée à Monistrol d'allier, Prades et Lavoûte-Chilhac. 8 prestataires de sport d'eau vive proposent rafting, canoë, canyoning, paddle... 4 sites d'interprétation Un train touristique GR 470 Sources et Gorges de l'Allier, GR de Pays Robe de Bure et Côte de mailles, la GTMC. 166 chemins de petites randonnées 7741 lits marchands sur le Haut-Allier</p>	<p>Clientèle majoritairement française (81,6 %). Auvergne Rhône Alpes représente 34,8 % de la clientèle touristique du Haut-Allier. La qualité environnementale reste un élément important dans la motivation des séjours. D'une manière générale, ce sont les destinations de contenus, qui proposent des choses à faire et à voir, qui attirent le plus. Les vacanciers veulent être proches des territoires, découvrir des terroirs, pratiquer des activités nature...</p>	<p>SMAT du Haut-Allier</p>
-----------------	---	---	--	----------------------------

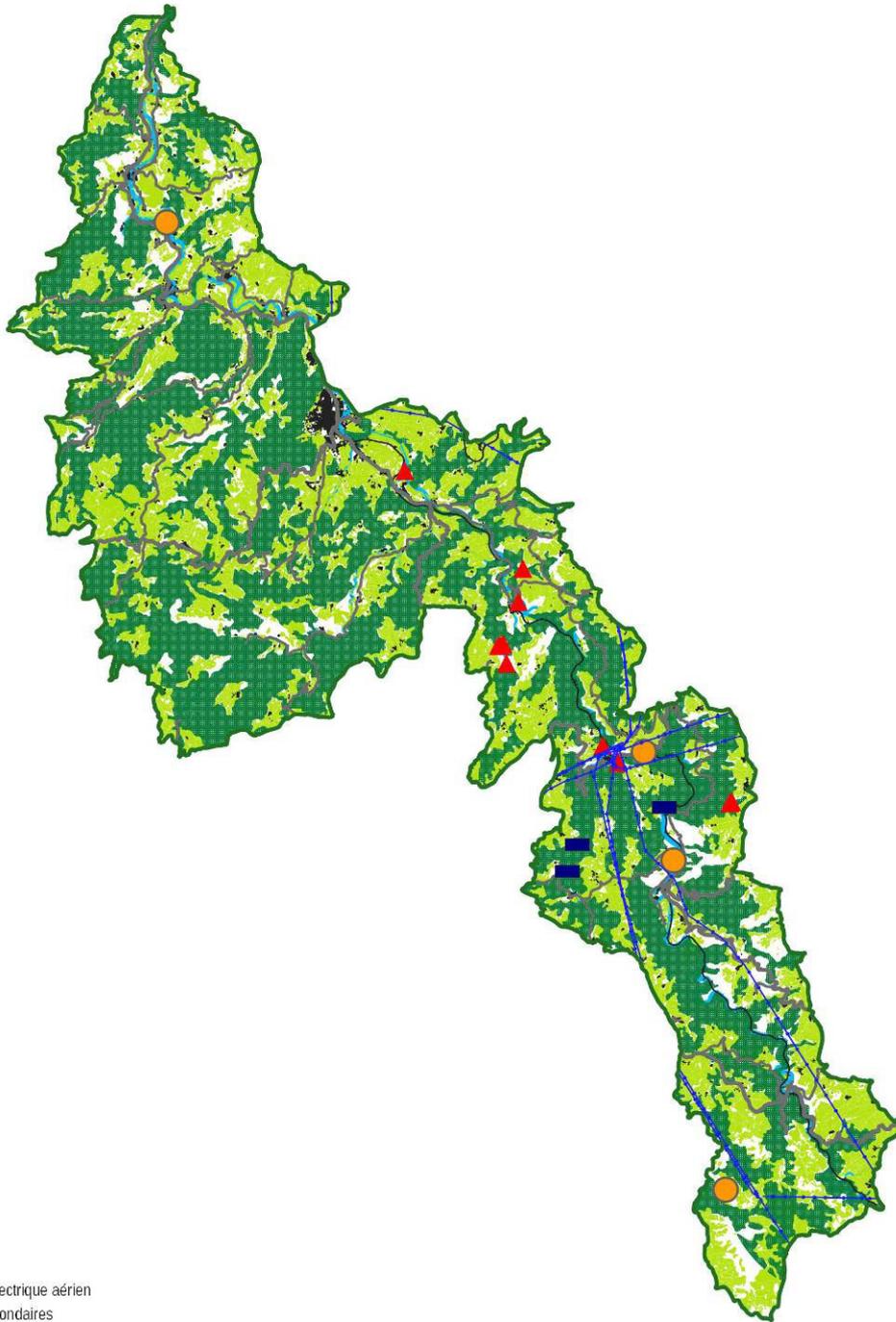
<p>Activité hydroélectrique</p>	<p>510 : transport d'énergie 511 : ligne électrique 850 : modification du fonctionnement hydrographique 853 : gestion des niveaux d'eau</p>	<p>3 barrages dans la ZPS, un plus en amont</p>	<p>Barrage de Poutès sur l'Allier, de Pouzas et Saint Préjet sur l'Ance faisant partie du complexe hydroélectrique de Monistrol d'allier produisant chaque année l'équivalent de la consommation électrique de 36000 personnes. Barrage de Naussac en amont a pour fonction le maintien d'un débit minimum dans l'Allier en période d'étiage : 6,6 m³/s à Prades, 8m³/s à Vieille Brioude. Les barrages, outre le fait de condamner les milieux de vie des espèces locales provoquent l'arrêt des alluvions et leur sédimentation dans les fosses des barrages. Le comblement des réservoirs des barrages par les alluvions (comme c'est le cas à Pouzas) empêche le fonctionnement normal des ouvrages et entraîne une dégradation de la qualité de l'eau en amont des barrages. L'aménagement du Barrage de Poutès de 2017 à 2021 permettra la circulation des sédiments et surtout le retour du Saumon Atlantique sur les sources coupées par l'ouvrage depuis 50 ans.</p>	<p>SMAT du Haut-Allier</p>
---------------------------------	--	---	--	----------------------------

(1) Nomenclature FSD en annexe



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Carte des activités humaines dans la ZPS du Haut Val d'Allier Carte n°5



Légende :

- Réseau électrique aérien
- routes secondaires
- routes tertiaires
- sites escalade / via ferrata
- voies ferrées
- Barrage
- Carrière
- bâti
- L'Allier
- espaces agricoles
- forêts
- Limites de la ZPS



0 2 4 km
1:260000



Sources des données : Sandre
Fonds de carte : MNT - région Auvergne, Craig Auvergne : Licence ouverte - Open license. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)

SYNTHESE

L'agriculture :

Historiquement, les versants des gorges de l'Allier étaient utilisés pour faire pâturer les ovins et les caprins. La difficulté d'exploitation de ces parcelles ne laissait guère le choix des pratiques possibles et les troupeaux étaient généralement de petite taille. Dans le fond des gorges, les quelques endroits plats offrent des terres riches exploitables pour la culture maraichère et les prairies de fauche. Les plateaux du Devès et de la Margeride quant à eux avaient pour vocation première l'élevage bovin et les cultures de fourrage associées. La Margeride plus sèche, notamment les alentours de Saugues, regroupait aussi un nombre conséquent d'élevages ovins. Une surface plus faible était utilisée pour le maraichage, la production de céréales (blé, seigle...) et de légumineuses (lentilles...). Dans les années 1980, une déprise agricole fait rage. Les terrains agricoles les moins rentables et accessibles sont abandonnés au profit des terrains plus praticables des plateaux du Devès et de la Margeride. Les milieux ouverts se referment par manque de pression de pâturage. Les enfants des propriétaires et des éleveurs partent pour la ville. Un grand nombre de petites exploitations ferment ou sont rachetées et englobées dans des propriétés plus grandes.

Du fait du non renouvellement générationnel, et de l'absence de repreneur, le nombre d'exploitations a continué à diminuer et sont au nombre de 300 actuellement. Elles augmentent leurs surfaces et abandonnent encore un peu plus les terrains difficiles. Elles font majoritairement de la polyculture. Elles partagent leur activité entre plusieurs domaines : ovin, bovin, pour le lait, la viande, culture de maïs, de légumineuses... Les exploitations spécialisées sont souvent les productrices de lait de brebis et de chèvre qui demande du matériel spécifique et une main-d'œuvre importante.

Associées à ces pratiques d'élevage il est important de noter la surface qui est en herbe en permanence sur le territoire : 56 % de la Surface Agricole Utile. Elle a fortement régressé de 18% (74% en 2004) au profit de cultures temporaires d'herbe et de maïs plus productives. La diminution des prairies permanentes et du bocage associé et l'augmentation de cultures utilisant un nombre croissant d'intrants et de produits phytosanitaires, a un impact visible sur la faune des milieux ouverts qui en dépend : 15 à 30% des oiseaux y ont disparu depuis les années 2000.

La culture céréalière est en partie pour l'auto-alimentation du bétail. Seul un petit nombre d'exploitations ne cultivent que de la céréale. Très peu de cultures sont irriguées. Le maraichage, et notamment les exploitants en Bio représentent une petite part de l'activité agricole. L'apiculture est une pratique marginale sur le site avec une centaine d'apiculteurs mais elle tend à se développer grâce à l'action du CIVAM apicole qui dispose à Langeac d'un rucher école.

L'élevage est représenté principalement par l'ovine et le bovin. Des élevages caprins existent aussi sur le site. La production ovine est importante et destinée en majorité à la boucherie. En effet, cette vocation demande moins de travail que la production laitière et permet à l'éleveur d'avoir d'autres cultures et élevages complémentaires. Les exploitations de laitières sont plus petites et plus spécialisées que les exploitations productrices de viande. Les troupeaux sont en moyenne de 120 têtes. Une partie des éleveurs ovins montent les troupeaux en estive dans les Alpes.

La production de bovins se modifie au cours du temps. Une part croissante est destinée à la production de viande. Les laitières sont en diminution, probablement due aux normes draconiennes et aux difficultés croissantes de valorisation de la production. Une partie des éleveurs possèdent à la fois des laitières et des allaitantes. Le chargement pastoral est faible sur le site pour les bovins (entre 1 et 1,2 UGB). Le chargement ovin est un peu plus important du fait que l'impact du pâturage sur les milieux n'est pas le même que pour les bovins. L'élevage caprin représente une production de lait intéressante.

Les productions locales sont en très grande majorité valorisées localement. 50 à 90 % des productions (variable selon les exploitations) sont vendues sur les marchés, ou auprès des collectivités locales et départementales.

Un grand nombre d'agriculteurs ou de femmes d'agriculteurs ont un revenu complémentaire par une activité touristique comme la location de gîte ou l'accueil en chambre d'hôte.

La sylviculture :

La forêt occupe une superficie très importante du site : à peu près 55%. Elle joue un rôle majeur dans le maintien d'une biodiversité riche. Le fait que ce soit de grandes entités continues (souvent installées sur l'ubac de la vallée et les plateaux de Margeride), favorise la préservation d'espèces animales forestières strictes par la faible importance des effets de lisière. Cette continuité permet aussi la mobilité des espèces et les échanges d'individus et de matériel génétique entre les populations de différents secteurs géographiques. De plus, une grande diversité de faciès forestiers est présente assurant une bonne qualité de ces espaces boisés et la représentativité d'un grand nombre de micro-habitats.

L'abondance relative des milieux boisés, induit une diversité de gestion des massifs forestiers.

Les parties boisées les plus accessibles (plateaux et leurs bordures) seront souvent gérées pour la production forestière. Les plantations pures d'Epicéas tendent à diminuer ces dernières années. Ces formations mono-spécifiques à croissance rapide sont très peu propices à l'expression de la biodiversité. Ce résineux, comme le Sapin, est vendu principalement pour le bois de construction. Mais les canicules dues au réchauffement climatique compromettent la survie du Sapin qui a besoin de pluies importantes et régulières. On assiste à des dépérissements réguliers dans les sapinières et notamment dans des espaces forestiers de basse altitude où l'espèce a été privilégiée en régénération naturelle alors que le milieu n'est pas adapté. Le Douglas est désormais conseillé aux propriétaires forestiers par le CRPF alors qu'à basse altitude des essences plus méditerranéennes (Pins laricio) commencent à être introduites....

Les parties forestières moins accessibles, notamment sur les versants des gorges, sont généralement peu exploités car peu rentables. L'exploitation en milieux difficiles (fortes pentes, sols mobiles, ...) engendre des surcoûts non compensables par la vente du bois qui, de plus, est de moins bonne qualité. Ces forêts atteignent parfois des stades de maturités avancées et abritent une avifaune exceptionnelle (rapaces diurnes et pics).

L'exploitation dans le Haut-Allier est donc contrastée entre des forêts de versants peu accessibles composées d'essences autochtones plutôt en gestion extensive et les forêts de plateau en production, composées d'essences allochtones équiennes issues de plantations. Pour l'ONF, entre ces 2 catégories très simplifiées se trouvent une multitude de stades de boisement comme par exemple des peuplements de Pins sylvestres à forte valeur patrimoniale sur des espaces abandonnés. Il gère quant à lui, 2 267 ha de forêts publiques soit 7,8 % de la surface boisée. Ce panel est intéressant pour le territoire d'un point de vue biologique, écologique mais aussi socio-économique.

La filière sylvicole est quant à elle assez développée sur le territoire. Le bois produit est valorisé différemment selon son essence et sa qualité. Les bois de plus grande valeur sont valorisés en bois d'œuvre dans les scieries locales, ou non locales, pour fabriquer meubles, charpentes, structures... Cette utilisation est intéressante pour le territoire car elle permet le maintien de l'emploi et la non délocalisation de la filière.

Les bois de moindre valeur sont, quant à eux, acheminés à Tarascon ou vers d'autres usines, pour être transformés en pâte à papier. Cette voie-là emploie moins de monde sur le territoire que la filière de valorisation locale. Une troisième filière se développe à travers la fabrication de plaquettes pour chaufferies ; c'est le bois énergie.

Les activités touristiques et de loisirs :

Le tourisme représente une part importante de l'économie locale. Sur l'ensemble du territoire du Syndicat mixte d'aménagement territorial (SMAT) du Haut-Allier, c'est un marché de 64,7 millions d'euros. Ce même territoire enregistre un total de 1,66 million de nuitées dont 610 000 nuitées marchandes (hôtels, gîtes, camping...) et 1 058 000 nuitées non marchandes (résidences secondaires...). Il propose une offre d'hébergement de 7 741 lits marchands (hôtels, gîtes, camping...) dont 2 688 « lits camping » soit 34,7% de l'offre. Le nombre de structures d'accueil, toutes catégories et tous types confondus s'élève à 401. La majorité des clients ont de 35 à 49 ans. Ce sont principalement des couples en vacances sans enfant. Les cadres ou les professions intermédiaires sont très représentés. La clientèle française représente 81,6% et vient principalement de la région Auvergne Rhône-Alpes (34,8%) et Ile-de-France (18%). La durée moyenne des séjours est de 8 jours. Les critères les plus importants pour juger la qualité de séjour sont principalement la qualité de l'environnement et de l'accueil.

- **Le patrimoine culturel :**

Le patrimoine culturel du Haut Val d'Allier est très riche.

De par la proximité avec le Puy-en-Velay, les édifices religieux de tout genre (églises, chapelles, abbayes, couvents, ...) sont nombreux sur le territoire. De plus, un grand nombre de châteaux et de bâtisses fortifiées existent dont une partie est visitable. De nombreuses visites guidées sont organisées par le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier.

Outre le patrimoine bâti exceptionnel, il existe un patrimoine culturel et historique important. Le passé minier et industriel est mis en valeur par plusieurs musées et installations muséographiques sur le site ou ses environs immédiats : Mines et moulins d'Ally ou encore la Filature des Calquières. Un musée et un mémorial de la résistance se trouve sur le Mont-Mouchet, haut lieu de la résistance, tandis qu'à Chilhac, les richesses paléontologiques du Haut Val d'Allier (mastodonte, rhinocéros, tigre à dents en lame de sabres etc...) sont mises en valeur à travers un musée. Enfin, le Conservatoire National du Saumon sauvage, à Chanteuges, a pour but d'élever des Saumons atlantiques, à partir de souches sauvages, pour les relâcher et faire progresser positivement les populations naturelles qui autrefois assuraient une ressource alimentaire et un tourisme pêche très important pour la vallée. Il accueille régulièrement des scolaires, des groupes et des individuels pour visiter les installations.

Le Train touristique du Haut-Allier, créé en 1999 par le SMAT, véritable colonne vertébrale de la partie amont du site (Langogne- Langeac), demeure le seul moyen de découvrir l'ensemble des gorges inaccessibles par la route. Sur une voie en exploitation, construite au XIX siècle forte de plus de 60 ouvrages d'art, il offre la possibilité d'admirer, à vitesse réduite et avec les explications du guide, les paysages sauvages de l'Allier.

- **Les principaux sports de nature :**

- **La randonnée pédestre :**

La randonnée pédestre reste l'activité la plus pratiquée et surtout la plus accessible par tous. Le territoire du site du Haut Val d'Allier est propice à des randonnées de tout niveau. Des itinéraires de grandes randonnées (GR) passent dans le site Natura 2000.

Le principal est le GR 65 appelé aussi le « chemin de Saint-Jacques de Compostelle » qui rentre dans le site à Saint-Privat d'Allier et en ressort à Saugues. Ce sentier est le plus fréquenté du site. Près de 20 000 personnes l'empruntent chaque année. Le GR 70 nommée « chemin de Stevenson » passe en limite de notre site, entre Pradelles et Langogne. Lui aussi est très couru même si ce n'est pas la partie la plus fréquentée du parcours qui borde les

gorges de l'Allier. Le Chemin « Robes de bure et cotes de maille », GR de pays emmène le promeneur de château en édifices religieux. Ces sentiers de grande randonnée forment l'ossature de l'offre. Ils sont complétés par quelques 166 sentiers de petites randonnées (PR) qui forment un maillage dense.

Ces derniers sont peu fréquentés. La majorité des marcheurs sont des locaux. 1 topo guide et une marque touristique, « Respirando », référencent ces PR. De plus, une volonté de qualité est voulue pour les parcours appartenant à cette marque : un minimum de distance sur goudron, des balisages réglementés, itinéraires ne passant pas sur des terrains privés...

- **Les sports d'eaux vives :**

La rivière Allier et ses affluents offrent un cadre exceptionnel pour la pratique des sports d'eau vive. Une réglementation antérieure et une sensibilisation des professionnels de l'eau vive a permis de conserver de bonnes pratiques : les embarquements et débarquements sont prévus en des lieux précis pour éviter les atteintes à la faune et la flore, la navigation d'embarcation à moteur autre que de sécurité est interdite toute l'année, la pratique du raft n'est autorisée que sur la section Monistrol-d'Allier/Prades. Les affluents de l'Allier sont interdits à la navigation à l'exception du Chapeauroux en Lozère mais qui reste peu fréquenté du fait de la difficulté du parcours (Classe IV).

Sur l'Allier supérieur, entre Saint-Etienne-du-Vigan et le Nouveau Monde, la fréquentation est limitée du fait de la difficulté du parcours (Classe III et IV), seul le kayak est pratiqué par les clubs et des particuliers aguerris. Une activité importante est l'hydro-speed organisée soit par des loueurs soit par des centres de vacances (UCPA...). Le secteur entre le Nouveau Monde et Pont-d'Alleyras (Classe II et III) se descend en kayak et en hot-dogs. La navigation est interdite sur l'Allier entre Alleyras et Monistrol-d'Allier sous l'ancien barrage de Poutès mais les professionnels demandent sa réouverture pour des activités encadrées. Sur le secteur de Monistrol-d'Allier à Prades, l'activité principale est le rafting du fait de la difficulté de certains rapides (Classe III). Enfin le secteur de Prades à Vieille-Brioude est parcouru par de nombreux kayaks et canoës. La pratique de ces sports d'eaux vives, en basse saison touristique (mars à juin), peut entraîner un dérangement de l'avifaune du site et notamment du Cincle plongeur et du Chevalier guignette.

Le canyoning est une autre activité pratiquée sur la ZPS. Elle concerne principalement le ruisseau du Rouchoux à Saint-Privat-d'Allier qui est très fréquenté en été par les loueurs et leurs clients. Les ruisseaux du Conil et du Gourlon font aussi l'objet de passage en canyoning. Cette activité peut fragiliser des écosystèmes aquatiques et déranger au printemps les populations d'oiseaux nichant à proximité des rivières.

- **L'escalade et la via-ferrata :**

L'escalade est peu développée dans le Haut-Allier. En plein air, elle se répartit sur 3 sites principaux sur la ZPS : le rochet Cubelle (haut et bas), le Pradel sur la commune de Sainte-Marie-des-Chazes, et le rochet de la Miramande sur la commune de Saint-Jean-Lachamp. De petits sites existent aussi à Prades, Monistrol-d'Allier ou encore Charraix (site de bloc). A noter aussi qu'il existe un club à Langeac et que certains autres clubs viennent parfois sur les sites du Haut-Allier. Cette activité, si elle n'est pas encadrée ou qu'une concertation ne se fait pas avec les clubs d'escalades et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, peut poser des problèmes de dérangement sur les sites de nidification de rapaces rupestres sensibles aux dérangements.

Une seule via-ferrata est ouverte dans le périmètre de la ZPS. Elle se situe sur le rocher de la Miramande de Saint Jean Lachalm.

- **Les sports motorisés :**

Les sports motorisés sont pratiqués en club, par des organisateurs privés ou par des individuels. Le nombre de club et de manifestations motorisées a fortement progressé ces dernières années. On compte sur le territoire (club ou organisateur privés) : 2 pour le Quad, 4 pour le 4x4, 9 pour la moto. Les clubs organisent généralement des sorties ou des compétitions le week-end ou durant les périodes de vacances.

Ces pratiques empruntent notamment des pistes forestières, des chemins et des sentiers, plus ou moins fréquentés et dans des états d'entretien variés. Ces activités peuvent s'avérer dérangeantes pour la faune et la flore. En effet, le bruit des moteurs peut perturber ou faire échouer la reproduction d'oiseaux sensibles.

Dans certains sites Natura 2000, des interruptions de nidification et des échecs de reproduction d'espèces sensibles au dérangement (Circaètes, Aigle botté...) ont été constatés à la suite de passages ponctuels ou répétés de véhicules motorisés. D'autre part, le passage sur des chemins ou sentiers non dévolus à la circulation d'engins motorisés entraîne une dégradation des chemins et des habitats associés.

La pratique du hors-pistes, notamment sur les pelouses, dégrade particulièrement les milieux ouverts et peuvent détruire des nichés d'oiseaux nichant au sol (Engoulevent...) en plus de détruire des milieux fragiles installés sur des sols peu profonds.

Une concertation avec les pratiquants est nécessaire.

- **La chasse et la pêche :**

La chasse est une activité qui se pratique depuis des millénaires sur le territoire. Elle tient une place importante parmi les loisirs locaux. Depuis l'extermination des grands prédateurs, la régulation des populations d'ongulés sauvages qui habitent nos territoires se fait par la chasse. Cette régulation est nécessaire pour limiter les dégâts aux cultures.

Avec la diminution des effectifs de chasseurs et l'augmentation des populations de gros gibiers, les pratiques cynégétiques ont évoluées depuis quelques années. La chasse au petit gibier connaît une forte diminution alors que la chasse au gros gibier augmente. Ce changement de pratique induit une variation des conséquences sur l'environnement.

La régulation des grands mammifères, une des conséquences positives de la chasse, est contrebalancée par l'agrainage et le nourrissage du gibier. Cette tendance à vouloir domestiquer les bêtes est néfaste pour l'équilibre naturel.

De plus, la chasse en battue engendre un dérangement (bruits, présences...) et une dégradation (piétinement, création de chemin, utilisation de véhicules...) bien plus important de la faune et de la flore que la chasse au petit gibier ou la chasse solitaire. Le dérangement est particulièrement grand pour les oiseaux qui peuvent commencer à nicher en fin de période de chasse.

De nombreuses sociétés de chasse sont présentes sur le territoire du site.

La pêche est une pratique bien implantée sur les gorges de l'Allier qui offrent un cadre exceptionnel pour les pratiquants. Environ 5 000 cartes de pêches ont été vendues en 2019 par les 6 associations de pêche locales (APPPMA de Brioude, Paulhaguet, Langeac, Chanteuges, Saugues, Le Puy) gestionnaires sur ce territoire. Les pratiques de pêche sur ce territoire sont principalement orientées vers la Truite fario et l'Ombre commun sur l'Allier en amont de Langeac et la Truite fario sur les affluents de l'Allier. La pêche de l'Ombre commun l'automne sur l'Allier en 2^{ème} catégorie piscicole (aval pont de Saint-Arcons) notamment à la mouche est un point fort du territoire halieutique. En aval de Langeac, la diversification progressive du peuplement piscicole favorise la recherche d'autres espèces (cyprinidés : barbeau, chevesne, vandoise, perche, brochet ...). Enfin, l'été la pêche peut être familiale autour de la « friture » (vairon, goujon, spirilin, ...).

La situation du Saumon atlantique est toujours précaire avec une population stable à des niveaux d'abondances faibles.

L'industrie :

- Les carrières :

Le Haut-Allier au passé géologique mouvementé a vu naître une activité minière importante jusqu'au XX^{ème} siècle. De nombreuses galeries désaffectées témoignent de cet actif et sont favorables à l'hivernage des chiroptères. Le passé volcanique du plateau du Devès proche a modifié le site en formant de nombreux fronts de taille issus de coulées de lave ou des dômes de cendres de volcans appelés aussi scories, pouzzolane. Actuellement 8 carrières en exploitation existent sur le périmètre. Quant aux anciennes carrières, ceux sont des sites de nidification possible pour les oiseaux rupestres et certaines espèces des milieux ouverts. Les anciennes gravières disposent de plans d'eau qui, s'ils sont correctement réaménagés, peuvent être des lieux fréquentés par les oiseaux de milieux humides et les espèces chassant dans ces écosystèmes.

Parfois les carrières entraînent des dérangements d'espèces par le bruit, la poussière et la présence humaine sur les lieux mais aussi des destructions d'habitats et de sites de nidifications.

Les infrastructures humaines :

- Les infrastructures hydrauliques :

Sur le Haut-Allier, un grand nombre d'infrastructures hydrauliques sont présentes. Les plus importantes sont : Le Barrage de Naussac, et le complexe hydroélectrique de Monistrol-d 'Allier.

1. Barrage de Naussac :

Ce barrage situé en Lozère, juste en amont de notre site, a pour fonction le maintien d'un débit minimum dans l'Allier et la Loire en période de basses eaux afin de satisfaire les différents usages (prélèvements pour l'irrigation, alimentation en eau potable, refroidissement des centrales nucléaires, prélèvements industriels). D'une superficie de 1 080 hectares, la retenue du barrage de Naussac se remplit, en année moyenne, de novembre à juin et s'abaisse pour le soutien des étiages de l'Allier de juillet à octobre.

Le soutien des étiages de l'axe Loire/Allier est géré par l'Établissement public Loire (EPL) par l'intermédiaire de deux ouvrages (les barrages de Naussac (48) et de Villerest (42)). La gestion de ces barrages est réalisée en partenariat avec la DREAL Centre et s'appuie sur les données du réseau de mesures CRISTAL. Cette gestion associe également les usagers directement bénéficiaires du soutien des étiages payant une redevance à l'établissement pour service rendu. Cette concertation s'organise à travers un comité de gestion des étiages.

La capacité du barrage est de 190 millions de mètres cube. Son remplissage est assuré naturellement par le Donozau et artificiellement par le Chapeauroux et l'Allier. La retenue de Naussac influe ainsi sur le régime de l'Allier lors du soutien d'étiage, mais aussi sur le régime hydrologique du Donozau, du Chapeauroux, et de l'Allier lors du remplissage de la retenue en périodes hivernale et printanière.

2. Le complexe hydroélectrique de Monistrol-d 'Allier :

L'aménagement hydroélectrique de Monistrol-d 'Allier comprend actuellement deux chutes distinctes : Allier et Ance du Sud, réunies dans la centrale de Monistrol-d 'Allier :

- la chute Allier (63 m) alimentée par le barrage de Poutès situé sur l'Allier (hauteur de 17,7 m ; capacité utile de 1,7 millions de mètres cube). Le barrage alimente une galerie puis une conduite forcée jusqu'à l'usine, court-circuitant environ 10 km du vieil Allier. Le débit maximal turbinable est de 31 m³/s ;

- La chute de l'Ance (196 m) alimentée par les barrages de Saint-Préjet (37 000 mètres cube) et de Pouzas (4 800 mètres cube) situés sur l'Ance du Sud. Le barrage de Pouzas, via un canal, alimente un bassin de mise en charge connecté à une conduite forcée alimentant la centrale. Le débit total turbinable est de 10 m³/s.

L'exploitation de l'usine est réalisée sur la base de programmes journaliers précis répondant à un besoin spécifique lié aux pics de consommation journaliers (production en pointe).

Il faut noter que des aménagements sont prévus sur ce complexe pour diminuer leur impact sur les milieux naturels (augmentation du débit au pied des barrages, diminution de la hauteur du barrage de Poutès et donc de la superficie de la retenue...)

- Les infrastructures électriques :

Les lignes électriques, lorsqu'elles sont aériennes, ont un impact sur l'avifaune du site. En effet, elles constituent des obstacles, pour les espèces, que ce soit en migration ou lors de la reproduction, l'hivernage etc.... Un risque de collision est non négligeable. La nuit ce risque augmente. Un autre risque est l'électrocution sur les poteaux. Des systèmes anti-électrocution existent. Il est important de noter la présence d'un nœud de distribution régional à Monistrol-d 'Allier. Cette structure est le point de départ de nombreuses lignes haute tension. Un autre impact est l'emprise au sol des pylônes soutenant les lignes et les actions de débroussaillage et d'entretien des milieux surplombés par les lignes électriques. Ces actions peuvent détruire ou abîmer des habitats d'espèces. De plus s'ils sont effectués en période de nidification, ils peuvent déranger voire induire de échecs de reproduction sur certaines espèces. Un dialogue avec ERDF et RTE est important sur ce sujet.

- L'urbanisation :

Sur le site, les zones urbaines sont de petite taille mais assez nombreuses. En effet les communes sont généralement divisées en hameaux plus ou moins grands.

Plusieurs types de structures urbaines existent :

- Les fermes isolées comprennent souvent un corps de ferme et des dépendances. L'urbanisation consiste généralement dans la construction de nouvelles dépendances (stabulations, hangars, fosse à purins...). Ces extensions se font souvent sur des terrains agricoles à proximité des bâtiments existants. Elles sont soumises à une évaluation d'incidence.

La rénovation des bâtiments anciens (corps de fermes, granges, anciennes écuries...) n'est pas soumise à une évaluation d'incidence. Par contre, cela peut poser un problème si une espèce (notamment des chiroptères) est présente dans les bâtiments. Une information et une sensibilisation des propriétaires est importante

- Les hameaux connaissent surtout une urbanisation liée à la rénovation des bâtiments.

- Les bourgs de village sont, quant à eux, sujet à des constructions de lotissements et d'infrastructures urbaines sur de nouvelles parcelles constructibles anciennement agricoles ou de milieux naturels. Ces nouvelles constructions sont soumises à évaluation d'incidences et peuvent, parfois, engendrer des dérangements ou de la destruction d'espèce ou d'habitat. Dans le centre bourg, la rénovation de maisons est aussi importante. Elle permet une réhabilitation d'anciens logements, le renouvellement de la population dans le village, mais aussi une densification de la population contrebalançant l'étalement urbain des dernières années. Une nouvelle fois ces rénovations peuvent avoir un impact sur des espèces. Une sensibilisation des habitants et des propriétaires sur la présence potentielle de chauves-souris serait un plus pour éviter la destruction accidentelle de colonies.

L'urbanisation est un enjeu sur le territoire. La concentration de l'urbanisation est préférable à l'étalement. Pour la création de logement il est préférable de favoriser la restauration d'anciennes bâtisses et des centres de villages existant, que la construction de nouveaux bâtiments.

c) **Données abiotiques générales**

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	3 entités géologiques	<ul style="list-style-type: none"> • A l'ouest, le massif de la Margeride, essentiellement granitique dont les roches sont de natures diverses : granite de la Margeride, reconnaissable à ses mégacristaux de feldspath, granite de Chambon le Château et le leucogranite de St-Christophe-d'Allier. Des roches métamorphiques ont également été mises à jour et notamment une bande de gneiss œillé entre Monistrol-d'Allier et Pont-d'Alleyras, formant notamment le dôme d'Alleyras. • A l'est, de Jonchères à Lavoûte-Chilhac, le plateau volcanique du Devès, à dominante basaltique, qui s'est construit entre 3 millions d'années et 600.000 ans par l'émission fissurale de nombreuses coulées de lave dont certaines ont rejoint, en cascasant par d'étroits ravins, la vallée de l'Allier. Localement, elles ont même constitué des empilements spectaculaires (St Arcons-d'Allier, Prades, Chillac). • Au nord-est, Lavoûte-Chilhac à Vieille-Brioude, les contreforts du Livradois est un massif formé par un horst granitique ou métamorphique. 	SMAT du Haut-Allier

Hydrologie et Hydrographie		<p>Le cours d'eau principal est l'Allier qui prend sa source dans le département de la Lozère, à 1473 m d'altitude, au lieu-dit "Moure de la Gardille", dans la Forêt de Chasserades. Son parcours de 410 km jusqu'au confluent avec la Loire au "Bec d'Allier" se caractérise par la variété exceptionnelle des paysages traversés. A son entrée dans le département de la Haute-Loire en aval de Langogne puis dans la ZPS à Rauret l'Allier est déjà une grande rivière de plus de 10 m de large. Elle conserve un cours rapide, son profil diversifié alterne des zones d'eaux calmes (plats, plats-profonds, mouilles...) et des faciès d'eaux courantes (rapides, radiers, plats-courants...). Tout au long de ce parcours, elle s'écoule dans une vallée encaissée, parfois des gorges, qu'elle quitte à partir de Vieille Brioude pour entrer dans le bassin de Brioude. Près de 100 cours d'eau permanents et temporaires descendant des plateaux alimentent cette portion de l'Allier.</p>	SMAT du Haut-Allier
Climat		<p>Le climat du Haut Val d'Allier est de type continental au nord d'Alleyras, qui constitue à peu près une limite climatique. Plus au sud, ce climat est plus de type montagnard, avec en outre une influence méditerranéenne marquée. Ce climat continental est caractérisé par de fortes amplitudes des températures journalières moyennes (8,3°C en hiver et 15,8°C en été en moyenne) et absolues (64°C à Brioude contre 51°C à Langogne). Au sud d'Alleyras, le climat est plus marqué par l'altitude et influencé par les cycles cévenols. L'influence méditerranéenne se ressent à Langogne mais s'amoindrit quand même nettement dans la vallée. Les précipitations diminuent également, pour atteindre 650 mm à St Arcons d'Allier, soit les deux tiers de celles de Langogne.</p>	Nature Haute-Loire – DIREN Auvergne
Pédologie		<p>Les sols, de par la géologie et la géomorphologie du site, présentent une variété importante. Au fond des gorges, les parties planes offrent des sols profonds et riches en alluvions, propices aux cultures. Sur les versants, ils sont fins, instables et sujets à une forte érosion si la couverture végétale est faible. Par endroit, De grandes falaises laissent apercevoir les empilements de basalte et offrent des milieux propices à l'expression d'une biodiversité rupestre rare. Enfin sur les plateaux du Devès et de la Margeride, ils sont profonds et propices à la culture et l'élevage</p>	SMAT du Haut-Allier

Topographie	<p><i>Le site du Haut val d'Allier d'une longueur de 60km et d'une largeur variant de 3 à 20 km, s'étend sur 58 906 ha. Cette superficie induit une grande variabilité altitudinale, géomorphologique, paysagère et géologique</i></p> <p><i>L'altitude est comprise entre 450 mètres à Vieille-Brioude et 1286 mètres au-dessus d'Auvers.</i></p> <p><i>Le Haut val de l'Allier sépare trois entités géologiques bien distinctes, constitués de un plateau élevé (le Devès) et deux massifs montagneux (Le Livradois et la Margeride), qu'il entaille profondément par endroits.</i></p>	SMAT du Haut-Allier
-------------	---	---------------------

SYNTHESE

La rivière Allier, principal affluent de la Loire, a creusé, entre Langogne et Vieille Brioude des gorges plus ou moins profondes mais qui ont en commun une richesse biologique hors du commun. Ce court d'eau sépare deux régions géologiques différentes : à l'est, le plateau et les pics du Devès basaltique, région humide et très cultivée ; et à l'Ouest la montagne de la Margeride granitique, pays d'altitude plus sec d'élevage et de forêts.

Cette situation géologique et géomorphologique induit une grande diversité dans les milieux naturels. Ainsi, nous retrouvons, entre autres, des forêts de hêtres, des prairies d'altitude, des milieux humides, des pelouses sèches et des forêts de pins.

Cette variété de milieux sera exploitée très tôt par l'homme qui s'installe dans la région à la préhistoire. Le patrimoine bâti remarquable atteste de la richesse historique, du passé minier mais aussi de l'importance du territoire au Moyen-âge et à la renaissance.

Les milieux ouverts, outre quelques exceptions, découlent d'une pratique ancestrale de l'élevage ovin et bovin. Grâce à cela, une avifaune riche a pu s'implanter sur le secteur.

La géologie, les activités humaines de pastoralisme, la présence de grands massifs forestiers et d'espaces préservés de l'impact de l'homme sont parmi les facteurs qui ont favorisés l'expression d'une biodiversité exceptionnelle.

d) Grands milieux

Grands milieux (1)	Surface, linéaire ou pourcentage de recouvrement du site (2)	État sommaire du grand milieu ((3)	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4)	Origine des données/ Structures ressources
--------------------	--	------------------------------------	--	---	--

Forêts	32661 ha soit 55,44%	<p>En bon état. Forêt de formation très diversifiée abritant de nombreuses essences d'arbres et arbustes, des cortèges floristiques et notamment bryologiques d'une grande richesse spécifique depuis les plateaux froids, en passant par les ravins frais jusqu'aux ripisylves des bords d'allier. 15,5% des surfaces sont des résineux, 12,08% des feuillus ; 22,5% des forêts mélangées.</p> <p>3 formations identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les forêts en cours de vieillissements : certains espaces boisés existent depuis plusieurs dizaines d'années voire plusieurs siècles : forêts de bassin versant des gorges de l'Allier ou en bordure d'affluents. Ce sont des forêts diversifiées souvent mixtes, naturelles, issues de la régénération après des phases de pâturage. Elles sont particulièrement riches du point de vue du patrimoine faunistique et floristique. Certains habitats d'intérêts communautaires sont ponctuellement présents : forêts alluviales, forêts de pente, hêtraies et chênaies... Ces forêts sont souvent difficilement exploitables et donc peu rentable pour la sylviculture. - les forêts de déprise agricole : La déprise agricole de la seconde moitié du XXe siècle, a laissé des terres autrefois travaillées ou pâturées sans gestion agricole. La dynamique végétale s'est remise en marche et des peuplements spontanés, de pins sylvestres notamment, se sont développés sur ces terrains. La dynamique naturelle de succession floristique est visible par la pousse de nouvelles générations de hêtres sous la strate arborescente de pins. - les peuplements issus de plantation : de vastes programmes de plantation d'arbres pour soutenir l'industrie du bois ont été lancés en France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Epicéas, pins, Douglas et sapins, espèces à croissance rapide et à débouché facile sont plantés en futaie régulière pour une gestion plus facile par les exploitants. Ces « forêts » artificielles ont un fort impact à la fois sur les milieux (acidification des sols, diminution de la biodiversité...) mais aussi sur l'intérêt paysager et touristique du site. L'intérêt biologique de ces « forêts » est très bas du fait de leur très faible diversité spécifique et du caractère allochtone des essences plantées. 	<p><u>Nidification et alimentation</u> : Aigle botté, Milan royal, Milan noir, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Pic noir</p>	<p>Destruction de nids lors de coupe en période de reproduction (mars à août)</p> <p>Dérangement lors de la nidification des oiseaux lors d'exploitation, d'entretien des boisements ou d'ouverture de pistes.</p> <p>Pistes réutilisées par les pratiquants de sports motorisés provoquant le dérangement de l'avifaune.</p>	SMAT du Haut-Allier
--------	----------------------	--	--	---	---------------------

Milieux rupestres	375 ha, 0,7%	En bon état et bien présents sur l'ensemble du site désigné autour des gorges. Ces écosystèmes représentent une faible surface horizontale mais représentent une surface verticale bien plus conséquente et sont des marqueurs forts des paysages du site. Etant très contraignants ils renferment des espèces spécialisées et souvent patrimoniales. La couverture végétale est particulièrement lâche voire inexistante du fait d'une présence de sol réduite au minimum dans des fissures et des trous de la roche. La verticalité, ou du moins la forte pente de ces milieux ne permet qu'à certaines espèces animales d'y vivre. L'orientation géographique joue aussi un rôle majeur dans la richesse biologique et la structure de ces écosystèmes. Les falaises orientées au Sud recèleront plus d'espèces thermophiles que les falaises orientées au Nord qui elles seront plus humides et plus fraîches. Ces milieux très stables ne craignent que le passage humain qui induit un dérangement de la faune et une possible destruction de plantes par piétinement.	<u>Nidification</u> : Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe. <u>Alimentation</u> : Aigle botté, Circaète Jean le Blanc	Habitat peu aménagé, naturel. Dérangement des nichées par installation et utilisation de voies d'alpinisme : varappe, via ferrata, via corda	SMAT du Haut-Allier
Grottes et cavités	Sans objet				
Prairies de fauche et pâturages	14434 ha, 24,5%	Etat moyen avec déprise des secteurs difficiles d'accès et peu productifs entraînant la fermeture des landes et pelouses et intensification sur les plateaux et en fond de vallée entraînant l'appauvrissement des prairies - les pelouses : Les pelouses sont des formations herbeuses basses pouvant être très thermophiles et écorchées ou au contraire plus fraîches et continues. Elles résultent d'un pastoralisme traditionnel avec une pression de pâturage équilibrée et une lutte contre l'embroussaillage. Elles sont aussi pour partie des habitats d'intérêt communautaire. - les prairies sont des formations herbeuses hautes plus ou moins fraîches, susceptibles d'être très riche en flore et en entomofaune. Elles sont fauchées, pour l'essentielle, pour la production de fourrage. Cette fauche, lorsqu'elle est tardive entretient le milieu tout en permettant l'expression et la reproduction d'un grand nombre d'espèces. Comme pour les pelouses, les espèces inféodées à ces milieux risquent une forte modification si les milieux continuent à se refermer. Egalement si les pratiques s'intensifient (fauche précoce, fort apport d'engrais) la prairie s'appauvrit. - les friches et landes ouvertes sont des formations arbustives ouvertes, elles représentent le stade intermédiaire entre la pelouse/prairie et la forêt de pins. L'entretien de tels milieux pour éviter l'expansion de la strate arborescente et le maintien d'ouverture, favorise la présence d'espèces patrimoniales par l'intermédiaire d'une mosaïque de micro-habitats. De plus, ces milieux abritent des arbustes producteurs de fruits très appréciés d'un grand nombre d'animaux.	<u>Nidification et alimentation</u> : Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Busard cendré et Saint Martin <u>Alimentation</u> : Aigle botté, Circaète Jean le Blanc, Milan noir, Milan royal, Bondrée apivore, Grand-duc d'Europe	Déprise entraînant la fermeture des pelouses et landes. Intensification des prairies entraînant la perte de flore et la destruction de nichées.	SMAT du Haut-Allier

Haies	Données non disponibles				
Rivières		<p>Bon état. 751 km de cours d'eau.</p> <p>L'Allier est une rivière en première catégorie piscicole jusqu'à Saint – Arcons d'Allier, en seconde catégorie ensuite.</p> <p>- les eaux courantes des rivières et des petits affluents forment l'ossature de notre site. En effet l'Allier est le cœur du site. Cette rivière et ses affluents en partie sauvages et inaccessibles abritent une faune et une flore exceptionnelles comptant pas moins de 9 espèces de l'annexe II de la directive « Habitat ». Ces espèces utilisent le milieu pour tout ou partie de leur cycle de vie. Ces milieux sont sujets à de fortes variations, du débit, de la qualité physico-chimique et des pressions anthropiques selon les saisons.</p> <p>- Les eaux stagnantes sont constituées de mares, de lacs, d'étangs et de bras morts de rivières. Milieux calmes par excellence, ils ne sont pas à l'abri de changements importants en période sèche ou au contraire en cas de grosses pluies. Le niveau des eaux peut varier fortement, changeant les conditions physico-chimiques des lieux. Les bras morts se créent et disparaissent au gré des crues de la rivière. Ces milieux servent notamment de zones de chasse pour des espèces comme le Martin-pêcheur.</p> <p>- Les ripisylves regroupent aussi bien les mégaphorbiaies riveraines que les formations arbustives ou arborescentes de bord de rivière. Cette hétérogénéité de milieux accroît la diversité spécifique et la mosaïque de micro-habitats présents. Des espèces utilisent ces milieux pour leurs cycles de vie mais l'une des fonctions premières des ripisylves est d'être un corridor formidable pour de nombreuses espèces. Le maintien de la continuité végétale des formations rivulaires, le maintien de la dynamique fluviale et de l'espace de liberté de l'Allier permet aussi un maintien des berges et un effet tampon pour les crues et les pollutions.</p>	<p><u>Nidification et alimentation</u> : Milan noir, Martin pêcheur d'Europe, Pic cendré</p> <p><u>Alimentation</u> : Grand-duc d'Europe, Milan royal</p>	<p>Aménagement du barrage de Poutès/Monistrol d'Allier permettant de libérer d'anciennes rives, et de faciliter la circulation des espèces. Comme ce fut le cas pour l'effacement du Barrage de saint Etienne du Vigan en amont en 1998.</p> <p>Problème de pollution aux nitrates et aux matières azotées sur l'Ance du Sud et la Fioule témoignant de l'intensification des pratiques agricoles sur les plateaux du Devès et de la Margeride</p>	SAGE Haut-Allier
Zones humides		<p>1637 ha – Etat de conservation globalement moyen à bon, variable selon les secteurs</p> <p>Quasiment toutes en milieux agricoles (sur les plateaux), en bordure de cours d'eau ou dans de petites dépressions (Prairies humides de pente, Prairies humides de fond de vallon...) Très peu de milieux humides au fond des gorges du fait d'une topographie inadéquate.</p>	<p><u>Nidification et alimentation</u> : Busard cendré</p> <p><u>Alimentation</u> : Milan royal, Milan noir, Busard cendré, Busard Saint Martin</p>		Inventaire terrain des zones humides de plus d'1 ha par Acer Campestris – SAGE Haut-Allier
Plans d'eau	Sans objet				

Cultures	833 ha – 1,42 %	Etat moyen. Ces espaces sont des territoires de chasse pour certaines espèces et le site de reproduction du Busard cendré (prairies artificielles et céréales). Lorsque les pratiques ne sont pas trop intensives, des plantes messicoles patrimoniales peuvent être présentes. L'utilisation de produits phytosanitaires, le labour profond des sols et certaines pratiques ont des effets néfastes sur la richesse de ces milieux qui lorsqu'ils sont exploités avec des méthodes douces se révèlent intéressants sur le plan floristique et faunistique.	<u>Nidification et alimentation</u> : Busard cendré <u>Alimentation</u> : Milan royal, Milan noir, Grand-duc d'Europe, Busard Saint-Martin, Pie grièche écorcheur	Les nids de Busards cendrés sont détruits par les récoltes précoces Les cultures sont très suivies par les Milans qui trouvent certaines proies lors des travaux agricoles. L'intensification des pratiques réduit considérablement la diversité faunistique de ces espaces	SMAT du Haut-Allier
Zones urbanisées	347 ha – 0,6%				
Infrastructures	Données non disponible	Ensemble des lignes moyenne tension dangereuses en amont de Langeac neutralisées par ENEDIS entre 1993 et 2011		Electrocution des rapaces chassant à l'affût, des migrants en halte sur les poteaux : Cigogne, Grue	Enedis

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

SYNTHESE :

Les espaces rupestres et forestiers semblent relativement préservés, fonctionnels, bénéficiant à une population de rapaces diversifiée aux effectifs favorables.

La rivière Allier qui regagne une certaine liberté par l'effacement de barrages (Saint Etienne du Vigan, Poutès/Monistrol), dispose d'une qualité de milieux naturels favorables à une large biodiversité même si elle a vue s'effondrer dans la seconde moitié du XXème siècle, du fait de ces obstacles infranchissables, son poisson roi : le Saumon Atlantique. Au même titre que l'Ecrevisse à patte blanche et la Moule perlière, sur ses affluents, du fait des pollutions.

Les landes et pelouses quant à elles, se ferment (colonisation par les ligneux), du fait de la déprise agricole dans les gorges. Ce qui est préjudiciable à un cortège d'oiseaux, de plantes et d'insectes.

Enfin, les milieux ouverts avec leurs lots de prairies naturelles, de haies et murets voient leur avenir remis en cause par des pratiques agricoles intensives tournées vers la récolte précoce de prairies temporaires et la culture du maïs, consommateurs certains d'espaces naturels, d'intrants et de produits phytosanitaires. Les oiseaux des milieux ouverts sont durablement évincés de ces espaces, ce qui peut limiter également la reproduction de prédateurs spécialistes au sommet des chaînes alimentaires : les rapaces.

e) Habitats naturels d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
---	----------------	---

Origine des données/ Structures ressources

Habitat de l'annexe I de la directive 92/43

30

- Dunes intérieures avec pelouses ouvertes à *Corynephorus* et *Agrostis* 2330
- Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto Nanojuncetea* 3130
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* 3150
- Lacs et mares dystrophes naturels 3160
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion* 3260
- Landes sèches européennes 4030
- Formations stables xérophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.) 5110
- Formations montagnardes à *Cytisus purgans* 5120
- Formation à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires 5130
- Pelouses calcaires de sables xériques 6120*
- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (* sites d'orchidées remarquables) 6210*
- Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) 6230*
- Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*) 6410
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin 6430
- Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) 6510
- Prairies de fauche de montagne 6520
- Tourbières hautes actives 7110*
- Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7120
- Tourbières de transition et tremblants 7140
- Tourbières basses alcalines 7230
- Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes 8150
- Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique 8220
- Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii* 8230
- Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus* (*Quercion roboris* ou *Ilici-Fagenion*) 9120
- Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* 9130
- Chênaies pânes ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* 9160
- Forêts de pentes, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion* 9180
- Tourbières boisées 91D0*
- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) 91E0*
- Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*) 91F0

BIOTOPE, SMAT du Haut-Allier

Espèces de l'annexe II de la directive 92/43	25	Espèces animales : Chabot, Lamproie de planer, Saumon Atlantique, Toxostome, Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière, Loutre, Castor d'Europe, Barbastelle, Grand murin, Grand rhinolophe, Murin à oreille échanquée, Petit rhinolophe, Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Cordulie à corps fin, Damier de la Succise, Cuivré des marais, Ecaille chinée, Rosalie des Alpes, Grand capricorne, Lucane cerf-volant. Espèces végétales : <i>Buxbaumia viridis</i> , <i>Mannia triandra</i> <i>Orthotrichum rogeri</i>	BIOTOPE, SMAT du Haut-Allier
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	22	Ombre commun, Molosse de Cestoni, Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à moustaches, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi, Oreillard gris, Coronelle lisse, Couleuvre d'Esculape, Lézard des murailles, Lézard des souches, Lézard vert, Lézard des souches, Alyte accoucheur, Crapaud calamite, Grenouille agile, Rainette verte, Azuré du sepolet	BIOTOPE, SMAT du Haut-Allier
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	1	Barbeau fluviatile	BIOTOPE, SMAT du Haut-Allier
Les autres habitats naturels		Pelouses sèches, éboulis, chênaie sessile ou pubescente, hêtraie, hêtraie sapinière, marais.	
Les autres espèces végétales patrimoniales	22	Gagée de bohème, Perce neige, Gartiole officinale, Marguerite de Montpellier, Sabline visqueuse, Plantain holosté, Joubarbe d'Auvergne, Héliantheme taché, Orme lisse, Égilope à trois arêtes, Nielle des blés, Armoise blanche, Brome raboteux, Caucalis à fruits aplatis, Liseron des monts Cantabriques, Crucianelle à larges feuilles, Gesse à fruits ronds. Lis martagon, Lathrée écaillée, Digitale à grandes fleurs, Lysimaque à fleurz en épi, Capillaire des murailles à rachis épais	SMAT du Haut-Allier – Biotope 2019
Les autres espèces animales	23	Genette commune, Autour des palombes, Faucon hobereau, Fauvette des jardins, Gobemouche gris, Grand Corbeau, Locustelle tachetée, Martinet à ventre blanc, Moineau friquet, Moineau soulcie, Serin cini, Torcol fourmilier, Tourterelle des bois, Bruant fou, Chevalier guignette, Pie-grièche grise, Tarier des prés, Traquet motteux, Huppe fasciée Effraie des clochers Chevêche d'Athéna, Petit duc scops, Pouillot de Bonelli	LPO AuRA
Les autres espèces animales chassées	13	Cerf, Chevreuil, Renard, Sanglier, Lièvre, Perdrix rouge, Bécasse des bois, Caille des blés, Canard colvert, Pie bavarde, Corneille noire, Etourneau sansonnet, Geai des chênes	LPO AuRA
Les autres espèces animales pêchées	3	Brochet, Chevesne, Truite fario	Fédération de pêche 43

SYNTHESE

Le site ZPS NATURA 2000 FR8312002 "Haut Val d'Allier" est reconnu à divers autres titres du patrimoine naturel car il englobe tout ou une grande partie de 19 ZNIEFF de Type 1, 2 ZNIEFF de Type 2 et 2 sites ZSC Natura 2000. Ceux-ci abritant un grand nombre d'espèces animales, végétales et de milieux naturels remarquables interagissant avec les oiseaux et leurs exigences écologiques. Nul doute que les actions qui seront mise en place bénéficieront également à l'ensemble des richesses naturelles de ce site.



f) Espèces d'oiseaux de l'annexe I de la directive 79/409

a. Espèces nicheuses de la ZPS

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	Statut de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	Origine des données/ Structures ressources
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A 103	7 couples	<p><u>Habitat</u> : Aire en général sur une falaise</p> <p><u>Biologie</u> : La ponte a lieu généralement en mars Les trois à quatre œufs fortement tachetés de brun sont couvés par les deux adultes pendant 29-32 jours. Les jeunes restent au nid 35-42 jours et accompagnent leurs parents deux mois environ après l'envol. Il se nourrit exclusivement d'oiseaux avec une prédilection pour les espèces de taille petite à moyenne, comme le Pigeon ramier, le Geai des chênes, les étourneaux et les turdidés</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : L'espèce est bien répartie sur la ZPS et son développement semble plus compromis par la forte présence du Grand-duc d'Europe que par les activités humaines. La population semble en bonne connexion avec les autres bassins de populations de l'espèce comme les gorges de la Loire... si on en juge la régulière apparition de jeunes venant remplacer des adultes manquants en période de reproduction.</p>	<p>Favorable</p> <p>Pression exercée sur les sites de nidifications par l'escalade et autres activités similaires ...</p> <p>Périodes sensibles : 1^{er} février au 30 juin</p>	OFB – LPO AuRA

<p>Hieraaetus pennatus</p>	<p>Aigle botté</p>	<p>A 092</p>	<p>10-16 couples</p>	<p><u>Habitat</u> : forêts de pente de moyenne montagne et grands massifs forestiers de plaine. En dessous de 1000m <u>Biologie</u> : La ponte a lieu généralement début mai. Deux œufs sont couvés par la femelle durant 36-38 jours. Les jeunes restent au nid quasiment deux mois et accompagnent leurs parents un mois et demi environ après l'envol. L'Aigle botté se nourrit principalement d'oiseaux, de petits mammifères et de reptiles et ne dédaigne pas les pigeons domestiques. <u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : La répartition de l'espèce est assez homogène à travers la ZPS avec des concentrations de couples dans les ensembles forestiers les plus vastes. Comme à travers les autres espaces de gorges en Auvergne, l'espèce a tendance à être agrégative pour la reproduction en droit des milieux favorables localisés, plus que par un réel comportement grégaire de l'oiseau. Très contrainte par ses exigences écologiques, à la différence des autres espèces de rapaces forestiers, elle ne s'établit guère en dehors de la ZPS.</p>	<p>Favorable Pression exercée sur les sites de nidifications par les coupes forestières. Fermeture des landes dans les gorges et intensification agricole sur plaines et plateaux réduisant ses proies Périodes sensibles : 20 avril au 20 août</p>	<p>LPO AuRA – PANPA</p>
----------------------------	--------------------	--------------	----------------------	---	--	-------------------------

Milvus milvus	Milan royal	A074	50-70 couples	<p><u>Habitat</u> : Fréquente surtout les milieux semi-ouverts. Il s'installe en lisière de massifs forestiers, et les paysages de bocages lui conviennent très bien. Niche le plus souvent en forêt, dans des peuplements peu denses de vieux arbres</p> <p><u>Biologie</u> : La ponte, en avril, se compose de 2-3 œufs couvés pendant 33 jours. Les poussins sont élevés pendant 42-56 jours, mais la dépendance semble durer jusqu'au début de la migration postnuptiale en septembre. Se nourrit de campagnols, reptiles, batraciens, poissons, lombrics et insectes, et cadavres (routes, élevages, décharges, ...)</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : La répartition des couples au sein de ZPS n'est pas homogène avec une concentration plus importante à proximité des bassins de cultures du Langeadois. Cette espèce opportuniste suit l'évolution de pratiques agricoles, se rapprochant des milieux ouverts à travers plaines et plateaux et fuyant les zones en déprises des gorges. En hiver des dortoirs se forment à proximité de la ZPS comme sur les plateaux de la Margeride, du Devès et la plaine du Langeadois, pouvant rassembler plusieurs dizaines d'individus.</p>	<p>Favorable</p> <p>Utilisation d'appâts empoisonnés pour réguler les « nuisibles », que le Milan royal, au comportement de charognard, consomme.</p> <p>Victime de tirs illégaux Victime d'électrocution</p> <p>Périodes sensibles : 15 mars au 15 juillet</p>	LPO AuRA – PANPA
---------------	-------------	------	---------------	--	---	------------------

Milvus migrans	Milan noir	A073	40-70 couples	<p><u>Habitat</u> : Niche dans les zones forestières à proximité de milieux aquatiques mais fréquente une grande diversité de milieux pour se nourrir (zones cultivées, du bocage, des bois, zones humides...)</p> <p><u>Biologie</u> : Les pontes sont déposées en avril. L'incubation des œufs dure 25 à 37 jours (selon la taille des œufs, très variable chez cette espèce). L'envol des jeunes a lieu après 42 jours en moyenne passé au nid. Dès la fin juin, des regroupements (souvent familiaux) constituant des dortoirs pré-migratoires sont observés. Les observations de Milan noir deviennent rares à partir de la mi-août et exceptionnelles en septembre.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : L'espèce est régulière, mais demeure plus concentrée autour des portions de vallées alluviales de la rivière Allier, des plaines cultivées du Langeadois et du barrage de Poutès. De grands rassemblements pré-migratoires ont lieu sur le Brivadois aux portes de la ZPS.</p>	<p>Favorable Utilisation d'appâts empoisonnés pour réguler les « nuisibles », que le Milan noir, au comportement de charognard, consomme Victime de tirs illégaux Victime d'électrocution</p> <p>Périodes sensibles : 15 mars au 15 juillet</p>	LPO AuRA – PANPA
----------------	------------	------	---------------	---	---	------------------

<p><i>Circaetus gallicus</i></p>	<p>Circaète Jean le Blanc</p>	<p>A080</p>	<p>40-60 couples</p>	<p><u>Habitat</u> : Les couples privilégient les branches maîtresses ou plus souvent la cime des pins sylvestres à forme tabulaire (souvent de faible hauteur) pour y bâtir leur aire. Le site de reproduction se trouve en général sur les versants des gorges et depuis les années 2000 sur les plateaux à la faveur de boisement tranquilles.</p> <p><u>Biologie</u> : Un œuf déposé en avril et couvé 45 jours. Le jeune qui s'envole à l'âge de 70 à 80 jours reste dépendant de ses parents jusqu'à la fin de septembre. La fécondité et la productivité en jeune sont très faibles. Il se nourrit essentiellement de reptiles et exceptionnellement batraciens, petits mammifères (écureuil, belette, ...).</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : C'est depuis les gorges, où les territoires de la cinquantaine de couples connus semblent couvrir l'ensemble de la ZPS, que depuis les années 2000 l'espèce a conquis les plateaux ouverts du Devès proche.</p>	<p>Favorable</p> <p>Intensification de l'agriculture par le développement des monocultures, la destruction des haies, l'utilisation des pesticides entraine la raréfaction des reptiles.</p> <p>A l'inverse, reprise du couvert forestier ou le reboisement des friches et des landes dans les gorges.</p> <p>Dérangement sur les sites de nidification par les activités forestières (coupes, ouvertures de pistes) et la fréquentation à des fins sportives ou ludiques</p> <p>Mortalité sur le réseau électrique aérien</p> <p>Périodes sensibles : 15 mars au 15 août</p>	<p>LPO AuRA – PANPA – B. JOUBERT</p>
----------------------------------	-----------------------------------	-------------	----------------------	---	---	--

Bubo bubo	Grand-duc d'Europe	A215	23-26 couples	<p><u>Habitat</u> : Niche de préférence sur les falaises présentant des vires et éboulement rocheux mais s'en émancipe puisque qu'on le retrouve autour de carrière de pouzzolane, de petits rochers en forêts ou en ville, jusque sur les plateaux, en contact avec les zones de chasse ouvertes et riches en proies.</p> <p><u>Biologie</u> : La ponte de 2-4 œufs est déposée dans une anfractuosité d'une paroi rocheuse pendant l'hiver (de décembre à mars selon l'altitude). Les œufs sont couvés pendant 34-36 jours, les jeunes sont volant à l'âge de 50-60 jours et indépendants au bout de 20-24 semaines. Prédateur généraliste : mammifères de taille moyenne, lièvres, lapins, hérissons, rats et oiseaux : turdidés, rallidés et autres rapaces diurnes et nocturnes.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : cette espèce utilise dans les gorges tous les milieux possibles, des rochers escarpés aux affleurements rocheux encerclés de végétation. Et A l'instar du Circaète a conquis les carrières et sommets rocheux des plateaux proches dans les années 2000. La densité des couples étant optimale, on observe une autorégulation (nombre de jeunes à l'envol faible) dû au partage de la ressource alimentaire.</p>	<p>Favorable</p> <p>Déclin passé imputable aux persécutions directes et systématiques (tir, piégeage, empoisonnement), ces causes de mortalité existent encore de façon ponctuelle.</p> <p>Mortalité régulière sur les réseaux routier et ferré, du également aux clôtures de barbelées et surtout au réseau électrique, Pression exercée sur les sites de nidifications par l'escalade et activités similaires</p> <p>Périodes sensibles : 1er décembre au 1er août</p>	LPO AuRA
-----------	--------------------	------	---------------	---	---	----------

Circus pygargus	Busard cendré	AO84	10-15 couples	<p><u>Habitat</u> : nichait autrefois dans les landes sèches et les zones humides. La fermeture des uns, la disparition des autres, et la généralisation de la culture de prairies artificielles précoces les poussent à nicher dans ces dernières les exposants à la destruction de leurs nichées lors de campagnes d'ensilage de l'herbe en mai. Fréquente les campagnes ouvertes</p> <p><u>Biologie</u> : La ponte de 3-5 œufs est déposée en mai au sol sur un léger nid de brindilles au cœur d'un champ. La couvaison dure 28j et l'élevage 30 à 35 jours. Ses proies sont variées et débusquées en vol au ras du sol : oiseaux, petits mammifères, reptiles, insectes.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : espèce semi-coloniale avec deux noyaux principaux sur la ZPS installés dans les prairies artificielles et les prairies humides (et les céréales dans une moindre mesure) du plateau de Devès et de la plaine de Langeac en limite de ZPS. L'espèce ayant disparu des landes à genêts du cœur des gorges où elle avait l'habitude de nicher.</p>	<p>Défavorable mauvais</p> <p>Déclin actuel fort dans les zones à l'agriculture intensive et dans les zones de déprises agricoles. Effectifs maintenu grâce à l'intervention de bénévoles qui protègent œufs et nichées avec l'accord et l'aide des agriculteurs. Régression de ses proies du fait des pratiques agricoles</p> <p>Périodes sensibles : 1er mai au 30 août</p>	LPO AuRA – OFB
-----------------	---------------	------	---------------	--	--	----------------

Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	A082	7-15 couples	<p><u>Habitat</u> : Niche dans une grande variété de milieux ouverts à végétation basse, landes, coupes en forêt, plantations forestières, cultures (rarement en Auvergne, contrairement au Busard cendré).</p> <p><u>Biologie</u> : Les parades débutent fin mars et la ponte a lieu de début avril à début juin. Les 4/6 œufs sont incubés environ 1 mois. Les dates d'envol s'étalent de fin juin à début août. Prédateur opportuniste, sa taille lui permet de capturer un large éventail de proies, allant du lombric jusqu'au pigeon. Néanmoins, lorsque les densités de Campagnol des champs sont suffisamment élevées, le Busard Saint-Martin se spécialise volontiers.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : L'espèce n'est plus dans la dynamique des années 90/2000, et apparaît très ponctuellement en droit des dernières zones ouvertes. Elle a pu bénéficier après la tempête de 1999 de nouveaux sites de reproductions dans les friches forestières, qui de nos jours se sont refermées. La partie amont de la ZPS semble encore conservée un petit noyau qui n'a pas rayonné sur le plateau du Devès proche, comme l'installation de quelques couples dans les céréales le laissait penser au début des années 2010.</p>	<p>Défavorable inadapté</p> <p>Perte des habitats de reproduction, notamment les landes qui se boisent par abandon des pratiques pastorales dans les gorges. Régression de ses proies du fait des pratiques agricoles</p> <p>Périodes sensibles : 1er avril au 30 juillet</p>	LPO AuRA
Pernis apivorus	Bondrée apivore	A072	70-100 couples	<p><u>Habitat</u> : Niche dans une grande variété d'habitats forestiers</p> <p><u>Biologie</u> : Après l'arrivée des oiseaux en mai, la ponte a lieu début juin et les 2 œufs sont couvés 1 mois. Après 1,5 mois de séjour au nid, l'envol se produit de mi-août. Se nourrit dans les zones boisées, les landes et le bocage de couvain de guêpes et bourdons, de reptiles...</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : espèce commune présente de façon relativement homogène à travers la ZPS, avec une concertation dans les vallées les plus contrastées présentant de grandes zones boisées à l'ubac et des landes étendues à l'adret où elle apprécie chasser.</p>	<p>Favorable</p> <p>Dérangement par la sylviculture en période de reproduction, les sports motorisés.</p> <p>Périodes sensibles : 1er mai au 15 août</p>	LPO AuRA – PANPA

Dryocopus martius	Pic noir	A236	75-100 couples	<p><u>Habitats</u> : forêts de sapins, de hêtres ou des boisements mixtes</p> <p><u>Biologie</u> : Les œufs (2-5) sont pondus entre avril et mai (mais le mâle est cantonné dans sa loge bien avant) et couvés seulement 12 jours. Les jeunes s'envolent après 4 semaines au nid. Se nourrit principalement d'Hyménoptères (surtout fourmis) et de Coléoptères (Scolytes et Cérambycides).</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : espèce régulière dans les forêts de la ZPS. Population non homogène présentant une concentration plus importante en amont de la ZPS et dans les sapinières du plateau de la Margeride.</p>	<p>Favorable</p> <p>Intensification de la sylviculture : coupes à blanc des vieux peuplements feuillus, raccourcissement des rotations, enrésinements.</p> <p>Réchauffement climatique condamnant le sapin.</p> <p>Périodes sensibles : 1er mars au 15 juin</p>	LPO AuRA
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	A224	100-200 couples	<p><u>Habitat</u> : Niche au sol dans les landes, friches, lisières et clairières forestières.</p> <p><u>Biologie</u> : chasse dans les landes, friches, parcours, coupes et lisières forestières, clairières, prairies. Se nourrit essentiellement de papillons nocturnes (Pyrales, Géométrides, Noctuelles), mais également de coléoptères (Longicornes, Cérambycides), de tipules et de fourmis ailées. Nid au sol dans un endroit sec comportant une zone dégagée pour l'envol, souvent à proximité d'un arbuste. Le nid est une cuvette sur une portion de sol nu. Deux pontes ont lieu, la première à partir de fin mai, la seconde à partir de fin juin.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : l'espèce connaît ses plus belles densités à basse et moyenne altitude des versants ensoleillés des gorges présentant des landes ouvertes, des pinèdes et chênaies claires.</p>	<p>Favorable</p> <p>Perte des habitats de reproduction, notamment les landes, constitue le risque le plus grand.</p> <p>Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies.</p> <p>Périodes sensibles : 1er mai au 15 août</p>	LPO AuRA

Lullula arborea	Alouette lulu	A246	700-1500 couples	<p><u>Habitat</u> : prairies naturelles plutôt sèches et ensoleillées disposant d'arbustes isolés en zone collinéenne et de moyenne montagne. Elle fréquente le bocage, les landes, les friches, les vignes et les clairières forestières.</p> <p><u>Biologie</u> : Le nid est construit au sol dès la fin mars (2 voire 3 couvées). La femelle couve les œufs durant 12 à 16 jours. Les jeunes quittent le nid à 11-12 jours quelques jours avant de savoir voler.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : l'espèce trouve encore régulièrement dans la zps des zones de pâturage extensif à l'interface des landes embroussaillées des gorges, et des cultures des plaines et plateaux qu'elle fuit. Les populations présentent une certaine stabilité même si l'intensification du plateau du Devès se poursuit jusque sur les bords de plateaux où elle appréciait nicher réduisant çà et là ses effectifs...</p>	<p>Favorable Bouleversements paysagers : résultat de l'intensification agricole (élimination des haies, des arbres épars, des prairies et de la variété des milieux). Déprise agricole dont le boisement spontané ou intentionnel des landes, friches Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies</p> <p>Périodes sensibles : mi-mars/ mi-juillet</p>	LPO AuRA – PANPA
Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur	A338	1000-2200 couples	<p><u>Habitat</u> : Apprécie une grande variété d'habitats semi-ouverts parsemés de buissons, de haies, de perchoirs (poteau de clôture, fils, barbelés, ...), où les insectes abondent.</p> <p><u>Biologie</u> : elle est de retour de migration fin avril. Les mâles défendent leur territoire dès leur arrivée. Les pontes ont lieu de mi-mai à début juin, et l'incubation dure 14 à 16 jours. L'élevage des jeunes au nid varie de 11 à 18 jours. Les familles restent en groupe sur les sites de reproduction bien après l'envol des jeunes (environ 2 semaines). Se nourrit plutôt de gros insectes : Coléoptères, Hyménoptères et Orthoptères, et de vertébrés (rongeurs, amphibiens, reptiles et oiseaux)</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : l'espèce subissant la régression de son habitat et de ses proies avec l'intensification agricole sur les plateaux du Devès et la plaine du Langeadois, en parallèle de la fermeture des landes au sein des gorges, observe ses plus belles densités dans l'espace collinéen bocagés.</p>	<p>Favorable Bouleversements paysagers : résultat de l'intensification agricole (élimination des haies, des arbres épars, des prairies et de la variété des milieux) Déprise agricole dont le boisement spontané ou intentionnel des landes, friches. Utilisation des produits phytosanitaires qui limitent ses proies. Broyage des haies au printemps</p> <p>Périodes sensibles : 1^{er} mai au 15 Juillet</p>	LPO AuRA

Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	A229	4-8 couples	<p><u>Habitat</u> : rivière lente avec berges sablonneuses verticales où il peut creuser son nid.</p> <p><u>Biologie</u> : 2 voire 3 nichées possibles par an déposées au cœur d'une cavité creusée dans le sable des berges. 6-7 œufs couvés trois semaines. Jeunes élevés 23-27 jours au nid et deviennent indépendant à un mois.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : les milieux propices à l'espèce sont très localisés et très sujets à la fermeture par manque de crues morphogènes régulières (barrages écrêteurs de crue en amont et déficit hydrique accentué par le réchauffement climatique). Malgré que la partie aval de la ZPS présente plus régulièrement des espaces propices, la population reste faible. La connexion avec le val d'allier brivadois permet de maintenir l'espèce dans la ZPS par les échanges hivernaux réguliers.</p>	<p>Défavorable mauvais</p> <p>Altération de la ressource et de la qualité de l'eau (pollution, disparition de la végétation aquatique et des poissons) ; Elimination des fronts de taille lors des réhabilitations des berges ou fermeture naturelle par colonisation (ronces, saules etc.) ; Reprofilage des cours d'eau</p> <p>Périodes sensibles : 1^{er} mars au 1^{er} août</p>	LPO AuRA
Picus canus	Pic cendré	A236	1-10 couples	<p><u>Habitats</u> : ripisylve aux arbres âgés des bords de l'Allier.</p> <p><u>Biologie</u> : une seule ponte de 5 à 7 œufs dans une loge creusée entre 1 et 8 m du sol dans un arbre dépérissant ou mort en mai. Couvaison deux semaines. Envol des jeunes à 24-28 jours. Grand consommateur de fourmis, de coléoptères, diptères...</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : l'espèce était connue sur ce territoire dans les années 70-80 à la marge de sa répartition nationale qui, connaissant aujourd'hui une réduction de 30%, ne semble plus en contact avec le Haut Val d'Allier. Désormais plus contactée, il se peut qu'elle ait disparu des gorges où elle était présente à la faveur des ripisylves de basses altitudes.</p>	<p>Défavorable inadéquat</p> <p>Haut-Allier en limite sud de répartition de l'espèce Coupe systématique des arbres morts ou âgés en ripisylve. Réduction de la taille des ripisylves au profit des cultures.</p> <p>Périodes sensibles : 1^{er} mars au 1^{er} juillet</p>	LPO AuRA

<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	A 379	0	<p><u>Habitats</u> : zones steppiques, cultures traditionnelles diversifiées sur de petites parcelles (vignes, céréales, prairies...), pelouses sèches, landes dégradées ou rajeunies par le feu...riches en insectes et en graines</p> <p><u>Biologie</u> : une seule ponte de 5 œufs dans un nid au sol. Couaison de 11 à 12 jours. Envol des jeunes à l'âge de 10 jours.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : espèce disparue.</p>	<p>Disparu</p> <p>Intensification agricole réduisant la présence de prairies naturelles, insectes et haies.</p>	LPO AuRA
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm	A 233	1-3	<p><u>Habitats</u> : forêts mixtes, hêtraies ou sapinières anciennes d'altitude, au-dessus de 1000m.</p> <p><u>Biologie</u> : s'installe pour la reproduction de préférence dans une loge de Pic noir abandonnée. Une ponte de 2 à 10 œufs entre mars et juin, couvée 4 semaines. Envol à 30 jours même s'ils n'ont pas toutes leurs plumes. Puis les jeunes savent chasser à 6-8 semaines et s'émancipent à 10.</p> <p><u>Structure et fonctionnalité de la population</u> : La population du département encercle la ZPS par les plateaux de la Margeride et du Devès. Elle est présente en limite du Haut Val d'Allier à la faveur de sites de reproduction empruntés au Pic noir au-dessus de 1000m. Elle est fluctuante en fonction des disponibilités alimentaires en forêts, mais connaît depuis 2012 une inquiétante baisse.</p>	<p>Favorable</p> <p>Coupes forestières de février à juillet Coupes privées des flots de hêtres pour le bois de chauffage Monoculture de Douglas et Epicéas.</p> <p>Périodes sensibles : 1er février au 1er août</p>	LPO AuRA

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 79/409

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

SYNTHESE

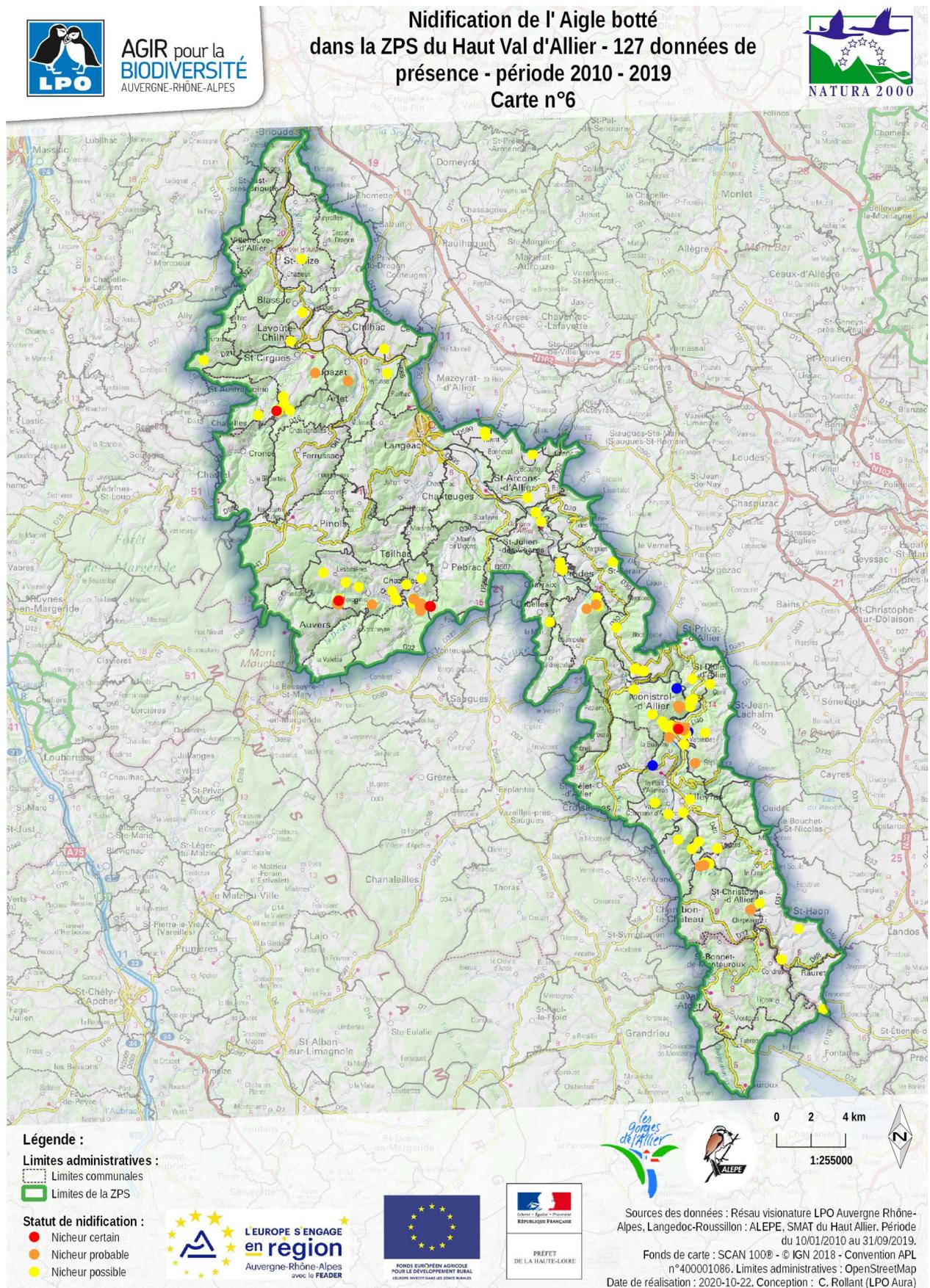
La richesse avifaunistique du site Haut Val d'Allier est incontestable, avec 16 espèces nicheuses et 13 migratrices d'intérêt européen, ce qui a conduit à la désignation du site en 2005. C'est l'héritage d'une gestion durable des milieux naturels opérés tout au long du XXème siècle, ainsi que de la protection des rapaces par la loi française en 1972. En 2020, la grande majorité de ces espèces ont un état de conservation favorable, cependant, certaines activités humaines peuvent avoir, par certains côtés, des impacts négatifs sur ces populations d'oiseaux.

L'enjeu plus particulier à ce site sera de préserver les éléments structurant du paysage comme les haies et les murets mais aussi les prairies naturelles qui régressent fortement et de soutenir les exploitants dans l'entretien extensif des landes et pelouses. Il conviendra également d'accompagner les activités humaines en évolution pour qu'elles puissent se développer tout en préservant la richesse biologique et paysagère du site Natura 2000.

b. Espèces de passage inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Code	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut Nicheur Migrateur Hivernant Erratique	Liste rouge monde UICN 2008	Liste rouge Europe nicheurs BirdLife (2004)	Liste rouge nicheurs France (MNHN 2016)	Liste rouge nicheurs Auvergne LPO 2016
A030	Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	M	LC	R	EN	CR
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	M	LC	DP	LC	VU
A078	Vautour fauve	<i>Gyps fulvus</i>	E	LC	S	LC	
A079	Vautour moine	<i>Aegypus monachus</i>	E	LC	S	EN	
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	M	LC	S	NT	
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>	E	LC	R	VU	RE
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	M	LC	R	VU	
A097	Faucon kobez	<i>Falco vespertinus</i>	M	NT	(VU)	NA	
A098	Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	M	LC	(S)		
A127	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	M	LC	(DP)	CR	
A222	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	M	LC	(DP)	VU	
A231	Rollier d'Europe	<i>Coracias garrulus</i>	M	NT	VU	NT	
A255	Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	M	LC	(D)	LC	EN

c. Cartographies des oiseaux nicheurs de l'annexe I de la directive 79/409

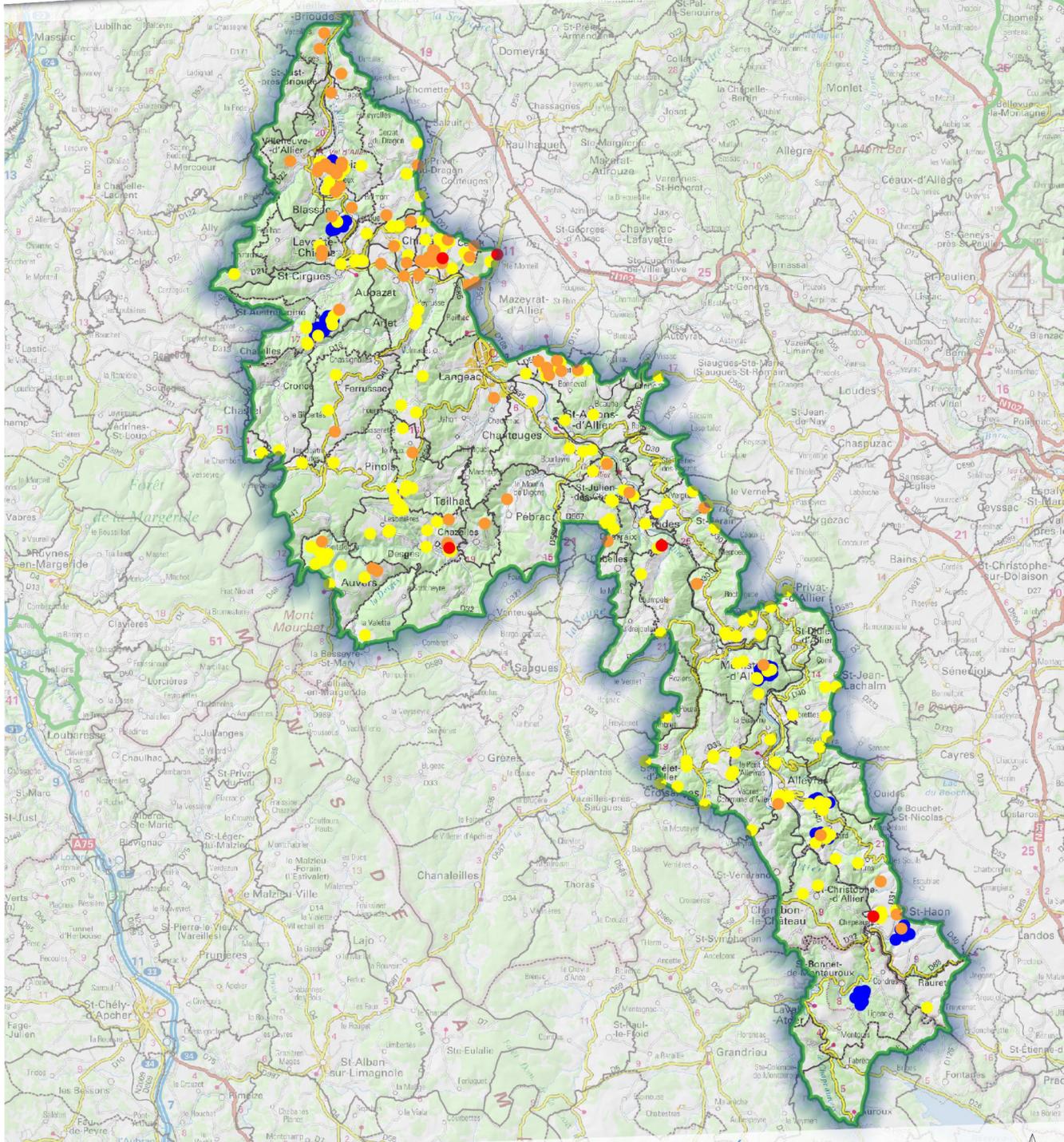




AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de l' Alouette lulu dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 436 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°7

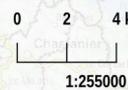


Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



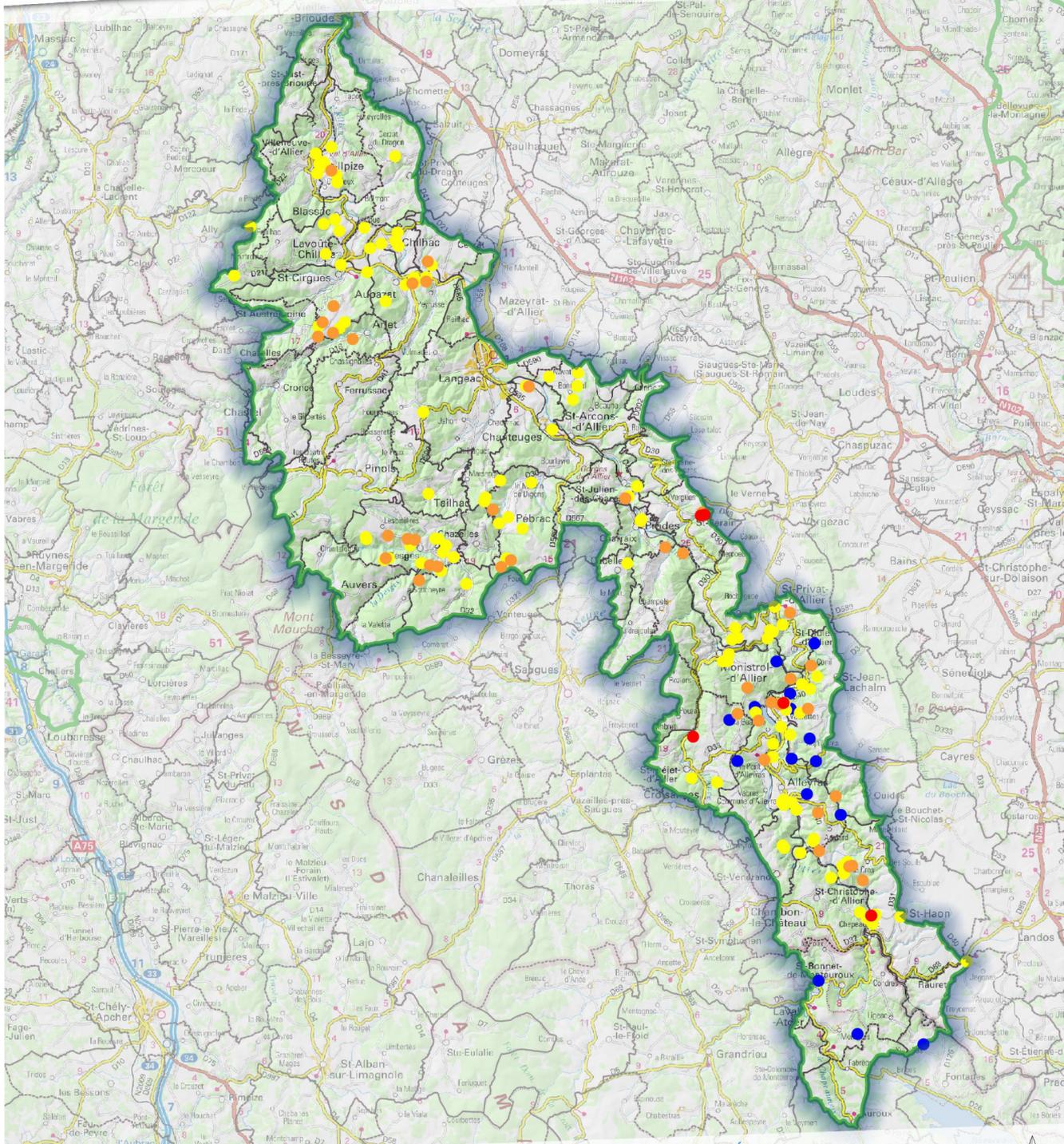
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de de la Bondrée apivore dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 190 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°8

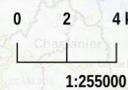


Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



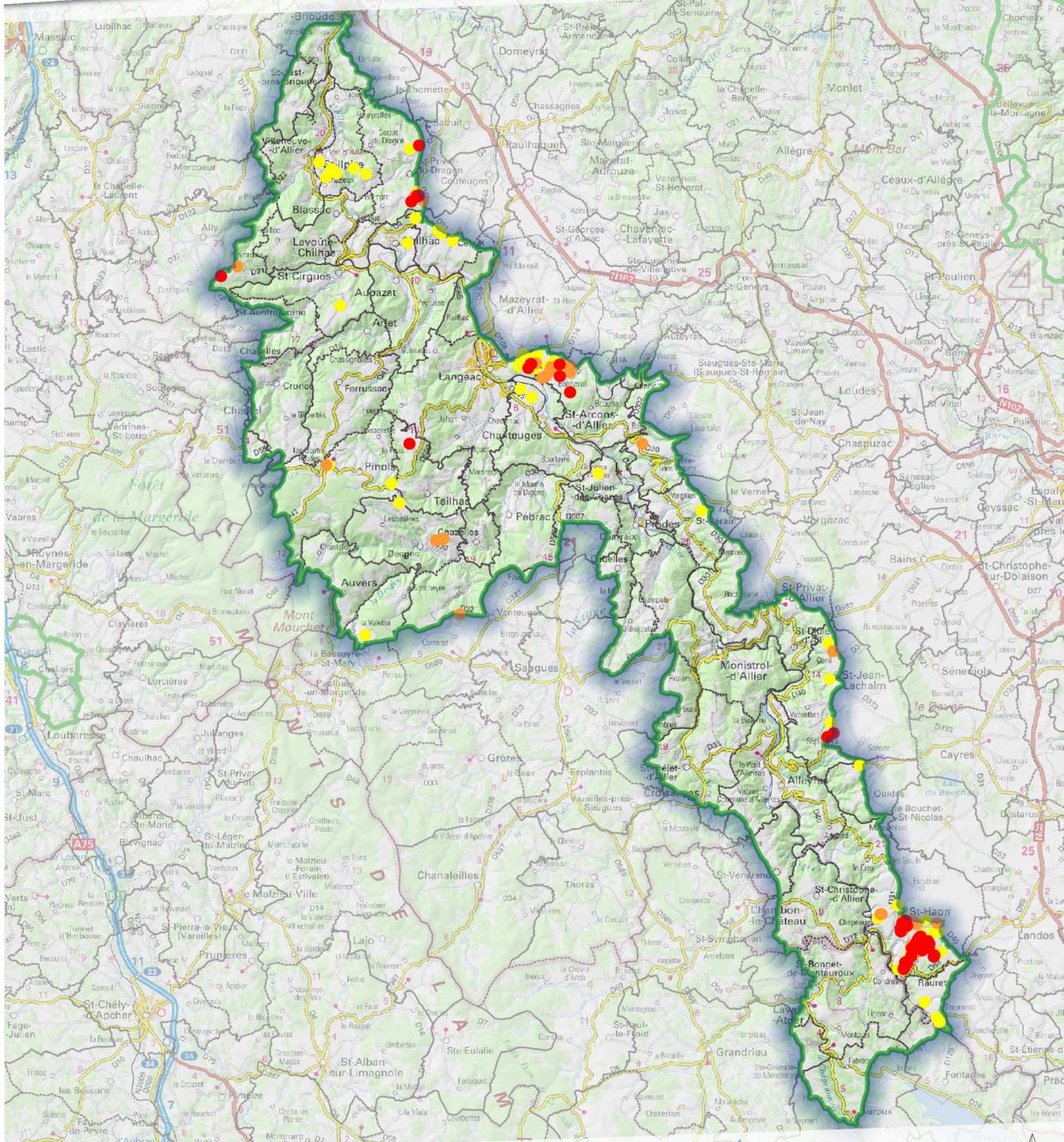
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Busard cendré dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 257 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°9



Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



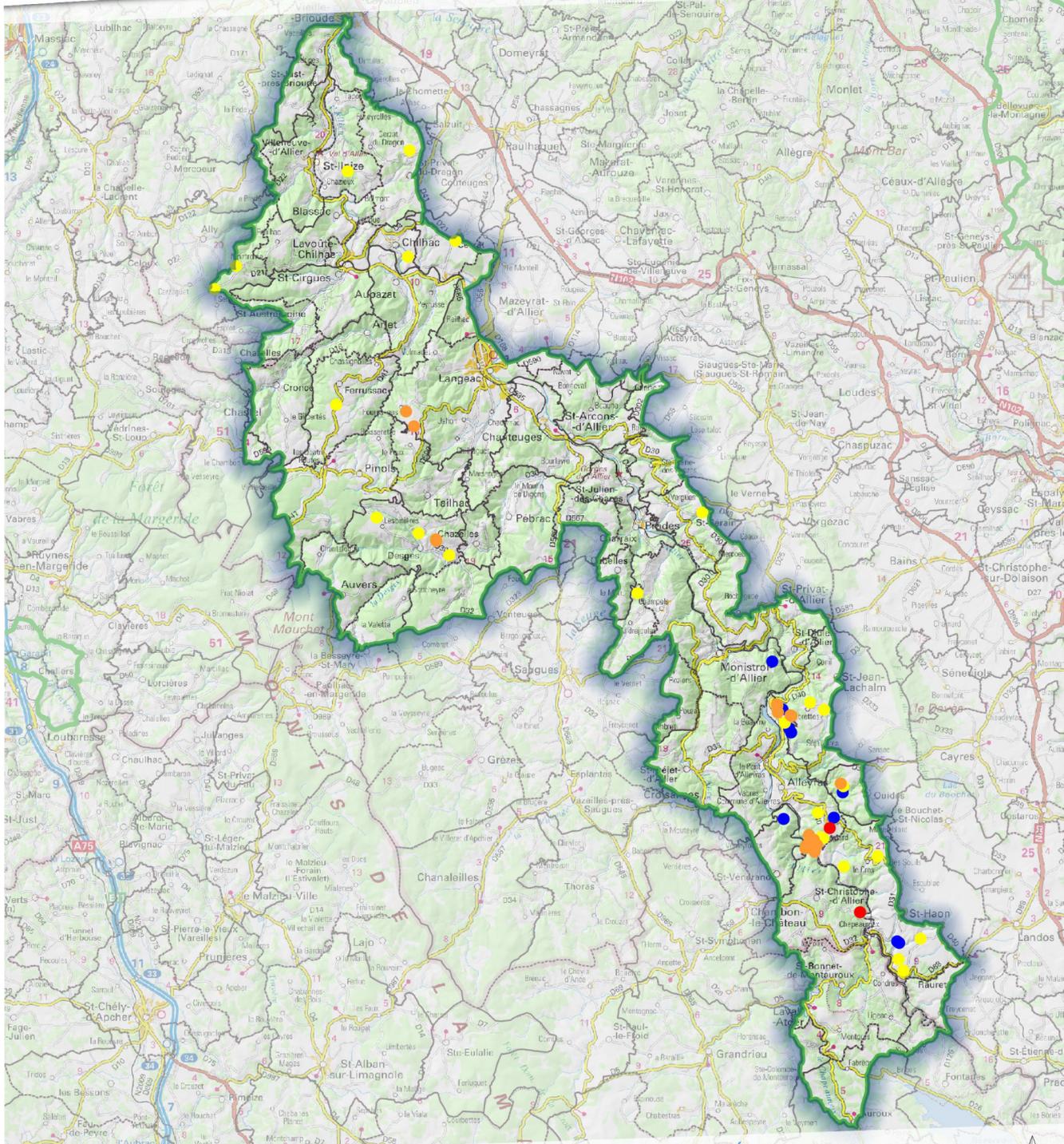
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Busard Saint-Martin dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 67 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°10



- Légende :**
- Limites administratives :
 - Limites communales
 - Limites de la ZPS
 - Statut de nidification :
 - Nicheur certain
 - Nicheur probable
 - Nicheur possible



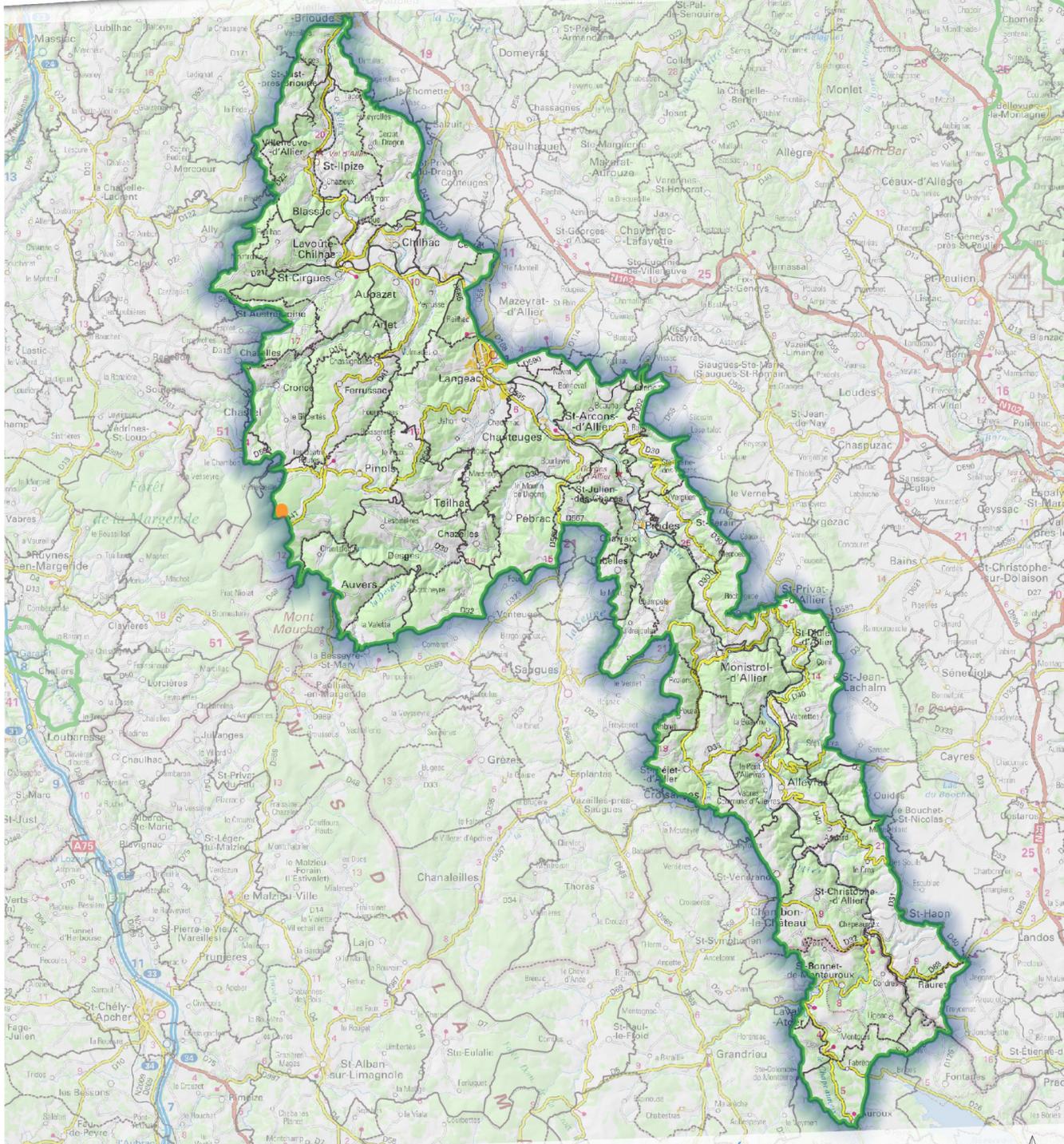
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de de la Chouette chevêchette dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 9 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°11



Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



0 2 4 km
1:255000



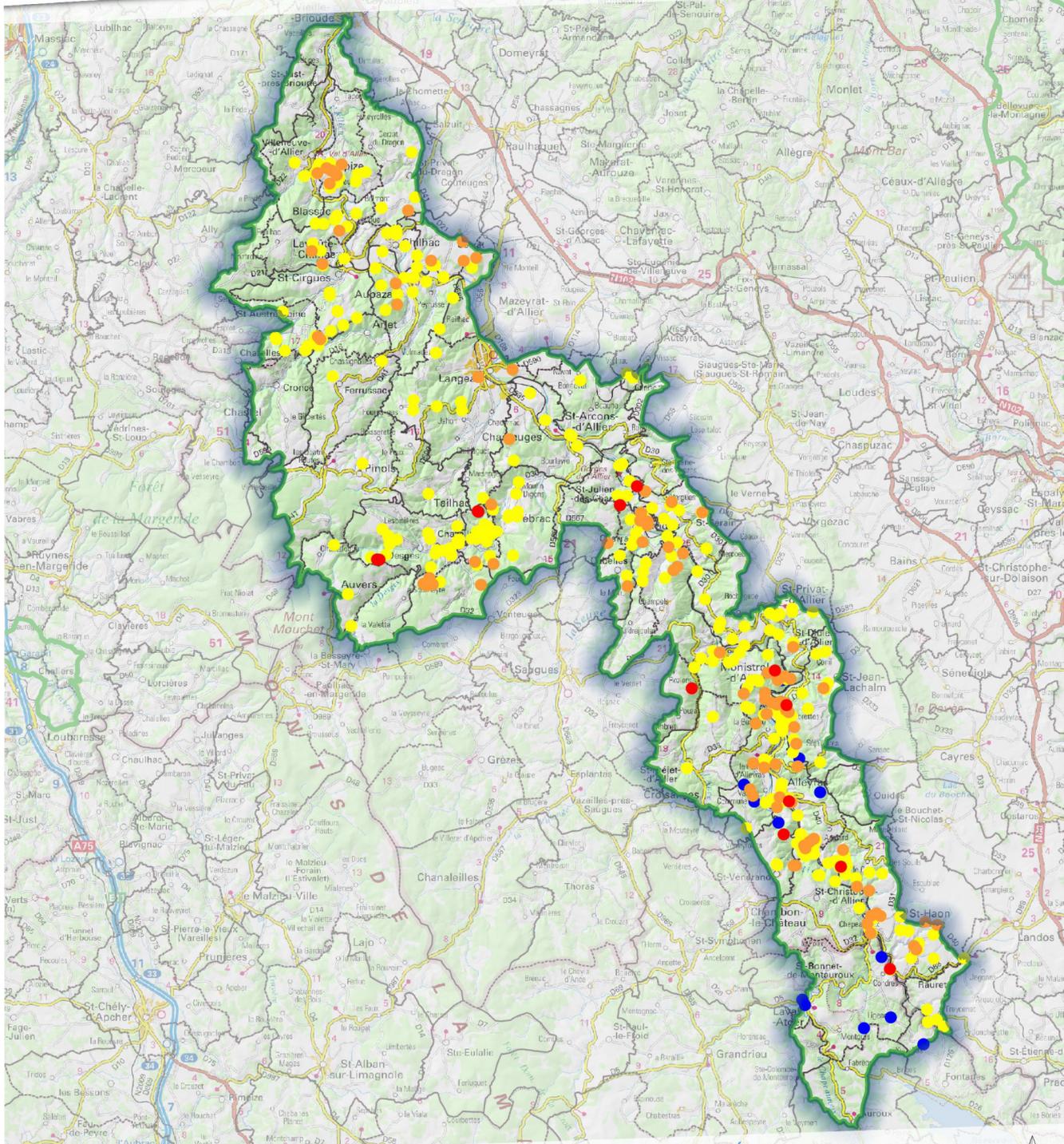
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Circaète Jean-le-Blanc dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 486 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°12



Légende :

- Limites administratives :
 - Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



0 2 4 km
1:255000

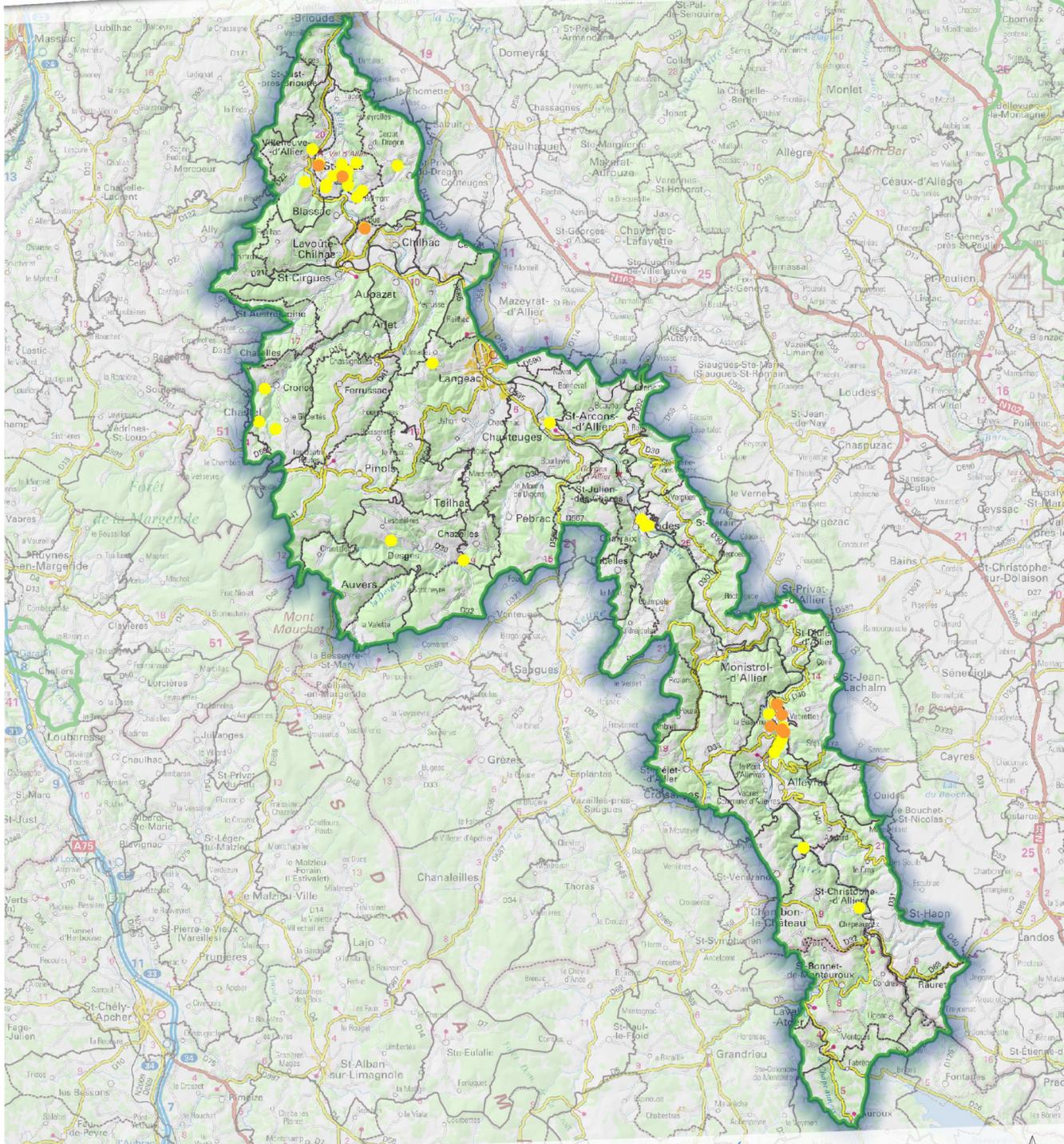


Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de de l' Engoulevent d'Europe dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 51 données de présence - période 2010 - 2019 Carte n°13



Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



0 2 4 km
1:255000



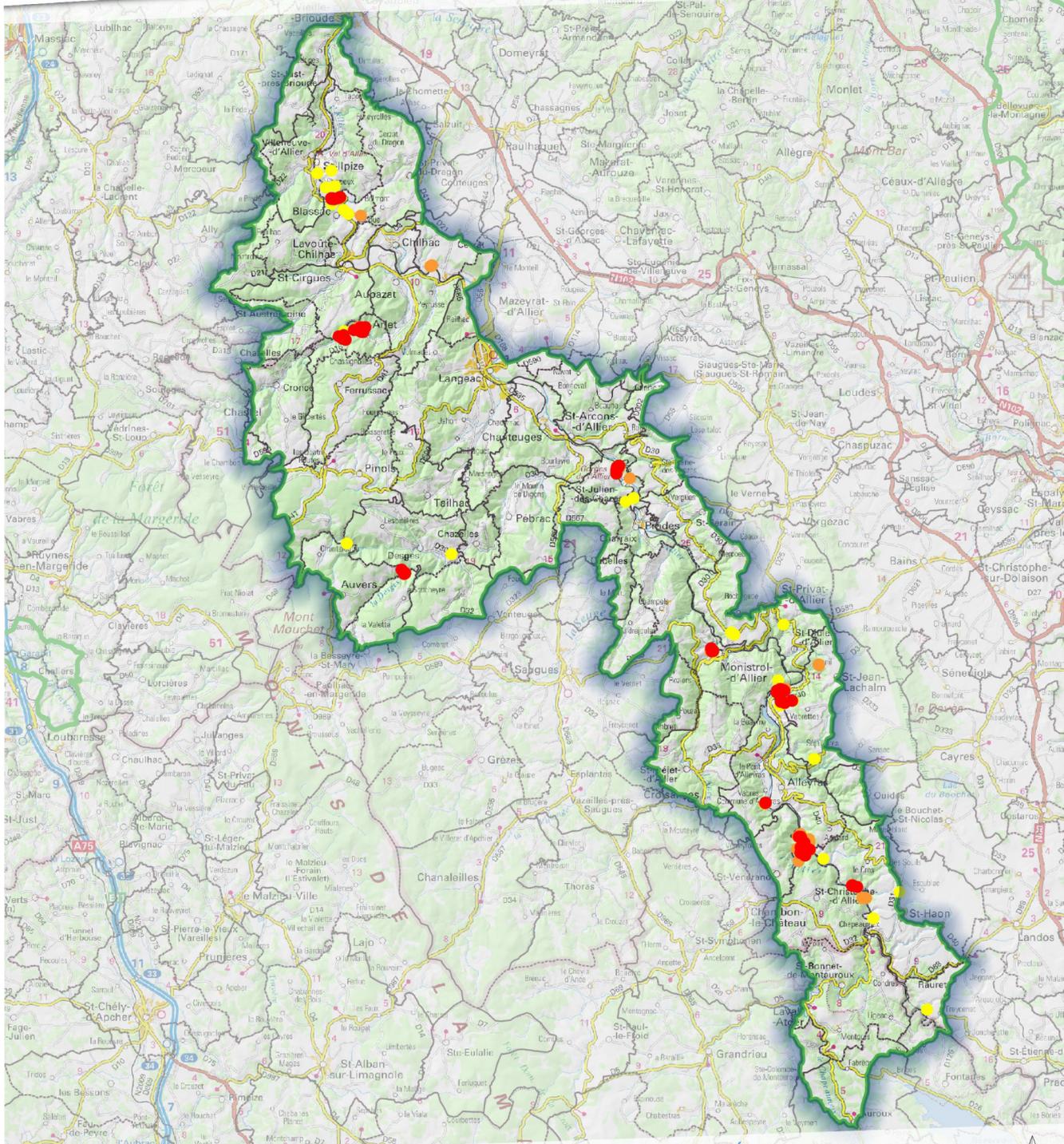
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Faucon pèlerin dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 380 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°14

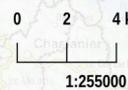


Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



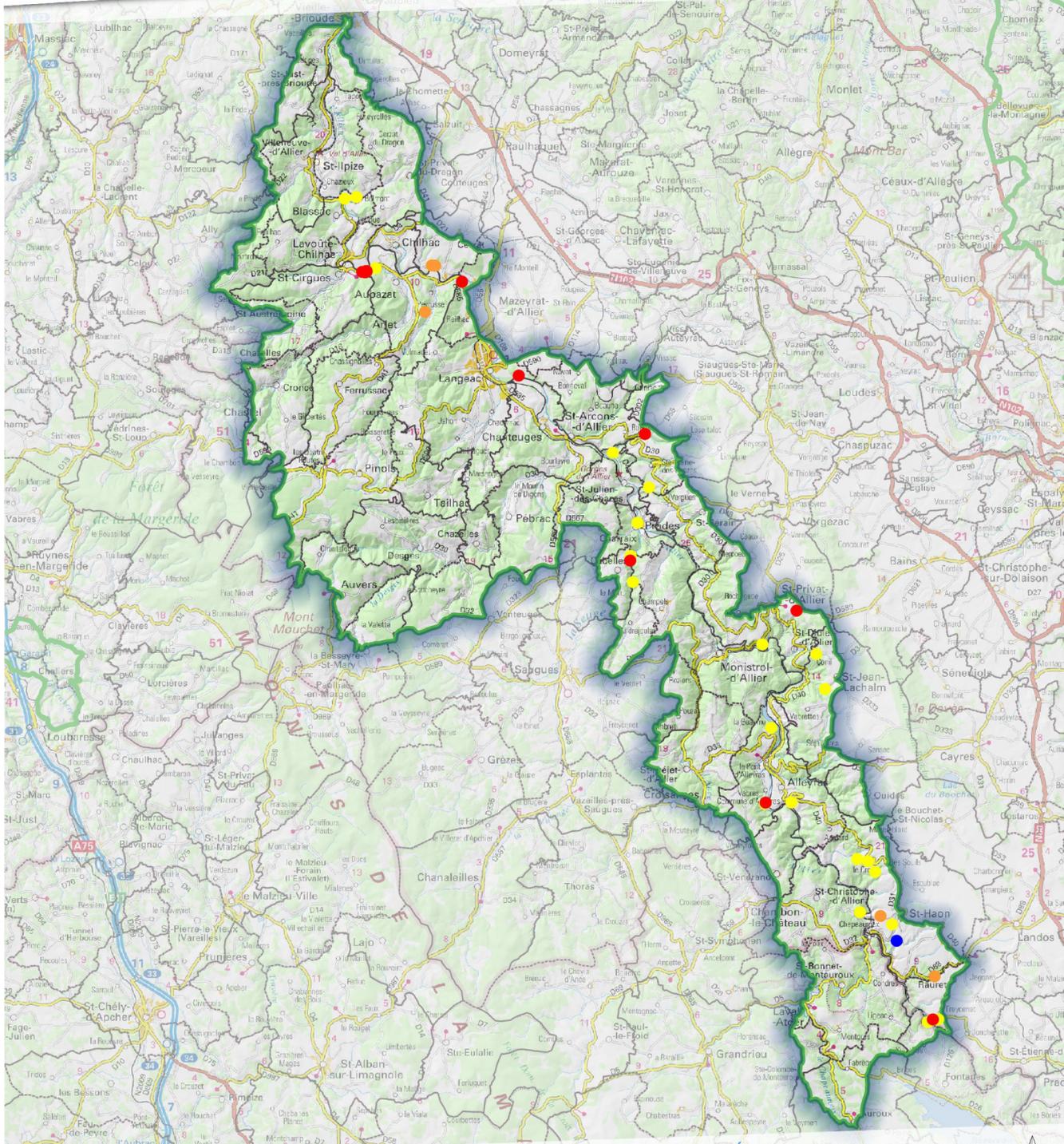
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Grand-duc d'Europe dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 73 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°15



Légende :
 Limites administratives :
 - Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :
 ● Nicheur certain
 ● Nicheur probable
 ● Nicheur possible



0 2 4 km
1:255000



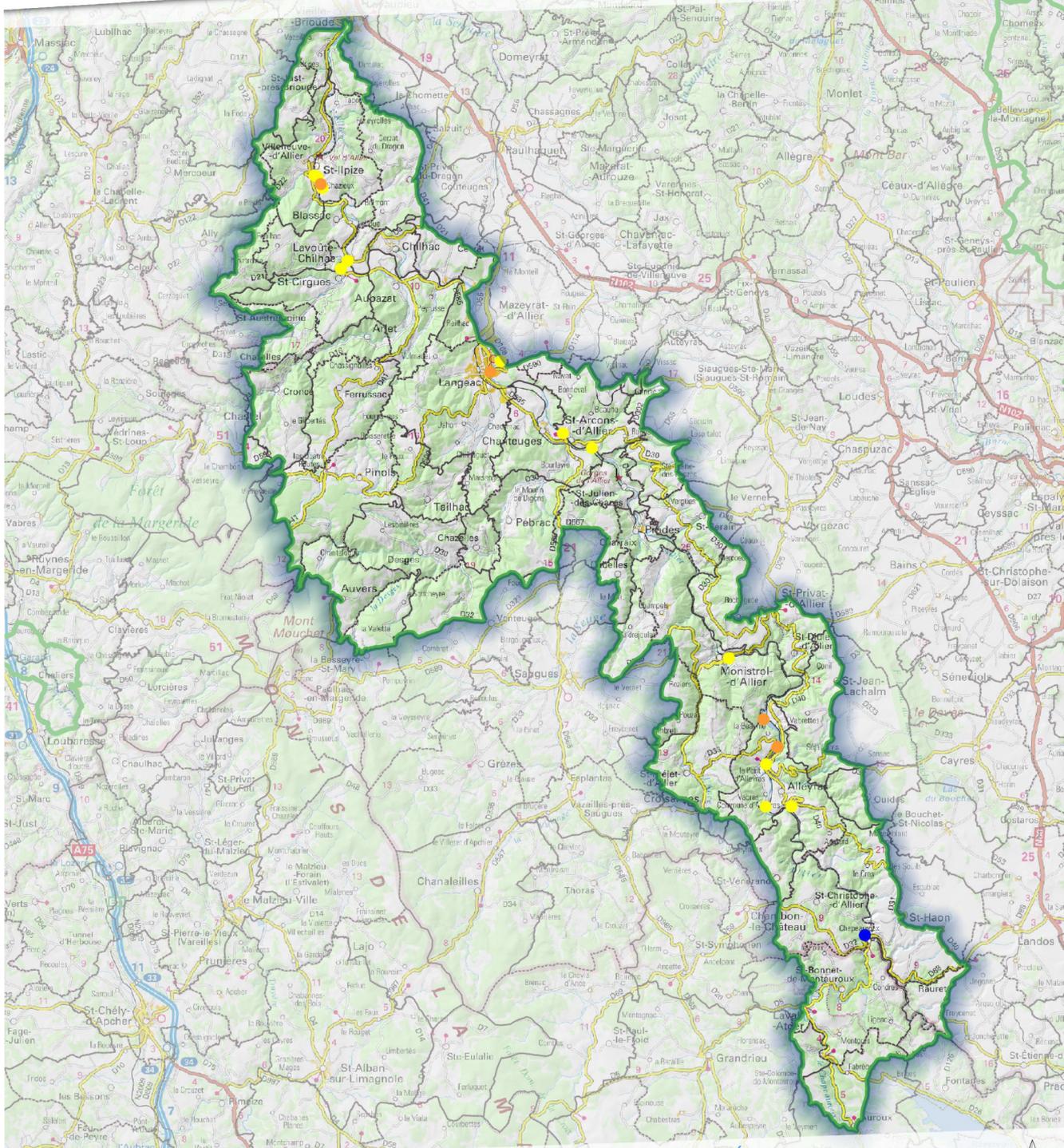
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
 Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
 Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Martin-pêcheur d'Europe dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 17 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°16



Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



0 2 4 km
1:255000



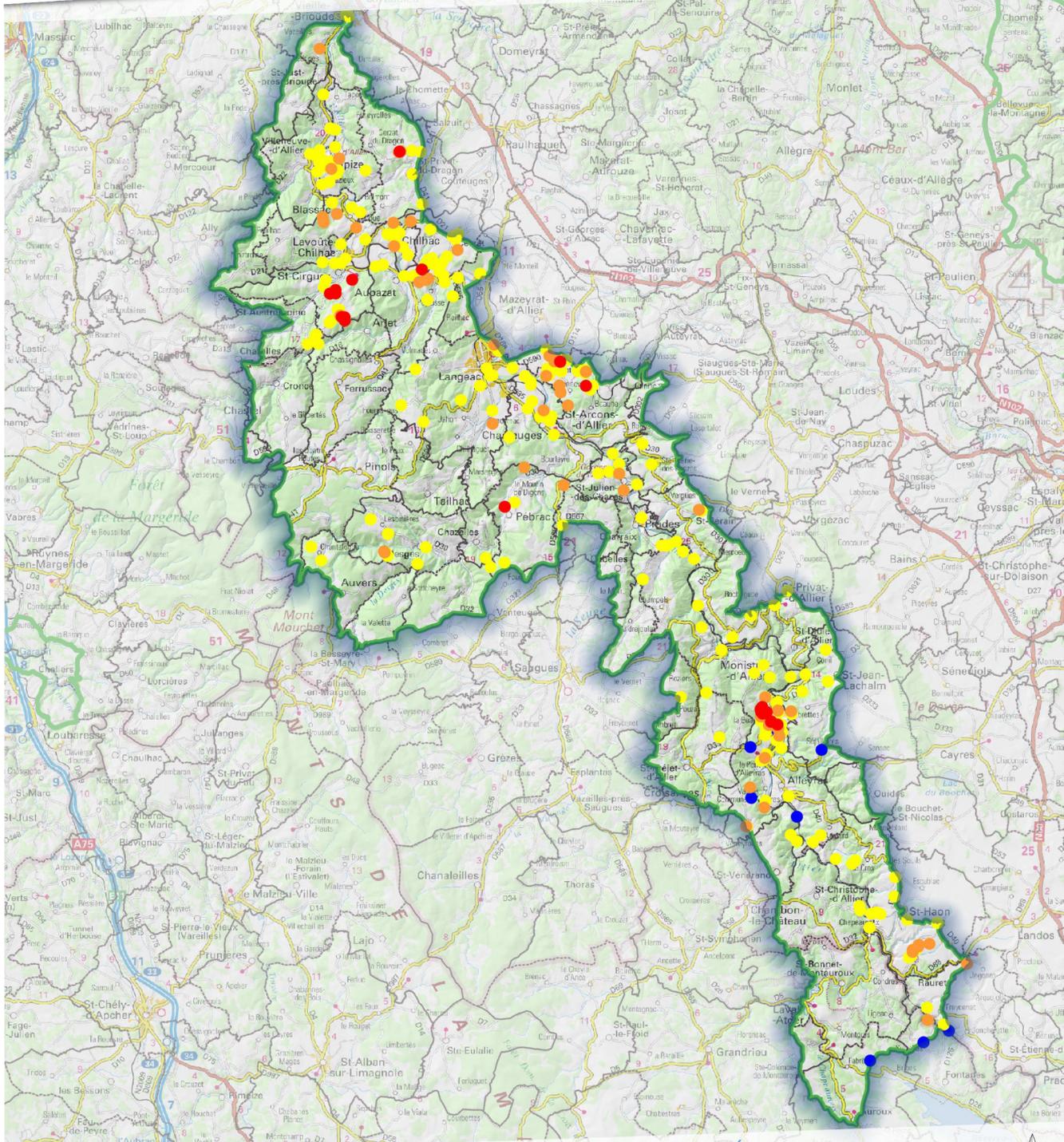
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Milan noir dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 380 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°17

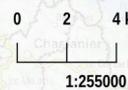


Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



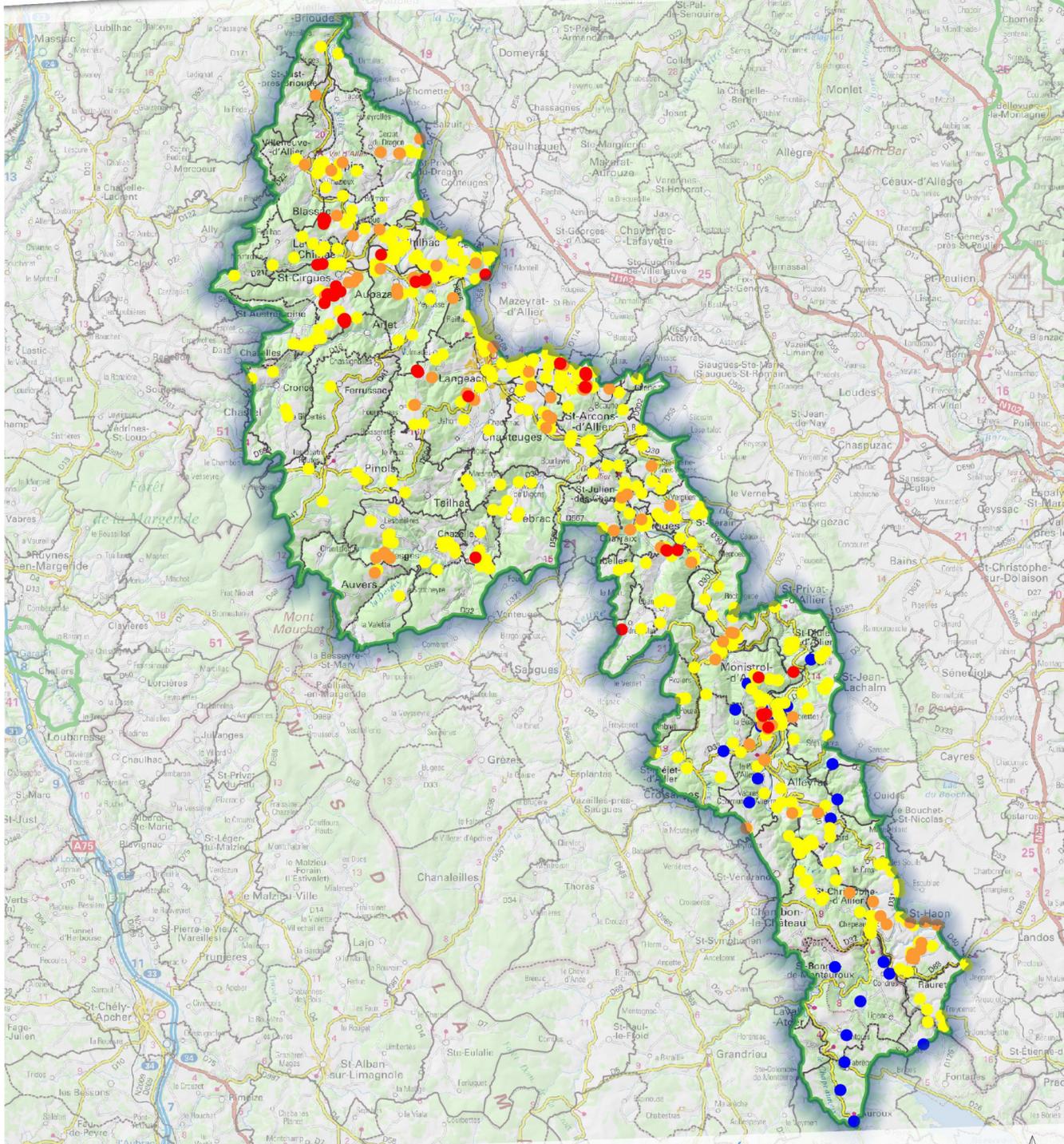
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Milan royal dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 761 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°18



Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



0 2 4 km
1:255000



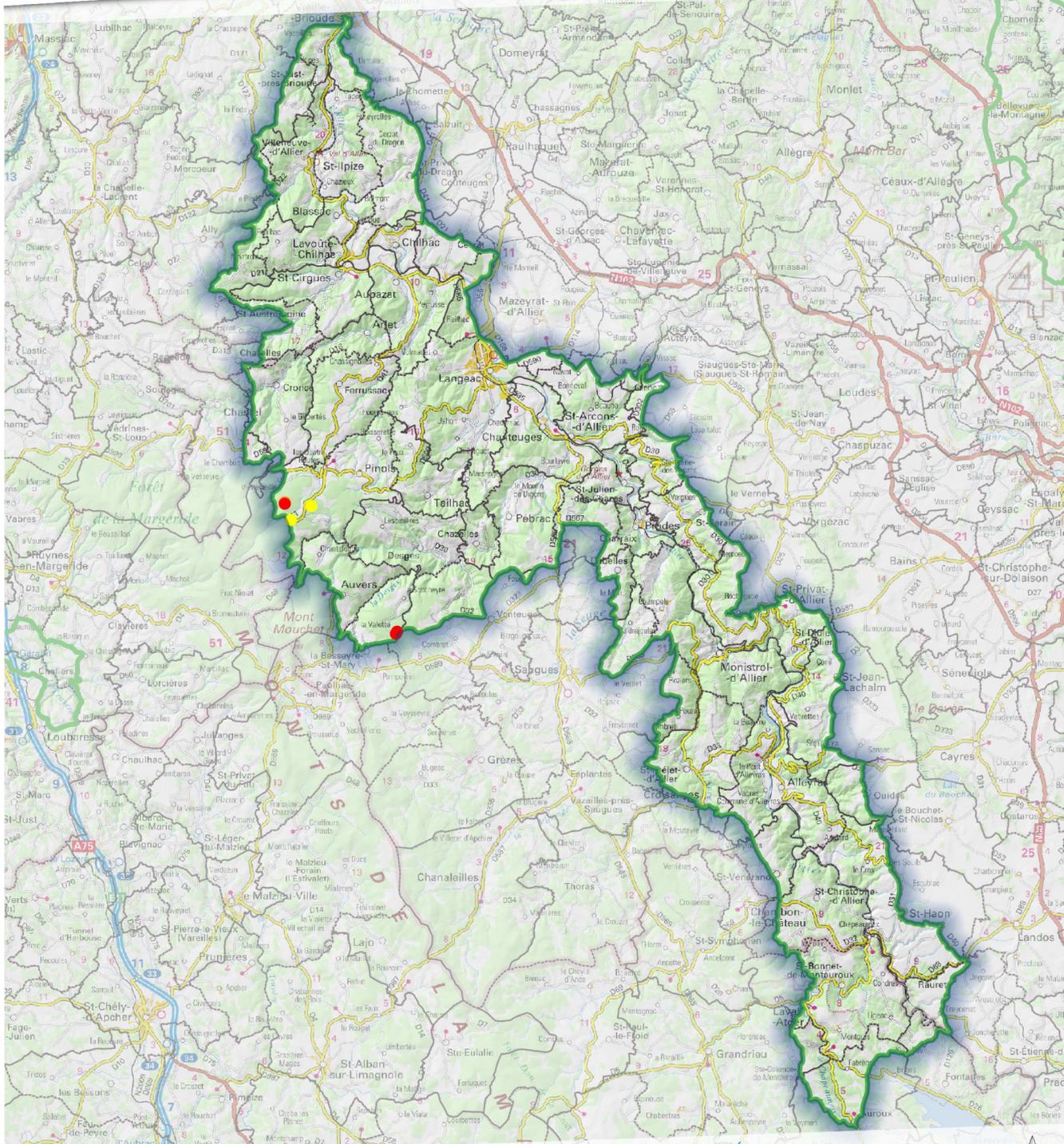
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de de la Nyctale de Tengmalm dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 14 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°19



- Légende :**
- Limites administratives :
 - Limites communales
 - Limites de la ZPS
 - Statut de nidification :
 - Nicheur certain
 - Nicheur probable
 - Nicheur possible



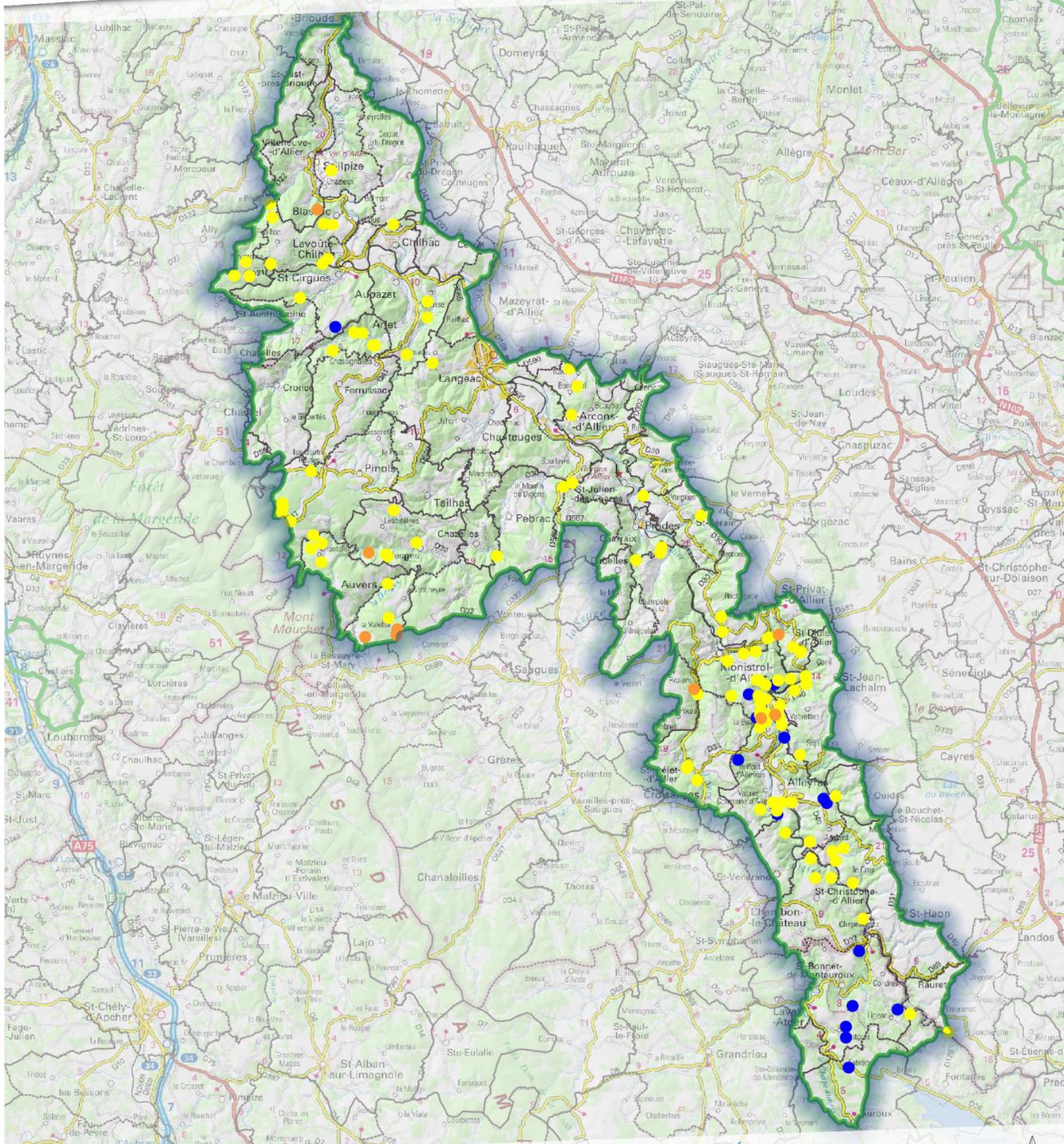
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de du Pic noir dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 138 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°20



Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



0 2 4 km
1:255000



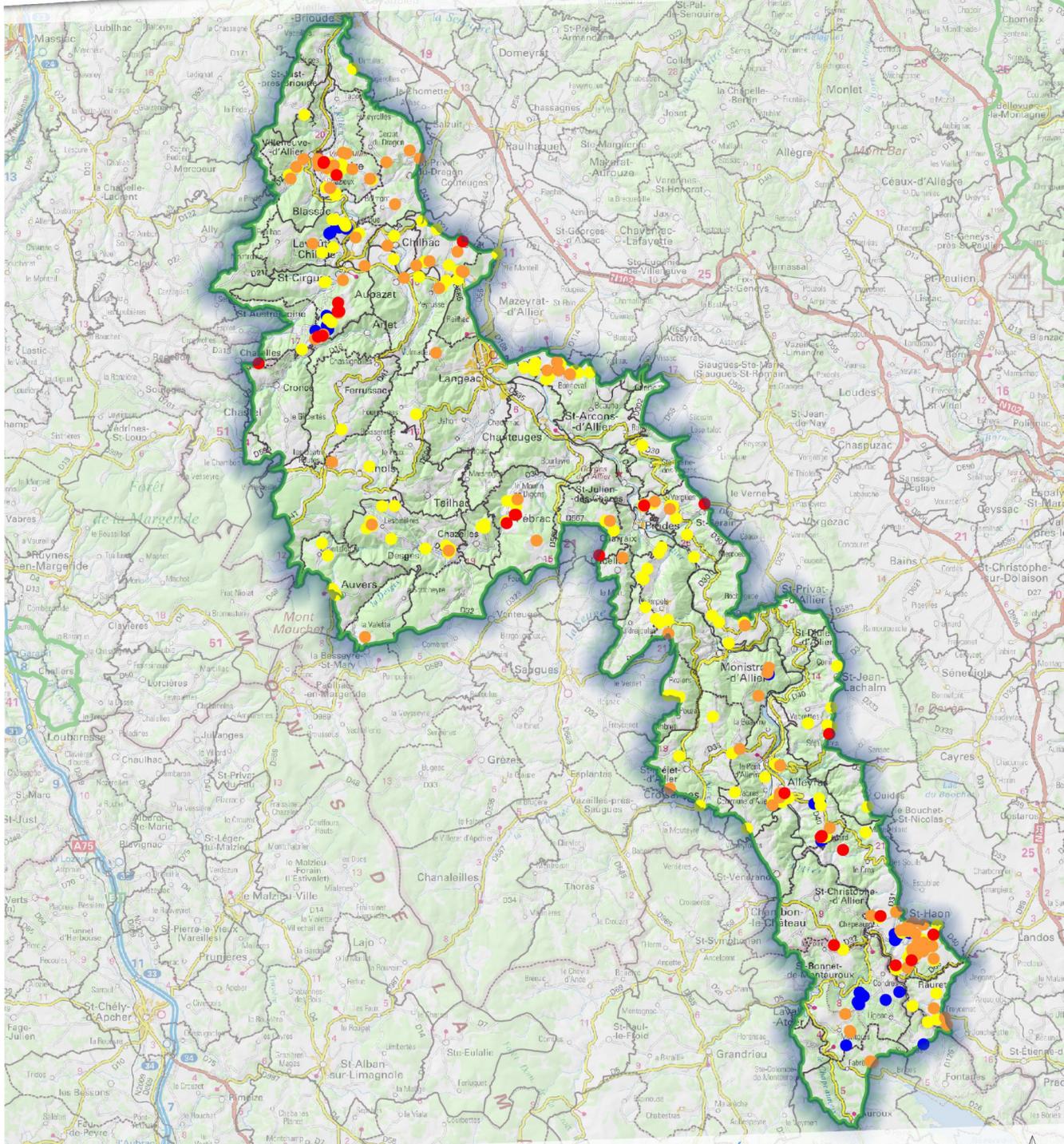
Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Nidification de de la Pie-grièche écorcheur dans la ZPS du Haut Val d'Allier - 380 données de présence - période 2010 - 2019

Carte n°21

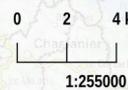


Légende :

- Limites administratives :**
- Limites communales
 - Limites de la ZPS

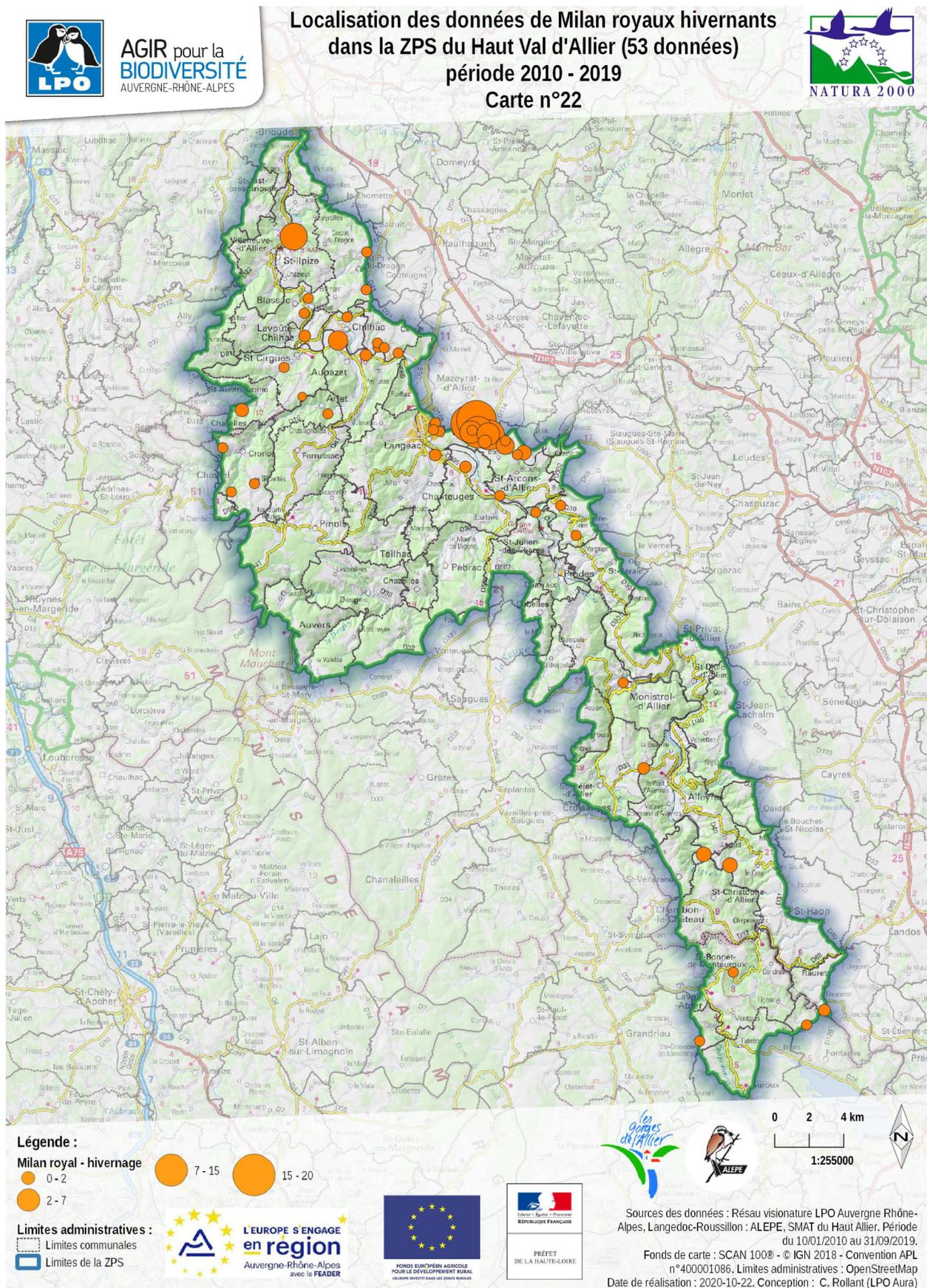
Statut de nidification :

- Nicheur certain
- Nicheur probable
- Nicheur possible



Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)

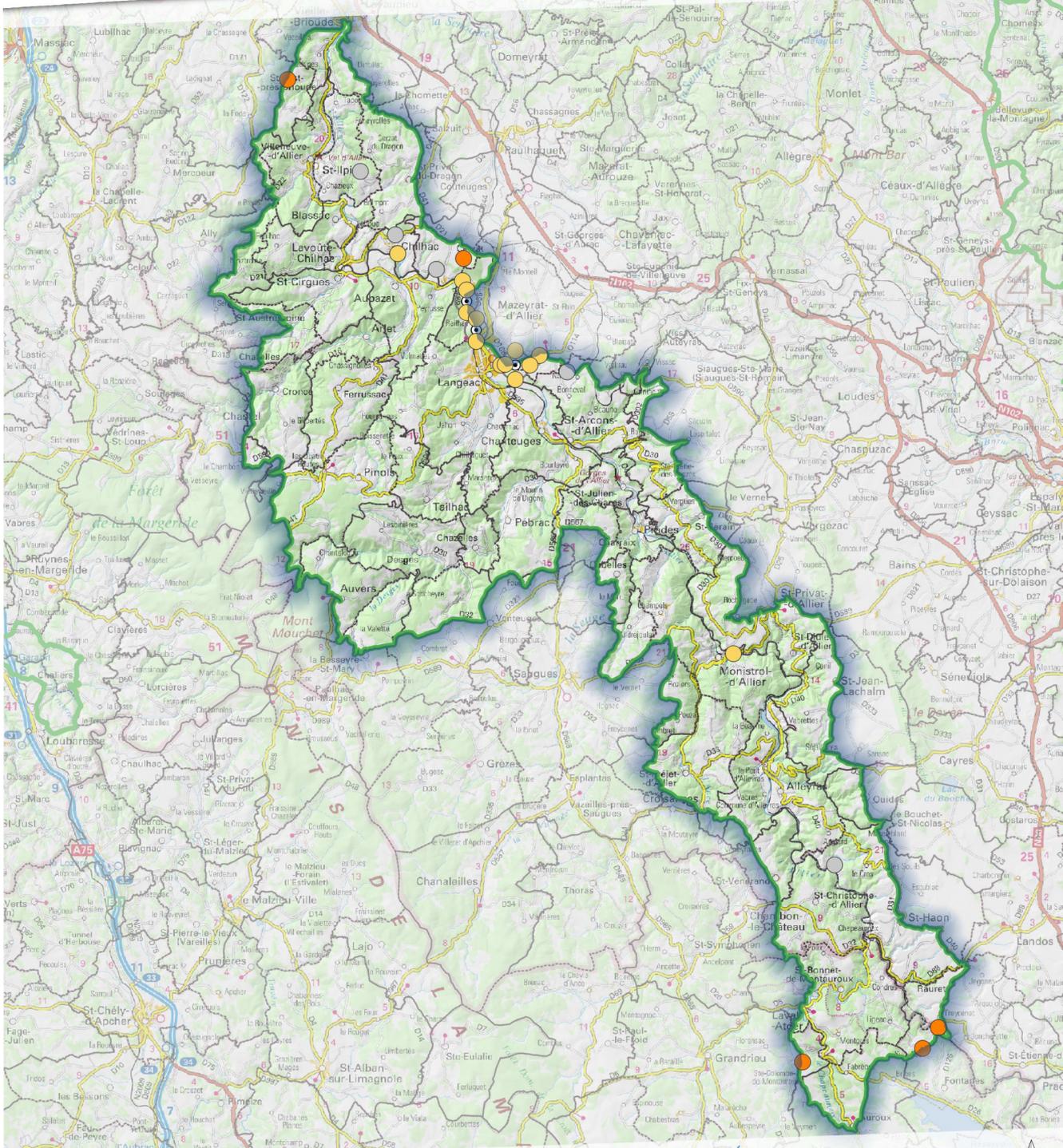
d. Cartographies des oiseaux migrateurs et hivernants de l'annexe I de la directive 79/409





AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des données d'oiseaux hivernants dans la ZPS du Haut Val d'Allier (27 données, hors Milan Royal) - période 2010 - 2019
Carte n°23



Légende :

- Hivernants**
- Grande Aigrette
 - Busard Saint-Martin
 - Alouette lulu

Limites administratives :

- Limites communales
- Limites de la ZPS



0 2 4 km

1:255000

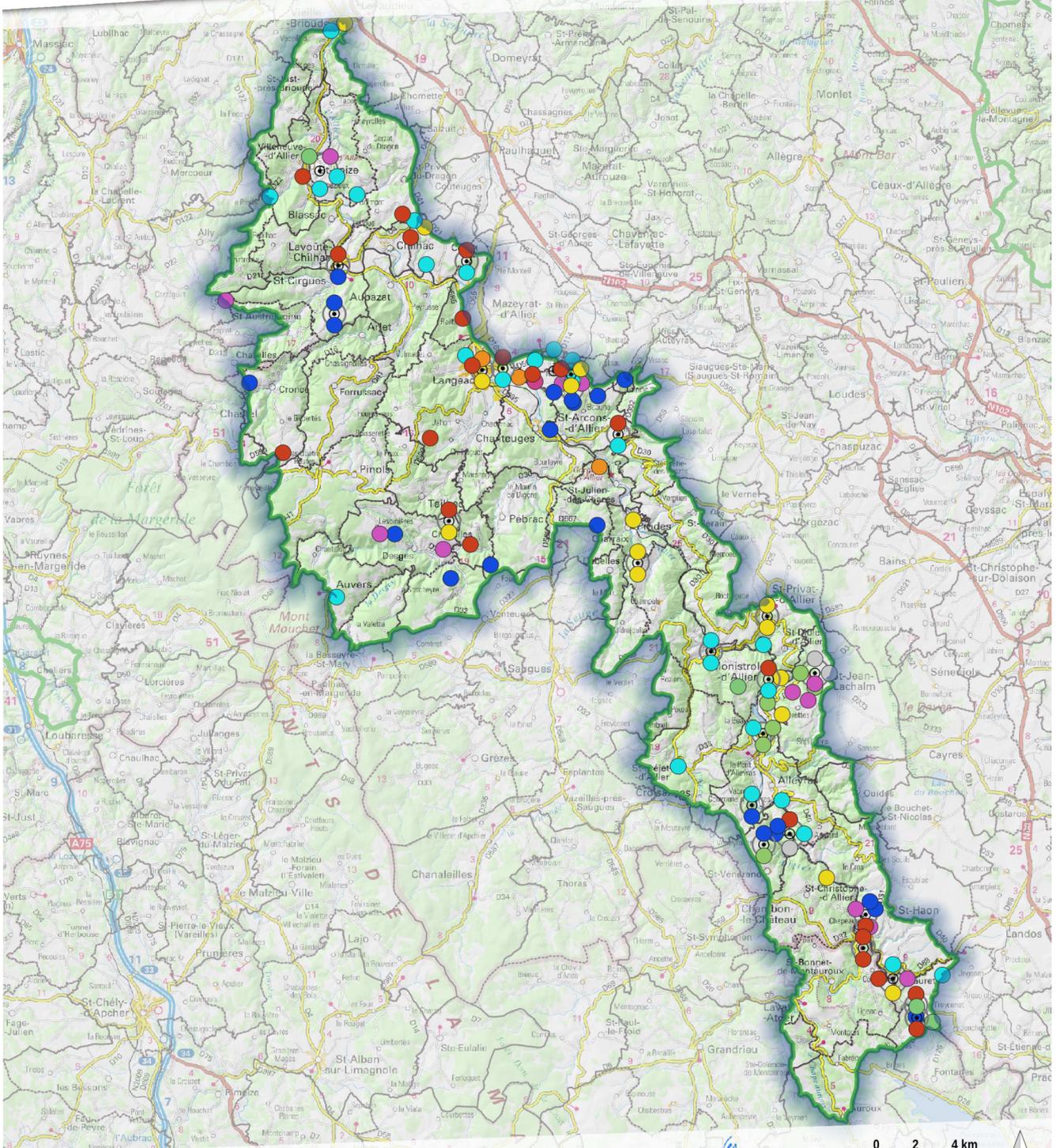


Sources des données : Réseau visionature LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des données de rapaces migrateurs dans la ZPS du Haut Val d'Allier (115 données) période 2010 - 2019
Carte n°24

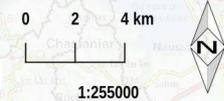


Légende :

- Rapaces migrateurs :**
- Aigle botté
 - Bondrée apivore
 - Busard Saint-Martin
 - Milan noir
 - Balbuzard pêcheur
 - Busard cendré
 - Circaète Jean-le-Blanc
 - Milan royal
 - Busard des roseaux
 - Faucon kobez

Limites administratives :

- ▭ Limites communales
- ▭ Limites de la ZPS



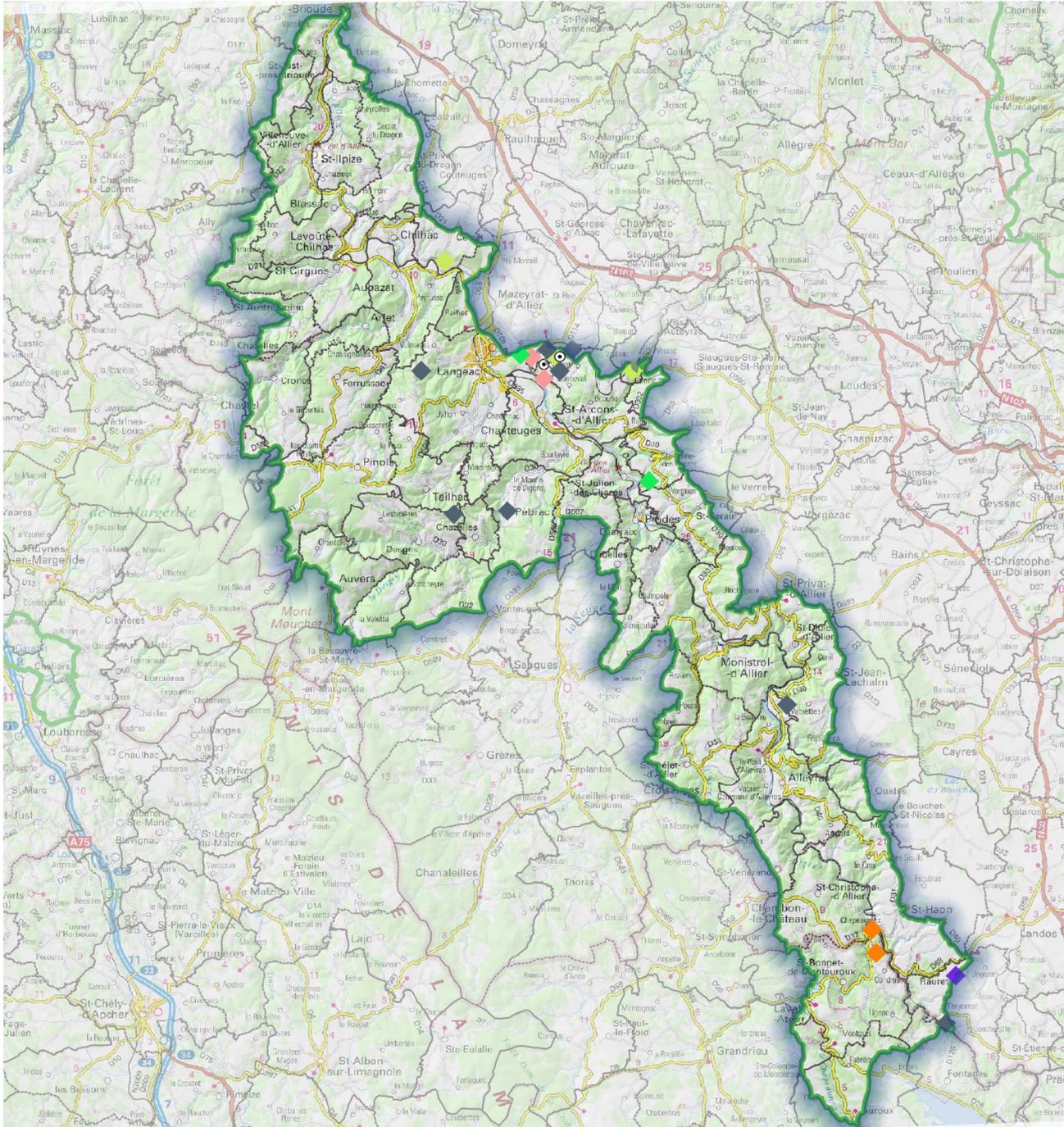
Sources des données : Réseau visionnateur LPO Auvergne Rhône-Alpes, Langedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.

Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2020-10-22. Conception : C. Rollant (LPO Aura)



AGIR pour la BIODIVERSITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Localisation des données d'espèces migratrices (hors rapaces) dans la ZPS du Haut Val d'Allier (18 données) période 2010 - 2019 Carte n°25



Légende :

- Autres espèces**
- ◆ Alouette lulu
 - ◆ Cigogne blanche
 - ◆ Cigogne noire
 - ◆ Pipit rousseline
 - ◆ Grue cendrée

Limites administrativ

Limites communales

Limites de la ZPS



0 2 4 km



1:1

Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon : ALEPE, SMAT du Haut Allier. Période du 10/01/2010 au 31/09/2019.
Fonds de carte : SCAN 100® - © IGN 2018 - Convention APL n°400001086. Limites administratives : OpenStreetMap
Date de réalisation : 2022-01-28. Conception : (LPO)

8 - PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
B - Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique
C - Améliorer les connaissances sur l'avifaune du site
D - Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS
A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux	<ol style="list-style-type: none"> Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique Accompagner les acteurs de la forêt dans le but de favoriser des peuplements propices aux espèces DO dans leurs activités Accompagner les professionnels des sports de nature afin qu'ils prennent mieux en compte les espèces de la DO dans leurs activités Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune et dans le but d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités Mettre en œuvre une politique d'acquisition du foncier
B- Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique	<ol style="list-style-type: none"> Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux
C - Améliorer les connaissances sur l'avifaune du site	<ol style="list-style-type: none"> Améliorer les connaissances sur la présence des espèces de la Directive Oiseaux pour une meilleure prise en compte de ces espèces dans les projets Améliorer la connaissance des habitats naturels du site favorables aux espèces DO
D - Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob	<ol style="list-style-type: none"> Assurer l'animation du site et l'évaluer Actualiser le DOCOB

Type d'objectifs	OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Type d'objectifs				Evaluer
		Protéger	Entretienir	Restaurer	Communiquer	
Objectifs liés à l'avifaune	A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux	X	X	X		
	B - Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique				X	
	C - Améliorer les connaissances sur l'avifaune du site					X
Objectifs transversaux	D - Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob				X	X

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS ET ACTIONS ENVISAGEES
<p>A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique MO1 : Conserver et entretenir les milieux ouverts par un pâturage et une fauche adaptée MO2 : Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention directe MO3 : Poursuivre l'accompagnement des vétérinaires et des éleveurs dans l'objectif de limiter les antiparasitaires des troupeaux MO4 : Assurer annuellement la sauvegarde des busards dans les prairies et cultures avec les agriculteurs MO5 : Favoriser une lutte contre le campagnol terrestre respectueuse de l'environnement ML1 : Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau ML2 : Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés, les arbres isolés et murets 2. Accompagner les acteurs de la forêt dans le but de favoriser des peuplements propices aux espèces DO dans leurs activités MF1 : Favoriser une sylviculture compatible avec les enjeux de préservation de l'avifaune forestière MF2 : Mise en place d'une trame « vieux bois » favorable à l'avifaune 3. Accompagner les professionnels des sports de nature afin qu'ils prennent mieux en compte des espèces de la DO dans leurs activités TM1 : Accompagner les professionnels de sports de nature afin de mieux prendre en compte la sensibilité des espèces de la Directive Oiseaux 4. Accompagner les entreprises de transport et de distribution de l'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune et dans le but d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités TM2 : Identifier les poteaux électriques dangereux pour les grandes espèces de la ZPS aval TM3 : Favoriser la gestion extensive des espaces sous ligne RTE en milieu forestier et dans le bocage 5. Mettre en œuvre une politique d'acquisition du foncier TM4 : Mettre en place des actions de gestion foncière
<p>B- Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux CS1 : Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site CS2 : Sensibiliser le grand public CS3 : Faire la promotion active des actions réalisées dans le cadre du DOCOB CS4 : Informer les agriculteurs et les habitants de la diversité des espèces de rapaces nécrophages, de leurs biologies et de leurs rôles dans l'écosystème
<p>C - Améliorer les connaissances du site</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer les connaissances sur la présence des espèces de la Directive Oiseaux pour une meilleure prise en compte de ces espèces dans les projets SUI 1 : Améliorer les connaissances des espèces de la Directive Oiseaux SUI 2 : Définir les zones favorables aux rapaces
<p>D - Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actualiser le DOCOB et évaluer l'état de conservation de ces espèces sur le site EVA1 : Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs 2. Assurer l'animation courante du site : Animer le DOCOB : Actualiser le DOCOB

MO1 « Conserver et entretenir les milieux ouverts par un pâturage et une fauche adaptés »	Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
Méthodologie : Animation de la contractualisation des Mesures Agro-Environnementales (MAE) Animation de la contractualisation de la Charte	Objectif opérationnel : 1- Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique Niveau de priorité de la mesure : ***
Modalités de mise en œuvre : MAE : Elaboration du projet en synergie avec les démarches territoriales (Contrat territorial, Contrat vert et bleu...) Le choix des mesures doit s'orienter sur les mesures suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • « prairies fleuries » sur les prairies et pelouses • « zéro fertilisation » - « pression de pâturage » sur les pelouses • « gestion pastorale » - « maintien de l'ouverture » sur les landes et parcours • Et si possible de l'adapté à des floraisons ou épiaison de certaines plantes « retard de fauche » (dans l'objectif d'éviter des dates strictes) Envoie de courrier d'information aux agriculteurs Organisation de réunion d'information ou de journées d'information (type permanence) Réalisation des diagnostics et contractualisation Charte : envoi de courrier aux propriétaires des parcelles les plus riches en espèces d'oiseaux de la Directive Oiseaux	Espèces concernées : <i>Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Alouette lulu, Pie-grièche écorcheur</i> Zone d'application : parcelles déclarées en prairie permanentes à la PAC Surfaces concernées : milieux ouverts Outils mobilisés : MAE et charte Natura 2000
Opérations associées : SUI1, ML2	
Calendrier de réalisation : 2023/2026 (en fonction de la PAC)	
Cout estimé : 25 jours /année de contractualisation 1 000 000€ de contractualisation Nature des dépenses : Animation PAEC et contractualisation (Plan de Financement : FEADER et Etat)	Indicateurs de suivi : Réalisation : Nombre de courrier envoyés, nombre de réunions réalisées
Réalisation : Animateur Natura 2000 ou sous-traitance Partenaires potentiels : Chambre d'agriculture	Résultat : nombre et surface des contrats, chartes signées

<p>MO2 « Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention directe »</p>	<p>Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux</p>
<p>Méthodologie : En priorité : réaliser une cartographie des exploitations dont le siège se trouve proche des zones de landes à genêts de la ZPS qu'il serait opportun d'entretenir par une mise à disposition, une ouverture ponctuelle, la réalisation d'un parc de pâturage. Rencontrer les propriétaires et les éleveurs afin de favoriser l'entretien de zones de landes, afin d'éviter leurs fermetures programmées. Si nécessaire, soutenir la mise en place d'outils de gestion du foncier (Association Foncière Pastorale, Groupements pastoraux) voir de la maîtrise foncière (Cf. fiche TM4)</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 - Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique</p> <p>Niveau de priorité de la mesure : ***</p> <p>Espèces concernées : rapaces en chasse : Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir, Busard cendré, Busard Saint Martin, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe et espèces des milieux ouverts en mosaïque : Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Engoulevent d'Europe.</p> <p>Zone d'application : parcelles non déclarées à la PAC</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Analyse cartographique des parcelles propices (hors PAC) et vérification sur le terrain Animation foncière - Sensibilisation et information des propriétaires Proposition de solutions concrètes aux exploitants riverains Identification et quantification des travaux Suivi des travaux</p>	<p>Surfaces concernées : landes</p> <p>Outils mobilisés : contrat ni-agricole, ni-forestier</p>
<p>Opérations associées : SU11, ML1, TM4</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : nombre de personnes contactées</p> <p>Résultats : nombre de projets étudiés, aboutis, surfaces à nouveau utilisées par l'agriculture</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Cout estimé : 3j à 10j/an Nature des dépenses : Animation Plan de Financement : Natura 2000 (Etat/ FEADER)</p>	
<p>Réalisation : Animateur du Docob Partenaires potentiels : organismes agricoles (Chambre d'agriculture...) et/ou environnementaux (LPO AURA...)</p>	

MO3 « Poursuivre l'accompagnement des vétérinaires et des éleveurs dans l'objectif de limiter les antiparasitaires des troupeaux »	Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
Méthodologie : Favoriser une meilleure utilisation (voir diminution) des produits antiparasitaires d'élevage, rémanents, et toxiques pour les insectes coprophages, proies des oiseaux insectivores, par un accompagnement des exploitants. Celui sera réalisé par des vétérinaires volontaires et formés du projet « Eleve » (projet Elevage, Environnement, Vétérinaire porté par le Groupement Technique des Vétérinaires d'Auvergne depuis 2017 à l'échelle de l'Auvergne qui mobilise 54 élevages, 22 vétérinaires et 7 structures environnementales), professionnels très proches du monde agricole.	Objectif opérationnel : 1 - Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique
Modalités de mise en œuvre : Audit parasitologie des élevages par un vétérinaire du Projet « Eleve » Analyse des prélèvements par un laboratoire Synthèse des résultats et conseils (vétérinaires, agrologique et environnemental) auprès de l'éleveur	Niveau de priorité de la mesure : **
Opérations associées : SUI1	Espèces concernées : <i>Pie grièche grise et Pie grièche écorcheur</i>
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob	Zone d'application : ensemble du site
Cout estimé : 1,5 j + 1500€ de frais vétérinaire et de laboratoire /exploitation/an Nature des dépenses : animation Natura 2000 + frais vétérinaire + analyse laboratoire Plan de Financement : Natura 2000, agence de l'eau	Surfaces concernées : parcelles agricoles
Réalisation : Animateur Partenaires potentiels : LPO AURA, GTV_	Outils mobilisés : projet ELEVE Indicateurs de suivi : Réalisation : nombre d'éleveurs et de vétérinaires accompagnés Résultat : quantité et qualité des molécules antiparasitaire utilisées par les éleveurs

MO4 « Assurer annuellement la sauvegarde des busards dans les prairies, cultures et zones humides avec les agriculteurs »	Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
<p>Méthodologie : A l'arrivée des couples de Busards cendrés, localiser les nids installés dans les prairies artificielles, les cultures ou zones humides. Protéger les nids si nécessaires en accord avec l'agriculteur. Suivre le bon déroulement jusqu'à l'envol des jeunes.</p>	<p>Objectif opérationnel : Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure : ***</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Se baser sur les données de reproduction réussies des années précédentes pour mener la prospection dès la mi-avril. Repérer les cultures de prairies artificielles pouvant accueillir le Busard cendré qui la privilégie sur ce territoire. Fin avril repérer l'installation des couples, les parades et transport de matériaux. La compléter par un passage matinal autour de ces champs pour repérer les adultes passant toujours la nuit sur les piquets ou murets proches de leur site de nid. Réaliser un dessin de l'emplacement du nid. Rencontrer l'exploitant pour l'informer, le sensibiliser et lui demander la permission de protéger une surface suffisante pour que le couple continue la ponte et la couvaison, l'élevage... Avec l'appui des bénévoles de l'opération de sauvegarde des Busards cendrés et des techniciens de la LPO et de l'OFB impliqués, se rendre au nid et installer une clôture électrique. Suivre le bon déroulement de l'opération. Assurer la même action pour les couples installés dans les zones humides ou céréales du Devès même si pâturages et récoltes sont plus tardifs.</p>	<p>Espèces concernées : <i>Busard cendré, Busard Saint Martin</i></p> <p>Zone d'application : bassin du Langeadois, plateau du Devès, contreforts de la Margeride</p> <p>Surfaces concernées : milieux ouverts : cultures et prairies humides</p> <p>Outils mobilisés : /</p>
Opérations associées : SUI1	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : nombre nid localisés</p> <p>Résultat : nombre de nids protégés, nombre de jeunes à l'envol</p>
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob	
Cout estimé : 10 j par an Nature des dépenses : Animation Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)	
Réalisation : Animateur Natura 2000 Partenaires potentiels : LPO AURA, OFB	

<p>MO5 « Favoriser une lutte contre le campagnol terrestre respectueuse de l'environnement »</p>	<p>Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux</p>
<p>Méthodologie : La prévention et la surveillance constituent les piliers de la stratégie de lutte relative aux pullulations du campagnol terrestre à l'instar de celles développées contre les espèces invasives. La vigilance des observateurs de terrain coordonnés par la FREDON est importante afin de détecter au plus vite la pullulation et d'éviter les traitements quand cela n'est plus efficace. Organiser des formations pour l'utilisation des pièges que peut prêter le SMAT</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 - Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique</p> <p>Niveau de priorité de la mesure : **</p> <p>Espèces concernées : <i>rapaces en chasse : Milan royal, Milan noir, Busard cendré, Busard Saint Martin, Grand-duc d'Europe</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Participation à la surveillance sur certaines communes Participation à l'information des exploitants sur l'utilisation de moyens de luttés préventives, notamment par l'organisation de formation sur l'utilisation des pièges Topcat Prêter les pièges Topcat aux agriculteurs intéressés.</p>	<p>Zone d'application : zones agricoles en prairie permanente ou artificielle</p> <p>Surfaces concernées : parcelles agricoles</p> <p>Outils mobilisés : formations et informations</p>
<p>Opérations associées : CS1</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : nombre de journée de suivi, nombre de journées d'information, nombre d'agriculteurs qui ont emprunté des pièges</p> <p>Résultat : nombre de données transmises Nombre de cadavres de rapaces empoisonnés trouvés</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Cout estimé : 4j/an Nature des dépenses : Animation Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	
<p><u>Réalisation :</u> Animateur du Docob <u>Partenaires potentiels :</u> FDGDON 43, LPO AURA</p>	

ML1 « Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau »	Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
Méthodologie : En coordination avec les actions des démarches territoriales : Identifier les secteurs à enjeux et rechercher des volontaires pour l'entretien des linéaires concernés Proposer et mettre en place des Contrats Natura 2000 ou des MAE.	Objectif opérationnel : 1 - Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique Niveau de priorité de la mesure : *** Espèces concernées : <i>Milan royal, Milan noir, Pic cendré, Martin pêcheur d'Europe</i>
Modalités de mise en œuvre : En coordination avec les actions des démarches territoriales : Diagnostic initial : Identification des tronçons à enjeux Définition de la gestion à mettre en œuvre (mise en défens, entretien, réimplantation...) Contacter les agriculteurs locaux et les propriétaires du secteur pour voir s'ils sont intéressés par la gestion de ces linéaires	Zone d'application : ripisylves des cours d'eau de la ZPS Surfaces concernées : secteurs de gorges Outils mobilisés : MAE ou contrats Natura 2000 forestiers
Opérations associées : MO1	Indicateurs de suivi : Réalisation : nombre de secteur à enjeux défini, nombre de réunions organisées Résultat : linéaire de berge maintenu ou restauré
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob	
Cout estimé : 3j / an + 2000€/contrat Nature des dépenses : animation et contrat Plan de Financement : Natura 2000 – Agence de l'Eau	
Réalisation : Animateur Partenaires potentiels : Chambre d'agriculture, structures porteuses des démarches territoriales	

<p>ML2 « Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés, les arbres isolés et murets »</p>	<p>Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux</p>
<p>Méthodologie : En coordination avec les actions des démarches territoriales Sensibiliser les agriculteurs et les collectivités aux intérêts du bocage et des murets Proposer des MAE « entretien des haie » Proposer de signer la Charte (entretien) ou des contrats Natura 2000 pour la restauration</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 - Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique</p> <p>Niveau de priorité de la mesure : ***</p> <p>Espèces concernées : <i>Milan royal, Milan noir, Pie grièche écorcheur</i></p> <p>Zone d'application : ensemble de la zone</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : En coordination et en s'appuyant sur les actions des démarches territoriales : Organiser des journées « valorisation du bois de haies et intérêt des murets » Proposer des MAE « entretien des haie » lors des campagnes de contractualisation Charte : envoi de courrier aux propriétaires des parcelles les plus riches en espèces d'oiseaux de la Directive Oiseaux</p>	<p>Surfaces concernées : bordures des parcelles agricoles</p> <p>Outils mobilisés : Contrats ni-agricoles, ni-forestiers, MAE, charte Natura 2000</p>
<p>Opérations associées : MO1</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : nombre de courriers envoyés</p> <p>Résultat : nombre d'évènements réalisés, linéaires engagés</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Cout estimé : 3 à 5j/an + 3000€ par évènement Nature des dépenses : animation et prestation Plan de Financement : Natura 2000 (Etat/FEADER), Plan de relance, Agence de l'eau</p>	
<p><u>Réalisation :</u> Structure animatrice Natura 2000 <u>Partenaires potentiels :</u> Mission haies, Chambre d'agriculture, FDCUMA, Cuma des deux rochers, LPO AURA</p>	

<p>MF1 « Favoriser une sylviculture compatible avec les enjeux de préservation de l'avifaune forestière »</p>	<p>Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux</p>
<p>Méthodologie : Mettre en place une concertation entre l'animateur du site, le CRPF et l'ONF. Travailler en cohérence avec les actions déjà menées sur le territoire (politiques forestières...).</p> <p>Favoriser la mise en place d'îlots de vieillissement d'une surface minimale de 2 ha (avec un optimum de 10 ha) autour des sites de nidification connus de Pic noir, d'Aigle botté et de Circaète par l'intermédiaire de contrats Natura 2000 forestiers.</p> <p>Conserver des arbres de gros diamètre en essences feuillus (chêne et hêtre de préférence).</p> <p>Eviter le dessouchage, proscrire l'utilisation de produits chimiques</p> <p>Laisser du bois mort au sol de gros diamètre (souches, billons, purges), de préférence à l'intérieur des parcelles.</p> <p>Privilégier les purges sur pied (souche haute) des essences feuillues ou résineuses (autochtones).</p> <p>Maintenir sur pied les gros bois présentant des caries au niveau de la base du tronc, surtout s'ils sont en lisière ou en milieu ensoleillé, en particulier les rares "vieux" châtaigniers subsistants sur le site.</p> <p>Mettre en place des îlots de sénescence de quelques hectares (3 à 4 ha) répartis au sein des massifs, dans des peuplements déjà mûres, et composés d'essences autochtones.</p> <p>Conserver des arbres dépérissant, morts ou secs sur pied (de toutes essences autochtones) jusqu'à leur décomposition finale, de manière la plus répartie possible, et de préférence en maintenant autour d'eux une ambiance forestière. Il est particulièrement important de préserver les arbres présentant des cavités dans le tronc ou les branches maîtresses, celles-ci constituant des micros habitats très spécifiques et de plus en plus rares dans de nombreuses forêts exploitées.</p> <p>Favoriser l'exploitation forestière en dehors des périodes de reproduction des oiseaux.</p>	<p>Objectif opérationnel : 2 - Accompagner les acteurs de la forêt dans le but de favoriser des peuplements propices aux espèces DO dans leurs activités</p> <p>Niveau de priorité de la mesure : ***</p> <p>Espèces concernées : <i>Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir, Pic noir</i></p> <p>Zone d'application : ensemble de la ZPS</p>

<p>Le CRPF est co-animateur du réseaux FRENE (cf DOCOB). A ce titre il a régulièrement des contacts avec les propriétaires forestiers. L'animateur pourra travailler en concertation avec le CRPF afin de contacter les propriétaires membres de ces réseaux pour leur proposer les outils de contractualisation du site Natura 2000.</p>	
<p>Modalités de mise en œuvre : En se basant sur le travail de prédéfinition des zones à enjeux de la DDT 43, ainsi que sur les sites de reproduction connus des espèces de la Directive Oiseaux, identifier les propriétaires fonciers des parcelles en priorité 1. Prendre contact avec ces propriétaires forestiers par le biais d'un courrier leur expliquant les différents outils Natura 2000 (chartes et contrats forestiers). Ce travail doit se faire en collaboration avec le CRPF et l'ONF pour qu'ils puissent devenir des ambassadeurs des outils Natura 2000 auprès des propriétaires privés et publics. Organiser une rencontre sur le terrain avec les propriétaires intéressés. Leur présenter les enjeux du site, l'intérêt de leur parcelle et les outils de contractualisation. Monter les contrats et les chartes des propriétaires intéressés par ces outils. Effectuer par la suite le même travail avec les propriétaires des parcelles identifiées en priorité 2, puis 3 dans la cartographie de la DDT. Inciter les propriétaires fonciers et les gestionnaires forestiers à organiser l'exploitation forestière en dehors des périodes de reproduction des oiseaux (cf charte). Mettre en place des actions de gestion foncières (cf TM4)</p>	<p>Surfaces concernées : massifs forestiers</p> <p>Outils mobilisés : Contrats forestiers et charte Natura 2000</p>
<p>Opérations associées : MF2, SUI2, TM4</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : nombre de propriétaire contactés/rencontrés, de mesures proposées Résultat : surface engagée & nombre de parcelles et propriétaires engagés</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Cout estimé : 8 jours par an Nature des dépenses : animation et contractualisation Plan de Financement : Animation Natura 2000 (Etat /FEADER)</p>	

MF2 « Mise en place d'une trame "vieux bois" favorable à l'avifaune »	Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
Methodologie : Favoriser une gestion sylvicole qui tend à améliorer la qualité du milieu forestier pour la reproduction des rapaces forestiers et des pics.	Objectif opérationnel : 2 - Accompagner les acteurs de la forêt dans le but de favoriser des peuplements propices aux espèces DO dans leurs activités Niveau de priorité de la mesure : ***
Modalités de mise en œuvre : Cette fiche est très liée à la MF1 et SUI2, la mise en place de cette action dépendra des résultats des contacts établis dans cette précédente action. Mettre en place des îlots de sénescence sur l'ensemble du site en veillant (contrat forestier F12i), dans la mesure du possible, à les répartir en « pas japonais » sur l'ensemble du site. Les contrats forestiers visant à préserver la sénescence des boisements seront, dans la mesure du possible, mis en place sur des types de forêts différentes : expositions, essences dominantes, pentes, versants, ... Cette attention permettra notamment de maintenir une bonne diversité des milieux à l'échelle du site afin de favoriser la reproduction des différentes espèces de rapaces de la Directive Oiseaux.	Espèces concernées : <i>Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir, Pic noir, Chouette de Tengmalm</i> Zone d'application : ensemble de la ZPS Surfaces concernées : massifs forestiers Outils mobilisés : Contrats forestiers « bois sénescents »
Opérations associées : TM4, SUI2, MF1	Indicateurs de suivi : Réalisation : nombre de mesures proposées, différences entre les mesures proposées Résultat : surface engagée et nombre d'îlots et de propriétaires engagés
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob	
Cout estimé : 8 jours par an Nature des dépenses : animation et contractualisation Plan de Financement : Animation Natura 2000 (Etat + FEADER)	
Réalisation : animateur Partenaires potentiels : DDT, CRPF, ONF, LPO AURA	

TM1 « Accompagner les professionnels de sports de nature afin de mieux prendre en compte la sensibilité des espèces de la Directive Oiseaux »	Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
<p>Méthodologie : Activités de pleine nature :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Recueillir les vidéos réalisées sur les bonnes pratiques par les sites Natura 2000 des gorges de la Dordogne ou des gorges de la Truyère et organiser leur diffusion localement. Sur le même principe faire réaliser une vidéo sur les sports d'eau vive afin de la diffuser toute la saison chez les professionnels . 2. Encadrer une journée annuelle technique sur les oiseaux de la ZPS et leurs milieux de vie à destination des Brevets d'Etat sportifs et les moniteurs d'activités de pleine nature. <p>Escalade :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux avec la FFME Loire /Haute-Loire des sites officiels et des conventions existantes dans la ZPS. 2. Réaliser un état des lieux avec les Communautés de Communes et le Département de la Haute-Loire des projets d'équipements de falaises. 	<p>Objectif opérationnel : 3 - Accompagner les professionnels des sports de nature afin qu'ils prennent mieux en compte les espèces de la DO dans leurs activités</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure : ***</p> <p>Espèces concernées : <i>Martin pêcheur d'Europe</i> (et autres espèces DHFF de la rivière), <i>Grand-duc d'Europe</i>, <i>Faucon pèlerin</i></p> <p>Zone d'application : zones de gorges</p> <p>Surfaces concernées : milieux aquatiques et rupestres</p> <p>Outils mobilisés : formations et informations</p>
<p>Modalités de mise en œuvre Activités de pleine nature :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Diffusion d'un lien de visionnement des vidéos de bonnes pratiques aux clubs d'activités de pleine nature afin qu'ils le proposent à leurs membres. Diffusion des vidéos dans les offices de tourisme et chez les loueurs de matériel de navigation. Réalisation avec un professionnel de l'eau vive d'une vidéo sur les bonnes pratiques et diffusion. 2. Constitution et gestion d'un fichier de contacts Envoi d'une invitation annuelle. 	

<p>3. Organisation, préparation de la journée différente chaque année (un milieu à visiter par an : la rivière, les landes, les forêts, les falaises...) avec diaporama en salle en complément ou remplacement de la sortie nature si mauvais temps.</p> <p>4. Création du diaporama</p> <p>5. Accompagnement</p> <p>Escalade :</p> <p>1. Cartographie des sites officiels et à venir et avifaune rupestre (Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe).</p> <p>2. Travail aux côtés des partenaires pour la mise en place de projet, le conventionnement, l'information sur les espèces sensibles : participation aux réunions, rédaction d'avis.</p> <p>3. Recensements d'avant-projet si besoin.</p> <p>4. Diffusion de la liste des sites autorisés, les espèces rupestres et les bonnes pratiques à travers le site web de la FFME, des panneaux d'accueil des partenaires sur les sites de varappe etc...</p>	<p>Indicateurs de suivi activité de pleine nature :</p> <p>Réalisation : nombre de points touristiques et de clubs de sports de pleine nature ayant diffusé la vidéo, nombre de participants aux journées techniques et nombre de structures concernées</p> <p>Résultat : prise en compte de la sensibilité des espèces - appropriation et préservation du patrimoine naturel</p>
Opérations associées : CS1	<p>Indicateurs de suivi activité escalade :</p> <p>Réalisation : cartographie et nombre de contribution à des projets</p> <p>Résultat : préservation de sites de reproduction d'espèces rupestres et sensibilisation des pratiquants d'escalade</p>
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du DOCOB	
<p>Cout estimé : Activités de pleine nature : 4j par an (animateur Natura 2000) + 7j réalisation vidéo + 3 000€ de vidéos – Escalade : 1j par an (animateur Natura 2000)</p> <p>Nature des dépenses : animation et prestation extérieure vidéo</p> <p>Plan de Financement : Animation Natura 2000 (Etat + FEADER)</p>	
<p>Réalisation : animateur Natura 2000</p> <p>Partenaires potentiels : LPO AURA, FFME, Département, EPCI</p>	

<p>TM2 « Identifier les poteaux électriques dangereux pour les grandes espèces de la ZPS aval »</p>	<p>Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux</p>
<p>Méthodologie : Suivre les lignes moyenne-tension ENEDIS et identifier les poteaux dangereux où les rapaces s'électrocutent. Prioriser les interventions en fonction de la proximité des zones de nidifications des espèces cibles. Informé ENEDIS et les entreprises sous-traitantes des périodes adéquates pour l'entretien de la végétation sous les lignes moyenne tension de la ZPS afin de ne pas détruire de nichées au printemps.</p>	<p>Objectif opérationnel : 4 - Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune et dans le but d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure : ***</p> <p>Espèces concernées : <i>Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir, Cigogne blanche, Cigogne noire, Grand-duc d'Europe.</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Cartographie des lignes moyenne-tension dangereuses Hiérarchisation des interventions Proposition technique à ENEDIS Sensibilisation et formation des entreprises sous-traitantes pour l'entretien des lignes</p>	<p>Zone d'application : ensemble de la ZPS</p> <p>Surfaces concernées : emprise des lignes moyenne tension gérées par ENEDIS sur la partie aval de Langeac de la ZPS (la partie amont étant déjà réalisée).</p> <p>Outils mobilisés : partenariat ENEDIS</p>
<p>Opérations associées : TM3</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : linéaire de lignes dangereuses proposé à ENEDIS, nombre d'entreprises sous-traitante sensibilisées.</p> <p>Résultat : Nombre et linéaire de lignes électriques neutralisées</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Cout estimé : 20 j Nature des dépenses : animation Plan de Financement : Animation Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	
<p>Réalisation : animateur Natura 2000 Partenaires potentiels : LPO AURA</p>	

TM3 « Favoriser la gestion extensive des espaces sous ligne RTE en milieu forestier et dans le bocage »	Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux
<p>Méthodologie : Identifier les zones à enjeux pour les espèces Directive Oiseaux et proposer un entretien approprié (taille en têtard des arbres du bocage, maintien en stade landes en milieu forestier par des coupes ciblées hors période de reproduction, de la gestion pastorale etc...)</p>	<p>Objectif opérationnel : 4 - Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune et dans le but d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure : ***</p> <p>Espèces concernées : <i>Busard Saint Martin, Engoulevent d'Europe, Pie grièche écorcheur, Alouette lulu, Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Cartographique des espaces propices, vérification sur le terrain et état avifaune initial Identification des actions et proposition technique à RTE Sensibilisation et formation des entreprises sous-traitantes, rédaction d'un cahier technique sur les bons gestes Suivi des travaux Etat des lieux avifaune année N+3, N+6, N+9.</p>	<p>Zone d'application : ensemble de la ZPS</p> <p>Surfaces concernées : emprise des lignes HT gérées par RTE</p> <p>Outils mobilisés : partenariat RTE</p>
Opérations associées : TM2	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : nombre de sites et surface de landes entretenus.</p> <p>Résultat : quantification des espèces cibles fréquentant les espaces.</p>
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob	
Cout estimé : 25j Nature des dépenses : animation Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)	
<u>Réalisation :</u> animateur Natura 2000 <u>Partenaires potentiels :</u> LPO AURA	

<p>TM4 « Mettre en place des actions de gestion foncière »</p>	<p>Objectif général : A - Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux</p>
<p>Méthodologie : Faciliter l'acquisition de parcelles par des structures ayant des objectifs de préservation de la biodiversité.</p>	<p>Objectif opérationnel : 5 - Mettre en œuvre une politique d'acquisition du foncier</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Identifier les zones intéressantes pour les espèces de la Directive oiseaux (cf MF1, MF2, SUI1 et SUI2). Identifier les propriétaires fonciers et les contacter via un courrier leur proposant d'adhérer à des outils de contractualisation ou de vendre. Si les propriétaires souhaitent vendre leur terrain, les mettre en relation avec des associations en faveur de la biodiversité pour l'achat.</p>	<p>Niveau de priorité de la mesure : ***</p>
<p>Opérations associées : MF1, MF2, SUI2, SUI1</p>	<p>Espèces concernées : toutes les espèces du site</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du DOCOB</p>	<p>Zone d'application : ensemble du site Natura 2000</p>
<p>Coût estimé : 3 jours par an</p>	<p>Surfaces concernées : massifs forestiers</p>
<p>Nature des dépenses : animation et contractualisation</p>	<p>Outils mobilisés : charte Natura 2000, contrats forestiers, contrats ni-agricoles, ni-forestiers, MAE</p>
<p>Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p>
<p>Réalisation : animateur Natura 2000</p>	<p>Réalisation : nombre de mesures proposées</p>
<p>Partenaires potentiels : LPO AURA, CEN AUVERGNE, Forêts sauvages</p>	<p>Résultat : surface engagée et nombre de parcelles vendues</p>

<p>CS1 « Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site »</p>	<p>Objectif général : B- Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique</p>
<p>Méthodologie : Avec la réalisation de sets de table, d'un poster et d'un dépliant sensibiliser les habitants et les touristes des gorges de l'Allier au patrimoine naturel remarquable et fragile. La distribution des sets de table sera opérée auprès des hôtels, restaurants, chambres et table d'hôtes, et les dépliant lors de manifestations sportives par les professionnels du tourisme ou les professionnels d'activités de pleine nature. Le poster à l'ensemble, avec les établissements scolaires en plus</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 - Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux</p>
	<p>Niveau de priorité de la mesure : ***</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Espèces concernées : toutes les espèces du site</p>
<p>Conception de sets de table ludiques. Impression recto-verso couleur en papier recyclé à 50.000 ex., avec des informations d'un côté et des jeux sur les espèces du site de l'autre. Déclinaison avec la création et l'impression d'un dépliant A4 recyclé 3 volets à 5000 ex. Conception et impression d'un poster A1 polyester avec œillets en 200 ex. sur les espèces phares du Haut-Allier dans leurs milieux : Busard saint Martin, Circaète jean le blanc, Grand duc d'Europe, Milan royal, Pic noir, Pie grièche écorcheur, Chevalier guignette Suivi chez l'imprimeur des trois réalisations Identification de 30 professionnels de la restauration des gorges de l'Allier. Prise de contact pour proposer les sets de tables Distribution des sets de table Distribution du dépliant aux professionnels du tourisme lors de la bourse annuelle aux documents et distribution aux professionnels des activités de pleine nature lors de la journée technique annuelle Distribution du poster à l'ensemble et aux établissements scolaires</p>	<p>Zone d'application : ensemble du site Natura 2000</p>
<p>Opérations associées : CS2, CS3, CS4</p>	<p>Outils mobilisés : formations et informations</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p>
<p>Cout estimé : 12j + 8000 € (conception/impression)</p>	<p>Réalisation : nombre de dépliant et sets de table distribués chaque année.</p>
<p>Nature des dépenses : animation, conception, impression</p>	<p>Nombre de prestataires touristiques participant à l'opération</p>
<p>Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	<p>Résultat :</p>
<p>Réalisation : animateur Natura 2000, partenaires techniques prestataires extérieures</p>	
<p>Partenaires potentiels : LPO AURA, OTI des Gorges de l'Allier, de Brioude</p>	

<p align="center">CS2 « Sensibiliser le grand public »</p>	<p>Objectif général : B- Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique</p>
<p>Méthodologie : Avec la réalisation d'animation nature grand public, d'animations à destination des scolaires et étudiants, d'accueil de groupe d'étude du territoire, l'élaboration de circuits de découvertes dématérialisés, informer le grand public sur les richesses et enjeux de la ZPS</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 - Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux</p> <p align="center">Niveau de priorité de la mesure : ***</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Conception, promotion et encadrement d'au moins 2 sorties de découvertes annuelles des oiseaux de la ZPS. Propositions de diaporamas et sorties aux établissements scolaires, aux étudiants, aux groupes d'étude du territoire désireux de découvrir les oiseaux et la ZPS. Elaboration de 8 circuits de découverte des oiseaux dématérialisés sur des chemins déjà existants à travers des sites emblématiques de la ZPS. Mise en ligne sur le site http://haut-allier.n2000.fr Réalisation et envoi d'un courrier à destination des maires de la ZPS sur la problématique de la pollution lumineuse afin de les informer des enjeux en terme d'économie d'énergie et de préservation de la biodiversité nocturne (Chauves-souris, Oiseaux, Papillons...), tout en les rassurant sur les questions de la sécurité de leurs administrés.</p>	<p>Espèces concernées : <i>toutes les espèces</i></p> <p>Zone d'application : ensemble de la ZPS</p> <p>Outils mobilisés : formations et informations</p>
<p>Opérations associées : CS1, CS3</p>	
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p>
<p>Cout estimé : 8 jours par an + 3 500 € HT par circuit</p>	
<p>Nature des dépenses : animation et prestations extérieures</p>	<p>Réalisation : nombre d'animations réalisées par an</p>
<p>Plan de Financement : Natura 2000</p>	
<p>Réalisation : animateur Natura 2000,</p>	<p>Résultat : nombre de personnes encadrées, nombre de circuits créés,</p>
<p>Partenaires potentiels : LPO, Les Pieds à terre, Panpa, OTI des Gorges de l'Allier, de Brioude</p>	<p>nombre de téléchargements des dépliants des circuits</p>

CS3 « Faire la promotion active des actions réalisées dans le cadre du DOCOB »	Objectif général : B- Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique
Méthodologie : Assurer une bonne information du public des différentes actions menées tout au long de la mise en œuvre du nouveau document d'objectifs par la rédaction d'articles de presse, l'organisation de points presse, l'actualisation du site www.haut-allier.n2000.fr et la mise en ligne de mini vidéos sur les retours d'expériences d'actions. Rédaction d'articles pour les bulletins ou sites Internet municipaux à destination des habitants de la ZPS	Objectif opérationnel : 1 - Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux
	Niveau de priorité de la mesure : ***
	Espèces concernées : toutes les espèces du site
Modalités de mise en œuvre : - Etablir un médiaplanning des opportunités de communication annuelle dans la presse et définir quels moyens y consacrer - référer des actions sur le site www.haut-allier.n2000.fr - écriture, réalisation et mise en ligne de mini vidéos sur les retours d'expériences d'actions concrètes : gestion pastorale de l'AFP du Haut-Allier, formation sur la gestion des haies, lutte préventive et mesures réductrices de la présence du campagnol terrestre, contrat Natura 2000 forestier - rédiger des articles intégrables dans les bulletins ou sites internet municipaux	Zone d'application : ensemble du site
	Outils mobilisés : formations et informations
Opérations associées : CS1, CS2	Indicateurs de suivi :
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob	Réalisation : revue de presse et nombre d'articles de presse envoyés.
Cout estimé : 5 jours par an, 3000 € par vidéo	
Nature des dépenses : animation et prestataires extérieurs vidéo	
Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)	Résultat : nombre de visualisation des vidéos mises en ligne sur le site
Réalisation : animateur Natura 2000 et prestataires extérieurs	http://haut-allier.n2000.fr
Partenaires potentiels :	nombres d'articles parus dans la presse locale ou sur les sites Internet ou dans les bulletins municipaux

<p>CS4 « Informer les agriculteurs et les habitants de la diversité des espèces de rapaces nécrophages, de leurs biologies et de leurs rôles dans l'écosystème »</p>	<p>Objectif général : B- Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique</p>
<p>Méthodologie : Réaliser un poster d'identification des espèces nécrophages visibles dans la ZPS et le diffuser dans les mairies, les écoles de la ZPS, les offices de tourisme. Proposer aux écoles qui le désirent une animation en classe sur ces espèces Mettre en ligne une vidéo d'une curée de vautour afin de faire connaître cet impressionnant comportement et expliquer comment se nourrissent ces charognards.</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 - Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure : **</p> <p><i>Espèces concernées : Milan royal et Milan noir, Vautour fauve, Vautour moine</i></p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Faire concevoir et imprimer un poster A1 sur l'identification du Vautour fauve, du Vautour moine, du Milan royal et du Milan noir et leur rôle écologique à 200 exemplaires. Le diffuser par voie postale pour les écoles et les mairies ; le diffuser aux offices de tourisme lors des bourses d'échanges annuelles de documents touristiques. Concevoir un article type à diffuser aux communes sur la biologie de ces espèces, pour la presse agricole (Haute-Loire Paysanne) Concevoir un diaporama d'une heure sur l'identification des oiseaux nécrophages, leurs répartitions, leurs biologies, leurs rôles dans les écosystèmes et le présenter aux établissements scolaires qui en font la demande. Faire connaître le phénomène de la curée par la diffusion d'une vidéo sur le site http://haut-allier.n2000.fr. Mettre en téléchargement les documents pédagogiques existant sur le vautour, la bibliographie existante, les sites internet dédiés.</p>	<p>Zone d'application : ensemble du site</p> <p>Outils mobilisés : formations et informations</p>
<p>Opérations associées : CS1, CS2</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Cout estimé : 10j</p>	
<p>Nature des dépenses : animation et prestataires extérieurs : imprimerie</p>	<p>Réalisation : conception du poster, de l'article et du diaporama, mise en ligne de la bibliographe sur le site Internet http://haut-allier.n2000.fr</p>
<p>Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	
<p><u>Réalisation</u> : animateur_Natura 2000, partenaires techniques et prestataires extérieurs_</p>	<p>Résultat : nombre de posters distribués, nombre d'établissements et de personnes touchées nombre de visualisation des informations mises en ligne sur le site http://haut-allier.n2000.fr</p>
<p><u>Partenaires potentiels</u> : LPO AURA</p>	

<p>SUI1 « Améliorer les connaissances des espèces de la Directive Oiseaux »</p>	<p>Objectif général : C - Améliorer les connaissances du site</p>
<p>Méthodologie : Mettre en place des suivis selon les niveaux de connaissances des espèces du site afin d'évaluer leur état de conservation : Espèces connues bénéficiant de suivis réguliers grâce à la méthode des quadrats ; Espèce peu connues nécessitant une recherche spécifique ; Espèces sensibles au dérangement dans les zones dépourvues de connaissances naturalistes dites « zones blanches »</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 – Améliorer les connaissances sur la présence des espèces de la Directive Oiseaux pour une meilleure prise en compte de ces espèces dans les projets</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure : ***</p> <p>Espèces concernées : toutes les espèces de la Directive Oiseaux</p>
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Suivis par quadrats d'espèces connues : Poursuivre le suivi de l'évolution des populations de Pie grièches écorcheurs dans les zones quadrat test instaurées en 2007. Reprendre la méthodologie décrite dans les rendus précédents. Poursuivre le suivi de l'évolution de la population des rapaces nicheurs dans la zone test « Crouce » en comparaison des données obtenues sur les quadrats Desges (2016) et Alleyras (2019). Reprendre la méthodologie décrite dans les rendus précédents. 2- Affiner les connaissances sur les populations d'espèces peu connues par des recherches spécifiques : le Martin pêcheur d'Europe et le Pic cendré : Recensement par canoë le long de la rivière Allier de Prades à Vieille Brioude des 2 espèces durant deux printemps (espèces difficiles à localiser et aux effectifs fluctuant d'une année sur l'autre (Martin pêcheur). Localisation des berges favorables au Martin pêcheur et des ripisylves accueillant le Pic cendré. Géolocalisation par visite des sites par voie terrestre en vue de l'animation foncière. Dénombrement des couples de Milan noir en ripisylves 	<p>Zone d'application : ensemble de la ZPS</p> <p>Outils mobilisés : suivis</p>

<p>3- Etablir la liste des espèces sensibles aux dérangements dans les zones dépourvues de connaissance et/ou les zones à études d'incidences régulières.</p> <p>4. Cartographie des secteurs sans données naturalistes et des secteurs à études d'incidences régulières. Réalisation chaque année de suivis par des points d'écoute accessibles, représentatifs des milieux traversés, et géolocalisation des espèces (en période favorable : de 6h à 10h avant le 8 mai pour les espèces précoces/sédentaires, de 6h à 10h avant le 8 juin pour les espèces migratrices). Investigations complémentaires pour localiser les rapaces forestiers (Aigle botté, Circaète jean le blanc, Bondrée apivore, Milan noir et royal) et rupestres (Faucon pèlerin, Grand-Duc d'Europe) sensibles au dérangement sur les sites propices repérés dans les zones blanches. L'objectif est de couvrir l'ensemble des zones blanches durant la période de mise en œuvre de ce Docob.</p>	
Opérations associées : SUI2	Indicateurs de suivi :
Calendrier de réalisation : durant la durée du Docob	<u>Espèces connues suivies par quadrat :</u>
<p>Cout estimé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espèces connues suivies par quadrat : rapaces : 15j + 600 € de frais de déplacements – PGE : 8 sites – 8 jours + 700 € de déplacements. • Espèces peu connues : 10 jours + 400 € de frais de déplacements + 450 € de location de canoë • Investigations zones blanches : 7 journées par an + 200 € de frais de déplacements x 10 ans <p>Nature des dépenses : animation et prestataires extérieures Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	<p>Réalisation : ensemble des quadrats réalisés Résultat : quantification de l'évolution des populations d'oiseaux de la DO</p> <p><u>Espèces peu connues :</u> Réalisation : localisation et estimation des populations des espèces peu connues Résultat : identification des zones vitales pour les espèces rares en vue de conventionnement.</p> <p><u>Investigations zones blanches :</u> Réalisation : nombre de zones blanches identifiées et prospectées et nombres de données récoltées par zone. Nombre d'espèces patrimoniales identifiées et localisées.</p>
<u>Réalisation :</u> animateur et partenaires techniques	Résultat : nombre de sites de reproduction identifiés
<u>Partenaires potentiels :</u> LPO, Panpa	

<p>SUI2 « Définir les zones favorables aux rapaces »</p>	<p>Objectif général : C - Améliorer les connaissances du site</p>
<p>Méthodologie : Identifier les zones de nidification des rapaces forestiers de la Directive Oiseaux</p>	<p>Objectif opérationnel : 1 – Améliorer les connaissances sur la présence des espèces de la Directive Oiseaux pour une meilleure prise en compte de ces espèces dans les projets</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure: **</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Sur la base des inventaires scientifiques et des données de la base de données participatives, identifier les zones de reproduction des rapaces de la Directive Oiseaux. Elargir la zone d'intérêt à l'ensemble du massif correspondant aux mêmes conditions : météo, exposition, nature des boisements, pente, Cet élargissement permet de prendre en compte non seulement la localisation actuelle du nid mais aussi les zones à proximité qui sont favorables à la nidification en cas de « déménagement » du couple. Identifier les parcelles concernées par ce périmètre et contacter les propriétaires (cf MF1 et MF2).</p>	<p>Espèces concernées : <i>Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc, Milan royal, Milan noir</i></p> <p>Zone d'application : massifs forestiers de la ZPS</p> <p>Outils mobilisés : charte Natura 2000, contrats forestiers</p>
<p>Opérations associées : MF1, MF2, ANI1, SUI1</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : nombre de sites de reproduction identifiés et nombre de propriétaires contactés</p> <p>Résultat : nombre de site de reproduction engagés</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob</p>	
<p>Coût estimé : 8j</p>	
<p>Nature des dépenses : animation et contractualisation</p>	
<p>Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	
<p><u>Réalisation :</u> animateur Natura 2000</p>	
<p><u>Partenaires potentiels :</u> LPO AURA, CNPF, DDT</p>	

EVA1 « Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs »	Objectif général : D - Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob
Méthodologie : Assurer la bonne mise en œuvre des actions Proposer des adaptations à la gestion ou de nouvelles actions de gestion en fonction du suivi	Objectif opérationnel : 1 - Assurer l'animation du site et l'évaluer Niveau de priorité de la mesure : ***
Modalités de mise en œuvre : - Saisir annuellement le bilan des actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB dans SIN2 - Etablir un rapport annuel d'activités à partir d'une évaluation de la mise en œuvre des actions par le suivi des indicateurs - Présenter en COPIL de l'état annuel de réalisation (une réunion par an) - Etablir la programmation financière de la gestion du site pour l'année à venir - Rechercher des financements complémentaires pour la réalisation de certaines actions identifiées dans le Docob (études préconisées, mesures non financées...) et mettre au point le financement global des actions - Ajuster le programme d'actions en tenant compte du bilan intermédiaire pour les 3 années suivantes	Outils mobilisés : /
Opérations associées : ANI1	Indicateurs de suivi : Réalisation : saisie dans SIN2, rédaction du bilan chaque année, organisation du COPIL, programme d'action N+1 ajusté, ...
Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du Docob	
Cout estimé : 10 jours par an Nature des dépenses : animation et contractualisation Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)	
Réalisation : animateur Natura 2000 Partenaires potentiels : DDT	

« Animer le DOCOB »	Objectif général : D - Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob
Méthodologie : Contractualisation	Objectif opérationnel : 1 - Assurer l'animation du site et l'évaluer
Promouvoir les différents outils de contractualisation Natura 2000 : MAE, contrats (forestiers et ni-ni), charte. Recenser et informer les signataires potentiels. Les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet.	Niveau de priorité de la mesure : ***
Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux/interventions éventuels hors contrats)	
<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contacts avec des co-financeurs, organisation ou participation à des réunions • Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires • Participation / promotion de mesures foncières • Préparation / contribution à la rédaction de cahiers de charges, de formations • Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat 	
Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences	
L'animateur est chargé :	
<ul style="list-style-type: none"> - d'assurer l'information des porteurs de projets et services de l'Etat sur les enjeux concernant les espèces de la Directive Oiseaux dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences Natura 2000 de leur projet sur le site. - Répondre aux demandes des services instructeurs dans le traitement des évaluations d'incidences. - Information, porter à connaissance / Maj fiche de synthèse du site / Conseils porteurs de projet - dans la mesure du possible, de réaliser une veille locale. Cette veille permet d'alerter les services de l'Etat 	Outils mobilisés : /
Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	
La structure animatrice est chargée d'inciter à ce que les préconisations du DOCOB soient prises en compte dans les plans de gestion, de planification ou d'aménagement (forêt, urbanisme...), des documents d'urbanisme, des programmes d'actions,	

<p>La structure animatrice veille aussi à la cohérence des exigences de la gestion du site avec celles des plans et programmes publics coexistant sur le territoire :</p> <p><u>Organisation de réunions</u> La structure animatrice est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de coordonner les avis techniques - déjà dans EVA1 <p><u>Gestion administrative et financière</u> La structure animatrice est chargée de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de définir les besoins financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre des actions de gestion (mesures contractuelles et hors contrats) et ajuster, si nécessaire, la programmation financière globale du coût de la gestion du site Natura 2000 - réaliser les démarches de mise en concurrence pour les actions non réalisées en interne, puis réaliser le contrôle de la bonne réalisation de ces prestations - assurer un suivi des dépenses réalisées en interne - constituer les dossiers de demande de paiement <p><u>Participer aux réunions départementales et aux séminaires régionaux</u> Assister aux différentes réunions du réseau Natura 2000 organisées par les DDT et la DREAL</p>	
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p><u>Contractualisation</u> Recenser les secteurs les plus sensibles et contacter les propriétaires fonciers pour leur présenter les différents outils de contractualisation puis assister les propriétaires dans la rédaction et le dépôt des dossiers. Il est également possible de confier une partie de ces missions ou de s'appuyer sur un organisme qui assiste les différents usagers (chambre d'agriculture, CRPF, ...). Suivre les opérations contractualisées.</p> <p><u>Mise en œuvre des actions non contractuelles</u> (travaux/interventions éventuels hors contrats)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise de contacts avec des co-financeurs, organisation ou participation à des réunions 	

- Participation / promotion de mesures administratives et réglementaires
- Participation / promotion de mesures foncières
- Préparation / contribution à la rédaction de cahiers de charges, de formations
- Travaux / Expérimentations éventuels hors contrat

Assurer la veille écologique et l'assistance aux évaluations d'incidences

Communiquer les inventaires et toutes données (dont l'animateur a connaissance) nécessaires à la bonne prise en compte des habitats et des espèces dans les études préalables.

La structure animatrice doit permettre aux porteurs de projets d'identifier les enjeux de conservation du site et les précautions à prendre.

L'animateur doit mettre à jour les informations portées sur la fiche de synthèse du site (fiche destinée à aider les porteurs de projet à réaliser leurs évaluations des incidences) : ces propositions doivent suivre l'évolution de la connaissance des enjeux du site, et être transmises à la DDT pour validation et publication.

Répondre aux demandes d'information ou d'avis des administrations sur des dossiers d'études d'incidences Natura 2000 concernant le site.

Donner des conseils aux porteurs de projets

Assurer une veille locale et alerter l'administration

Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

La structure animatrice peut jouer un rôle d'information et de sensibilisation des différents acteurs concernés par ces plans et programmes publics. Elle est ainsi amenée à travailler en collaboration avec les différents services de l'Etat (DREAL, DDT, préfecture ...) et les établissements publics (OFB, Agence de l'eau, ONF, CRPF, ...). Ce soutien passe également par la relecture des différents documents et la transmission d'éventuelles modifications aux rédacteurs de ceux-ci.

Organisation de réunions

- de coordonner les avis techniques : la décision de mettre en œuvre certaines mesures du DOCOB pourra nécessiter l'avis technique d'un ou plusieurs experts (Conseil scientifique régional du patrimoine naturel - CSRPN -, technicien rivière, technicien de la fédération des chasseurs, émanation technique du comité de pilotage, Commissions régionales agro-environnementales - CRAE -, Commissions départementales d'orientation agricole – CDOA -, etc.).

<p>Le cas échéant, la structure animatrice est chargée de réunir les personnes compétentes afin de recueillir leur avis et de bâtir, en conséquence les contrats concernés</p> <p>- de préparer les réunions du COPIL et d'en assurer le secrétariat</p> <p><u>Gestion administrative et financière</u></p> <p>Compléter annuellement l'outil en ligne de suivi des sites Natura 2000 : SIN2.</p>	
<p>Opérations associées : EVA1</p>	<p><u>Indicateurs de suivi :</u></p> <p>Réalisation : nombre de réponses aux différentes sollicitations, remplissage SIN2, nombre d'évaluations d'incidences traitées</p>
<p>Calendrier de réalisation : durant toute l'animation du DOCOB</p>	
<p>Cout estimé : 15 jours par an</p> <p>Nature des dépenses : animation</p> <p>Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	
<p><u>Réalisation :</u> animateur Natura 2000</p> <p><u>Partenaires potentiels :</u> DDT, LPO AURA pour les EI</p>	

« Actualiser le DOCOB »	Objectif général : D - Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob
<p>Méthodologie : Mettre à jour le Docob Réviser le programme d'actions en fonction des besoins</p>	<p>Objectif opérationnel : 2 - Actualiser le Docob</p> <p style="text-align: center;">Niveau de priorité de la mesure : ***</p>
<p>Modalités de mise en œuvre : Analyse bibliographique et réalisation d'entretiens pour la mise à jour du diagnostic socio-économique. Procéder à la révision du diagnostic écologique du Docob en fonction des inventaires, des nouvelles données apportées par les acteurs du territoire (experts naturalistes et autres) et des résultats des suivis sur l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire. Travailler avec les acteurs locaux à la révision du programme d'actions.</p>	<p>Outils mobilisés : /</p>
<p>Opérations associées : Toutes les actions</p>	<p>Indicateurs de suivi :</p> <p>Réalisation : réactualisation effectuée quand nécessaire (à la demande de l'Etat ou du COPIL)</p>
<p>Calendrier de réalisation : lorsque les services de l'Etat et le comité de pilotage le trouve opportun et en fonction des ressources financières disponibles.</p>	
<p>Cout estimé : 20 000€ Nature des dépenses : animation Plan de Financement : Natura 2000 (Etat / FEADER)</p>	
<p><u>Réalisation</u> : animateur Natura 2000 <u>Partenaires potentiels</u> : LPO AURA, DDT</p>	

8.4- Suivi

8.4- SUIVI : TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
MO1 « Conserver et entretenir les milieux ouverts par un pâturage et une fauche adaptés »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique	Organisation, information	Nombre de courriers envoyés, nombre de réunions réalisées		
MO2 « Restaurer les milieux ouverts embroussaillés par intervention directe »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique.	Analyse cartographique, Animation foncière	Nombre de personnes contactées		
MO3 « Poursuivre l'accompagnement des vétérinaires et des éleveurs dans l'objectif de limiter les antiparasitaires des troupeaux »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique	Audit parasitologie. Analyse de prélèvements	Nombre d'éleveurs et de vétérinaires accompagnés		

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
MO4 « Assurer annuellement la sauvegarde des busards dans les prairies, cultures et zones humides avec les agriculteurs »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique.	Prospection puis sensibilisation des exploitants	Nombre de nids localisés		
MO5 « Favoriser une lutte contre le campagnol terrestre respectueuse de l'environnement »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique.	Prévention et surveillance. Prêt de pièges	Nombre de journées de suivi, nombre de journées d'information, nombre d'agriculteurs qui ont emprunté des pièges		
ML1 « Restaurer, maintenir et entretenir les berges et ripisylves des cours d'eau »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique.	Diagnostic global, contacter les différents acteurs locaux	Nombre de secteurs à enjeux défini, nombre de réunions organisées		

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
ML2 « Maintenir, restaurer et entretenir les haies, les linéaires boisés, les arbres isolés et murets »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs du monde agricole dans la mise en place de pratiques conciliant activité économique et richesse écologique	Sensibiliser les différents acteurs. Proposition de Charte ou de contrat Natura 2000	Nombre de courriers envoyés Linéaires entretenus ou restaurés		
MF1 « Favoriser une sylviculture compatible avec les enjeux de préservation de l'avifaune forestière »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs de la forêt dans le but de favoriser des peuplements propices aux espèces DO dans leurs activités	Sensibilisation et proposition de gestion auprès des propriétaires forestiers	Nombre de propriétaires contactés/rencontrés, de mesures proposées		
MF2 « Mise en place d'une trame "vieux bois" favorable à l'avifaune »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les acteurs de la forêt dans le but de favoriser des peuplements propices aux espèces DO dans leurs activités	Proposition de gestion	Nombre de mesures proposées, différences entre les mesures proposées Surfaces contractualisées		
TM1 « Accompagner les professionnels de sports de nature afin de mieux prendre en compte la sensibilité des espèces de la Directive Oiseau »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les professionnels des sports de nature afin qu'ils prennent mieux en compte les espèces de la DO dans leurs activités	Identifier les lieux à protéger et rencontrer les différents acteurs	Cartographie et nombre de contribution à des projets		

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
TM2 « Identifier les poteaux électriques dangereux pour les grandes espèces de la ZPS aval »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune et dans le but d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités	Cartographie puis propositions techniques afin d'améliorer les lignes, sensibiliser les acteurs	Linéaire de lignes dangereuses proposé à ENEDIS, nombre d'entreprises sous-traitantes sensibilisées.		
TM3 « Favoriser la gestion extensive des espaces sous ligne RTE en milieu forestier et dans le bocage »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Accompagner les entreprises de transport et de distribution d'énergie dans la neutralisation des équipements dangereux pour l'avifaune et dans le but d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans leurs activités	Identification des zones à enjeux avec gestion adaptée. Sensibilisation	Nombre de sites et surface de landes entretenues.		
TM4 « Mettre en place des actions de gestion foncière »	Maintenir et améliorer la qualité des milieux naturels à forte valeur pour les oiseaux. Mettre en œuvre une politique d'acquisition du foncier	Identifier les zones intéressantes. Contacter les propriétaires	Nombre de mesures proposées Surfaces acquises		

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
CS1 « Mettre en place des outils de communication destinés aux usagers du site »	Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique. Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux	Conception de différents supports ; communication et sensibilisation ; distribution	Nombre de dépliant et sets de table distribués chaque année. Nombre de prestataires touristiques participant à l'opération		
CS2 « Sensibiliser le grand public »	Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique. Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux	Conception de supports pédagogiques. Animations diverses	Nombre d'animations réalisées par an Nombre de personnes sensibilisées		
CS3 « Faire la promotion active des actions réalisées dans le cadre du DOCOB »	Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique. Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux	Organisation, réalisation de vidéos, rédaction d'articles	Revue de presse et nombre d'articles de presse envoyés.		

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
CS4 « Informer les agriculteurs et les habitants de la diversité des espèces de rapaces nécrophages, de leurs biologies et de leurs rôles dans l'écosystème »	Valoriser le territoire des Gorges de l'Allier grâce à sa richesse avifaunistique. Faire connaître le site Natura 2000, les oiseaux patrimoniaux des Gorges de l'Allier et leurs besoins aux habitants, usagers et acteurs locaux	Réalisation d'un poster d'identification des espèces nécrophages, animations scolaire, création d'une vidéo	Conception du poster, de l'article et du diaporama, mise en ligne de la bibliographe sur le site Internet http://haut-allier.n2000 .		
SUI1 « Améliorer les connaissances des espèces de la Directive Oiseaux »	Améliorer les connaissances du site. Améliorer les connaissances sur la présence des espèces de la Directive Oiseaux pour une meilleure prise en compte de ces espèces dans les projets.	Mettre en place des suivis selon les niveaux de connaissances des espèces du site afin d'évaluer leur état de conservation	Ensemble des quadrats réalisés pour les espèces connues. Localisation et estimation des populations des espèces peu connues. Nombre de zones blanches identifiées et prospectées et nombres de données récoltées par zone. Nombre d'espèces patrimoniales identifiées et localisées.		

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
SUI2 « Définir les zones favorables aux rapaces »	Améliorer les connaissances du site. Améliorer les connaissances sur la présence des espèces de la Directive Oiseaux pour une meilleure prise en compte de ces espèces dans les projets	Identifier les zones de nidification des rapaces forestiers de la Directive Oiseaux	Nombre de sites de reproduction identifiés et nombre de propriétaires contactés		
EVA1 « Assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs »	Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob. Assurer l'animation du site et l'évaluer.	Etablir un rapport annuel d'activités. Etablir la programmation financière pour l'année à venir	Saisie dans SIN2, rédaction du bilan chaque année, organisation du COPIL, programme d'action N+1 ajusté, ...		
ANI1 « Animer le DOCOB »	Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob. Assurer l'animation du site et l'évaluer.	Promouvoir les différents outils de contractualisation Natura 2000. Informations, conseils, organisations. Gestion administrative et financière.	Nombre de réponses aux différentes sollicitations, remplissage SIN2, nombre d'évaluations d'incidences traitées ...		

Intitulé de la mesure	Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Explications, commentaires	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure
ANI2 « Actualiser le DOCOB »	Suivre, évaluer la mise en œuvre du Docob. Actualiser le Docob	Mettre à jour le Docob. Réviser le programme d'actions en fonction des besoins. Travailler avec les acteurs locaux.	Réactualisation effectuée quand nécessaire (à la demande de l'Etat ou du COPIL)		

SUIVI : TABLEAU 17 : SUIVI DE LA GESTION DES ESPECES DE LA DIRECTIVE OISEAUX

Espèces d'intérêt communautaire (1)	Code de l'espèce	Estimation initiale de la population	Évolution de la population	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité	Évolution qualitative de l'état de conservation	Recommandations
<i>Falco peregrinus</i>	A 103	7 couples				
<i>Hieraaetus pennatus</i>	A 092	10-16 couples				
<i>Milvus milvus</i>	A074	50-70 couples				
<i>Milvus migrans</i>	A073	40-70 couples				
<i>Circaetus gallicus</i>	A080	40-60 couples				
<i>Bubo bubo</i>	A215	23/26 couples				
<i>Circus pygargus</i>	A084	10-15 couples				
<i>Circus cyaneus</i>	A082	7-15 couples				
<i>Pernis apivorus</i>	A072	70-100 couples				
<i>Dryocopus martius</i>	A236	75-100 couples				
<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224	100-200 couples				
<i>Lullula arborea</i>	A246	700-1500 couples				
<i>Lanius collurio</i>	A338	1000-2200 couples				
<i>Alcedo atthis</i>	A229	4-8 couples				
<i>Picus canus</i>	A236	1-10 couples				

<i>Emberiza hortulana</i>	A 379	0 couple				
<i>Aegolius funereus</i>	A 233	1-3				
<i>Ciconia nigra</i>	A030					
<i>Ciconia ciconia</i>	A031					
<i>Gyps fulvus</i>	A078					
<i>Aegypus monachus</i>	A079					
<i>Circus aeruginosus</i>	A081					
<i>Aquila chrysaetos</i>	A091					
<i>Pandion haliaetus</i>	A094					
<i>Falco vespertinus</i>	A097					
<i>Falco columbarius</i>	A098					
<i>Grus grus</i>	A127					
<i>Asio flammeus</i>	A222					
<i>Rollier d'Europe</i>	A231					
<i>Pipit rousseline</i>	A255					

(1) Selon l'annexe I de la directive 79/409

9 - CONCLUSION

La diversité de milieux naturels du site Natura 2000 Haut Val d'Allier permet toujours à un cortège d'oiseaux rares et menacés à l'échelle de l'Europe de s'épanouir.

Les espèces dépendantes des espaces agricoles des plaines et plateaux régressent directement face à l'intensification des pratiques, mais peuvent également être défavorisées par l'abandon dans les gorges.

Les enjeux pour le Haut Val d'Allier sont de préserver la qualité des milieux, en accompagnant les acteurs dans ce sens, mais aussi d'assurer leur quiétude en période de reproduction des espèces. C'est enfin, de faire prendre conscience aux habitants de l'exceptionnel patrimoine dont ils disposent à leur porte, pour qu'ils en deviennent de véritables ambassadeurs.

Ces richesses sont un vrai atout au XXI^{ème} siècle face à la standardisation des paysages orchestrée par le développement de notre société.

10 - BIBLIOGRAPHIE

- ACER CAMPESTRE, 2002 : *Document d'objectifs Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents » Site N° FR 8301075 et linéaires N° FR 8301094,1095, 1096. Inventaire et analyse de l'existant.* Diren Auvergne. 103p + annexes
- ACER CAMPESTRE, 2002 : *Document d'Objectifs de la ZPS FR8312002 « Haut Val d'Allier » Inventaire et analyse de l'existant.* Diren Auvergne. 62p + annexes
- ALEPE et coll., 2008 : *Référentiel régional concernant les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ». Catalogue des mesures de gestion des espèces et des habitats d'espèces.* ALEPE pour le DIREN Languedoc-Roussillon. 662p
- ALTER ECO, Dec 2011 : *PLU de Mazeyrat-d'Allier (Haute Loire). Etat initial de l'environnement naturel : Faune, flore / habitats naturels, trames verte et bleue...* Alter éco pour la commune de Mazeyrat-d'Allier. 75p
- BENARD D., Oct 2009 : *Gorges de l'Allier, Etude de faisabilité de remise en pâturage des sites du Nouveau Monde et des Landes de Poutès. Commune de Saint-Haon et Alleyras.* Conservatoire des espaces et paysage d'Auvergne. 67p + Annexe
- BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.C : *Corine biotopes, Version originale, Types d'habitats français.* ENGREF / ATEN. 175p
- BOILON D. 2011 : *Mémento de la statistique agricole Auvergne.* Agreste pour la DRAF auvergne. 30p
- AVONT M., 2008 à 2012 : *Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier. Bilan d'activité année 2007 à 2011.* SMAT Haut-Allier.
- BOMASSI P., BRUGEL C., Jan 1995 : *Contribution au programme Life Loire Nature : Bassin du Haut-Allier de Langogne à Vieille-Brioude.* Conseil supérieur de la pêche.
- BOUCHARDY C., BOULADE Y., GOUILLOUX N., LEMARCHAND C., 2009 : *Sites naturels et faune d'Auvergne.* Catiche production. 257p
- BRUNON C., 2000 à 2004 : *Bilan Busards cendrés année 2000 à 2004.* LPO Auvergne.
- CESAME, Juil 2011 : *SAGE Haut-Allier. Diagnostic de la ressource en eau et des milieux aquatiques, diagnostic socioéconomique, élaboration du scénario tendanciel.* Cesame pour le SMAT du Haut-Allier
- CHAPELLIER P., CHASTAGNOL F., Oct 2008 : *Etude et protection des populations de Busards cendrés et Busard Saint-Martin nichant en culture sur le site « Haut Val d'Allier » FR 8312002.* LPO Auvergne pour le SMAT du Haut-Allier
- CHASTAGNOL F., Jan 2007 : *Etude comparative, sur deux zones échantillons, de la dynamique des populations de Milan royal (Milvus Milvus) et des pratiques agricoles influant sur l'espèce.* LPO 50p
- COCHET G, 1995 : *Etude scientifique préalable à la mise en place d'une réserve naturelle dans les gorges du Haut-Allier,* Nature Haute Loire
- COMMISSION EUROPEENNE (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les disposition de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE).* Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.
- DESECURES R, TOURRET P, 2007 : *Suivis d'espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le site Natura 2000 Haut Val d'Allier (ZPS) FR8312002 - Etat des lieux des populations de huit espèces en 2007 :* LPO Auvergne pour le SMAT du Haut Allier
- DESECURES R., Oct 2008 : *Suivis d'espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » sur le site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » (ZPS) Fr 8312002. Etat des lieux de quatre rapaces forestiers dans la zone de référence « Vallée de la Cronce ».* LPO Auvergne pour le SMAT Haut-Allier, 28p.
- DESECURES R., TOURRET P., Oct 2008 : *Suivis d'espèces de l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux » sur le site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » (ZPS) FR8312002. Etat des lieux des populations de huit espèces en 2007.* LPO Auvergne pour le SMAT du Haut-Allier. 89p + annexes
- DESECURES R., Oct 2008 : *Atlas cartographique des habitats d'espèces de deux zones de référence sur le site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » (ZPS) FR 8312002, Site 1 « Vallée de la Cronce », Site 2 « Vallée de la Desges ».* LPO Auvergne pour le SMAT du Haut-Allier. 6p+ annexes

DESECURES R., 2009 : *Site Natura 2000 « Haut Val d'Allier » (ZPS) FR 8312002 Cartographie d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire*. LPO pour SMAT Haut-Allier. 8p + Annexes

DESECURES R, TOURRET P, 2012 : *Actualisation des diagnostics avifaunistiques sur le site Natura 2000 FR8312002 Haut Val d'Allie*. LPO Auvergne pour le SMAT du Haut Allier

DESECURES R., Nov 2019 : *Evaluation de l'état de conservation des populations de rapaces forestiers de la ZPS Haut Val d'Allier*. Panpa pour le SMAT du Haut-Allier. 52p+ annexes

DESECURES R., Nov. 2019 : *Actualisation de l'état des populations de l'Alouette lulu de la ZPS Haut-Val d'Allier*. PANPA pour le SMAT du Haut-Allier. 23p + Annexe

DESTRE R., d'ANDURAIN P., FONDERFLICK J., PARAYRE C., et coll., 2000 : *Faune sauvage de Lozère. Les Vertébrés*. ALEPE, 256p

DREAL Auvergne ,2009 : *Natura 2000 en Auvergne*. 94p

DREAL CENTRE-BASSIN LOIRE-BRETAGNE, 2009 : *Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne 2010-2015*. Agence de l'eau Loire-Bretagne,

ESPERET C., Sep 2011 : *Document d'Objectifs Site Natura 2000 FR8301077 « Marais de Limagne »*. Conseil Général de la Haute-Loire. 54p

FOLLY K., 2001 : *Faune protégée d'Auvergne*, FRANE, 19p

JOUBERT B., 1994 : *Oiseaux du Massif Central, Une avifaune de Haute-Loire*. Les éditions du Borne, 386p

JOUBERT B., 2001 : *Le Circaète Jean-le-Blanc*. LPO, 74p

JOUBERT P., 2007 : *Comment concilier production sylvicole et protection de la chouette de Tengmalm, dans la forêt domaniale du Mont Mouchet ?* ONF et LPO 40p + annexes

LPO, 2000 : *Oiseaux menacés d'Auvergne*. LPO, 75p

LPO Auvergne, Mar 2004 : *Etude de l'avifaune nicheuse sur le site des landes de Saint-Ilpize (Haute-Loire) en 2003*. Programme Loire Nature. 46p

LPO,2005 : *Milan royal, Cahier technique*. LPO 30p

LPO, 2006 : *Les Busards, Cahier technique*, LPO

LPO AUVERGNE, 2010 : *Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne*, LPO Auvergne, Delachaux et Niestlé, Paris, 576p

MARGUERIT A., Fev 2012 : *Plan local d'urbanisme intercommunal de la communauté de communes du Haut-Allier*. Soberco Environnement pour la Communauté de Commune du Haut-Allier. 151p

MELKI F./Biotope (2007). *Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000*. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATUREL, 1994 : *Le livre rouge, Inventaire de la faune menacée en France*. MNHN, 176p

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON, 2011. *Document d'Objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) FR 9310075 « Massif du Petit Luberon »*. Tome 1 et 2. Apt 260p + Annexes

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON, 2011. *Charte Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) FR 9310075 « Massif du Petit Luberon »*. Apt, 10p

PARC NATIONAL DES CEVENNES, 2010 : *Document d'objectif de la ZPS les Cevennes FR9110033 – 122p*

PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES /GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE DES ALPILLES, 2010 : *Document d'Objectifs Natura 2000 de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) FR 9312013 "Les Alpilles" - Tomes 1 et 2*. 300p + Annexes

PARC NATUREL REGIONAL DES ALPILLES /GROUPEMENT D'INTERET CYNEGETIQUE DES ALPILLES, 2010 : *Charte Natura 2000 des sites FR9301594 – Z.S.C. « Les Alpilles » et FR9312013 – Z.P.S. « Les Alpilles »*. 32p

PENTERIANI V. 1994 : *L'Aigle botté, Hieraetus pennatus, dans la vallée de l'Allier*. LPO Auvergne

RIOLS R. Nov. 2016 : *Evaluation de l'état de conservation des populations de rapaces forestiers sur le quadrat témoin « Desges » de la ZPS Haut Val d'Allier*. LPO Auvergne pour le SMAT du Haut-Allier. 37p

ROCAMORA G. 1994 : *Les zones importantes pour la conservation des oiseaux en France*. LPO et Ministère de l'environnement. 340p

ROCHE J., 1999 : *L'avifaune nicheuse des hauts cours de la Loire et de l'Allier dans le département de la Haute-Loire ; Structure et valeur des peuplements*. Agence de l'Eau Loire-Bretagne. 30p

ROCHE J., Nov 1999 : *L'avifaune nicheuse des hauts cours de la Loire et de l'Allier dans le département de la Haute-Loire*. Agence de l'eau Loire-Bretagne.

ROCHE J., 1999 : *Peuplements des oiseaux nicheurs et qualité des boisements riverains de cours d'eau faisant l'objet de travaux de restauration et d'entretien des rives*. Agence de l'Eau Loire-Bretagne.50p

SCHWOEHRER, C. et TERRAZ, L. (2007) - *Ghid metodologic pentru l'évaluation de la mise en œuvre planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 15 pages

SOUHEIL H., BOIVIN D., DOUILLET R. et al., 2009 : *Guide méthodologique d'élaboration des Documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN. Montpellier. 97p

TERRAZ L. et al., 2008 : *Guide pour la rédaction synthétique des documents d'objectifs Natura 2000*. ATEN, Montpellier, 71p.

TERRAZ, L. et al (2007). *Ghid metodologic pentru realizarea planurilor de management pentru siturile Natura 2000*. Union Européenne, ATEN et MEEDDAT (France), ARPM Timisoara (Roumanie), Ministère chargé de l'Environnement (Pologne) (Twinning project Phare 2004/IB/EN-03), Timisoara, octobre 2007, 113 pages.

TESSIER O., 2005 à 2010 : *Bilan de la campagne de protection du Busard cendré et du Busard Saint-Martin dans le département de la Haute-Loire saison 2005 à 2010*, ONCFS.

TESSIER O., 2000 à 2012 : *Reproduction du faucon pèlerin en Haute-Loire. Saisons 2000 à 2012*. ONCFS et LPO Auvergne.

THIOLLAY J.-M. et BRETOGNOLLE V., 2004 : *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 176p

TOURRET P. RIOLS R., CHASTGNOL F., 2000 : *Etat des lieux pour quatre espèces de l'annexe 1 de la directive « Oiseaux » dans la ZICO 02 (Haut Val d'Allier)*, LPO Auvergne 15p

VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

11 - ANNEXES

Annexe 1 : abréviations et acronymes

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique
ACCA : Association communale de chasse agréée
ADASEA : Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC : Agence de l'eau Rhône, Méditerranée et Corse
ANEM : Association nationale des élus de la montagne
APB : Arrêté préfectoral de protection de biotope
ASQAB : Association de surveillance de la qualité de l'air à Besançon
ATEN : Atelier technique des espaces naturels
RGM : Bureau de recherches géologiques et minières
CA : Chambre d'agriculture
CAD : Contrat d'agriculture durable
CBN : Conservatoire botanique national
CC : Communauté de communes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CDOA : Commission départementale d'orientation agricole
CELRL : Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
CEMAGREF : Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
CG : Conseil général
CIADT : Comité interministériel pour l'aménagement du territoire
CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CNASEA : Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles
CNERA : Centre national d'étude et de recherche appliquée (ONCFS)
CNJA : Centre national des jeunes agriculteurs
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
COPIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
CPE : Commission de protection des eaux (CPEPESC)
CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CREN : Conservatoire régional des espaces naturels

CR : Conseil régional
CROS : Comité régional olympique et sportif
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSP : Conseil supérieur de la pêche (devenu ONEMA)
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
CTE : Contrat territorial d'exploitation
CTE-PNB : Centre thématique européen - Protection de la nature et de la biodiversité
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCO : Demande chimique en oxygène
DDAF : Direction départementale de l'agriculture et de la forêt
DDE : Direction départementale de l'équipement
DDEA : Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
DDJS : Direction départementale jeunesse et sports
DE : Direction de l'eau (MEEDDAT)
DG Env : Direction générale de l'environnement (Commission européenne)
DGAC : Direction générale de l'aviation civile
DHFF ou DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DIREN : Direction régionale de l'environnement (ex-DRAE)
DNE : Doubs nature environnement
DNP : Direction de la nature et des paysages (MEEDDAT)
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DPF : Domaine public fluvial
DPM : Domaine public maritime
DRAE : Délégation régionale à l'architecture et à l'environnement (devenue DIREN avec les SHC)
DRAF : Direction régionale de l'agriculture et de la forêt
DTONF : Direction territoriale de l'office national des forêts
EDF : Électricité de France
ENF : Espaces naturels de France
ENGEEES : École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg
ENGREF : École nationale du génie rural, des eaux et des forêts
ENS : Espace naturel sensible
EP : Établissement public
EPA : Établissement public à caractère administratif
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial
FCNE : Franche-Comté nature environnement
FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional

FEOGA : Fonds Européen d'orientation et de garantie agricole
FEP : Fonds européen pour la pêche
FNCOFOR : Fédération nationale des communes forestières françaises
FNE : France nature environnement
FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
FNRPF : Fédération régionale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs
FPNR : Fédération nationale des parcs naturels régionaux
FRC : Fédération régionale des chasseurs
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
FSE : Fonds social européen
GIC : Groupement d'intérêt cynégétique
GIP : Groupement d'intérêt public
IFORE : Institut de formation de l'environnement (MEEDDAT)
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ISTE : Institut des sciences et techniques de l'environnement de l'université de Franche-Comté
JOCE : Journal officiel de la communauté européenne
JORF : Journal officiel de la république française
LIFE : L'instrument financier pour l'environnement
LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MAE : Mesures agro-environnementales
MAETER : Mesures agro-environnementales territorialisées
MAP : Ministère de l'agriculture et de la pêche
MATE : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (devenu MEDD en juin 2002)
MEEDDAT : Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (ex. MEDAD)
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MES : Matières en suspension
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts
ONG : Organisation non gouvernementale
OPIE : Office pour les insectes et leur environnement
PCB : Polychlorobiphényles
PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée
PLU : Plan local d'urbanisme (ex POS)
PMPOA : Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole
PN : Parc national
PNR : Parc naturel régional
POS : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)
PPR : Plan de prévention des risques
PSG : Plan simple de gestion

RHP : Réseau hydrologique et piscicole
RBd : Réserve biologique domaniale
RBi : Réserve biologique intégrale
RN : Réserve naturelle
RNCFS : Réserves nationales de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
RNN : Réserve naturelle nationale
RNR : Réserve naturelle régionale
RNV : Réserve naturelle volontaire
SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SCOT : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFEPM : Société française pour l'étude et la protection des mammifères
SHC : Service hydrologique centralisateur (intégré dans les DIREN depuis 1991)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
SINP : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)
SRADT : Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire
SRAE : Service régional d'aménagement des eaux (intégré avec les DRAE et les SHC dans les DIREN en 1991)
SRU : loi Solidarité et renouvellement urbain
SSCENR : Schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux
UE : Union européenne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
URCPIE : Union régionale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
WWF : World wildlife fund
ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

Annexe 2 : glossaire

Aire de distribution

Territoire actuel comprenant l'ensemble des localités où se rencontre une espèce.

Angiosperme

Plantes à fleurs. C'est un groupe important de plantes supérieures caractérisées par la possession (au niveau de leurs fleurs) d'un ovaire enclosant un ou des ovules. Ces organes, à la suite d'une double fécondation, deviendront un fruit renfermant une ou plusieurs graines.

Animateur – structure animatrice

Structure désignée par les élus du comité de pilotage pour mettre en œuvre le Docob une fois celui-ci approuvé. Elle assure l'information, la sensibilisation, l'assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers. Elle peut réaliser elle-même l'ensemble de ces missions ou travailler en partenariat avec d'autres organismes.

Association végétale

Unité fondamentale de la phytosociologie, définie comme un groupement de plantes aux exigences écologiques voisines, organisé dans l'espace, désigné d'après le nom de l'espèce dominante.

Avifaune

Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région donnée.

Biocénose

Groupements de plantes ou d'animaux vivant dans des conditions de milieu déterminées et unis par des liens d'interdépendance.

Bioclimat

Ensemble des conditions climatiques qui exercent une influence sur le comportement des plantes et des organismes végétaux dans leur ensemble.

Biodiversité

Contraction de « diversité biologique », expression désignant la variété et la diversité du monde vivant. La biodiversité représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu. Elle est subdivisée généralement en trois niveaux : diversité génétique au sein d'une même espèce, diversité des espèces au sein du vivant et diversité des écosystèmes à l'échelle de la planète.

Biomasse

Masse totale de matière vivante, animale et végétale, présente dans un biotope délimité, à un moment donné.

Biotope

Ensemble des facteurs physico-chimiques caractérisant un écosystème ou une station.

Bryophyte

Plante terrestre ou aquatique qui ne comporte ni vaisseaux, ni racine, se reproduisant grâce à des spores. Végétaux cryptogames chlorophylliens comprenant les mousses, les hépatiques et les anthocérotes.

Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)

Établissement public national sous la tutelle du ministère en charge de l'Agriculture. Il assure le paiement d'aides de l'Etat et de l'Union européenne dans le cadre de la politique d'installation et de modernisation des exploitations, de développement local et d'aménagement rural, ainsi que celle de la protection de l'environnement. Le contrôle du respect des engagements pris en contrepartie du versement d'une aide est aussi effectué par le CNASEA.

Charte Natura 2000

Outil administratif contractuel permettant l'adhésion individuelle, non rémunérée, aux objectifs de gestion décrits dans le Docob. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de Natura 2000. La charte a pour but de contribuer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures concrètes et le développement de bonnes pratiques. Elle permet au propriétaire une exonération de la Taxe foncière sur le patrimoine non bâti (TFNB) ainsi qu'une exonération partielle des Droits de mutation à titre gratuit (DMTG).

Classe

Unité taxonomique (ex. : monocotylédones) ou syntaxonomique (ex. : *Thlaspietea rotundifolii*), regroupant plusieurs ordres.

Climax

État d'un écosystème ayant atteint un stade d'équilibre relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et édaphiques. Autrefois, le climax était considéré comme un aboutissement dans l'évolution d'un écosystème vers un état stable. Les milieux étant dorénavant considérés en évolution constante, la stabilité n'est plus envisagée que de façon relative et on parle plutôt de pseudo-climax.

Comité de pilotage Natura 2000 (CoPil)

Organe de concertation mis en place par le préfet pour chaque site Natura 2000, présidé par un élu, ou à défaut par le préfet ou le commandant de la région terre. Il comprend les représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux compris dans le site, des organisations non gouvernementales et des représentants de l'État. Il participe à la préparation et à la validation des documents d'objectifs ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en oeuvre (articles L. 414-2 et R. 414-8 et suivants du code de l'environnement).

Communauté végétale

Ensemble structuré et homogène d'organismes vivants évoluant dans un milieu (habitat) donné et à un moment donné.

Contrats Natura 2000

Outils contractuels permettant au possesseur des droits réels et personnels de parcelles situées en zone Natura 2000 de signer avec l'Etat un engagement contribuant à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des mesures et le développement de bonnes pratiques. Le contrat est une adhésion rémunérée individuelle aux objectifs du Docob sur une ou des parcelles concernées par une ou

plusieurs mesures de gestion proposées dans le cadre du Docob. Il permet l'application concrète des mesures de gestion retenues dans ce document.

Directive européenne

Catégorie de texte communautaire prévue par l'article 249 (ex-article 189) du Traité instituant la Communauté européenne (Traité signé à Rome, le 25 mars 1957). « La directive lie tout État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux instances nationales la compétence quant à la forme et aux moyens ». Elle nécessite de la part des États concernés une transposition dans leurs textes nationaux. La transposition des directives Oiseaux et Habitats a été effectuée à travers, notamment, les articles L. 414-1 à L. 414-7 et les articles R.414-1 à R.414-24 du CE. Elle prévoit une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque État le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir.

Directive « Habitats naturels, faune, flore sauvages »

Appellation courante de la Directive 92/43/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Ce texte est l'un des deux piliers au réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones spéciales de conservation (ZSC), ainsi que la protection d'espèces sur l'ensemble du territoire métropolitain, la mise en oeuvre de la gestion du réseau Natura 2000 et de son régime d'évaluation des incidences.

Directive "Oiseaux sauvages"

Appellation courante de la Directive 79/409/CE du Conseil des communautés européennes du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Ce texte fonde juridiquement également le réseau Natura 2000. Il prévoit notamment la désignation de Zones de protection spéciale (ZPS).

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Agriculture et de la pêche, placé sous l'autorité du préfet. Ses domaines d'intervention sont la gestion des crédits nationaux ou communautaires et la mise en oeuvre des réglementations. Il possède aussi une fonction juridictionnelle et des compétences dans la mise en place des mesures de gestion des milieux naturels, aquatiques et des zones humides.

Direction régionale de l'environnement (DIREN)

Service déconcentré du ministère en charge de l'Ecologie ayant pour missions : d'organiser, coordonner et gérer l'ensemble des données et des connaissances relatives à l'environnement, de participer à la définition et à la mise en oeuvre des méthodes d'études, d'aménagement, de gestion et de protection des milieux naturels et de leurs ressources, de contribuer à la prise en compte de l'environnement urbain et de promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité, de veiller à la bonne application des législations relatives à l'environnement.

Dynamique de la végétation

En un lieu et sur une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation. Selon que ces modifications rapprochent ou éloignent la végétation du climax, l'évolution est dite progressive ou régressive.

Document d'objectifs (Docob)

Document d'orientation définissant pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en oeuvre. Ce document de gestion est élaboré par le comité de pilotage qui choisit un opérateur en concertation avec les

acteurs locaux et avec l'appui de commissions ou groupes de travail. Il est approuvé par le préfet (articles L.414-2 et R. 414-9 du code de l'environnement).

Embranchement

Grande division de la classification classique des espèces vivantes (ex : vertébrés, invertébrés.)

Espèce indicatrice

Espèce dont la présence à l'état spontané renseigne qualitativement ou quantitativement sur certains caractères écologiques de l'environnement.

Espèce d'intérêt communautaire

Espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique (c'est-à-dire propre à un territoire bien délimité ou à un habitat spécifique) énumérée :
- soit à l'annexe II de la directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation,
- soit aux annexes IV ou V de la Directive « Habitats, faune, flore » et pour lesquelles des mesures de protection doivent être mises en place sur l'ensemble du territoire.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Espèce ou habitat en danger de disparition sur le territoire européen des États membres. L'Union européenne porte une responsabilité particulière quant à leur conservation, compte tenu de la part de leur aire de répartition comprise en Europe (signalés par un astérisque dans les annexes I et II de la Directive 92/43/CEE).

Espèce migratrice régulière d'oiseaux

Espèce effectuant des déplacements entre ses zones de reproduction et ses zones d'hivernage, pouvant justifier la désignation d'une Zone de Protection spéciale lorsque le site est régulièrement fréquenté par elles.

État de conservation d'une espèce (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'une espèce sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- les données relatives à la dynamique de la population de l'espèce en question indiquent que cette espèce continue, et est susceptible de continuer à long terme, à constituer un élément viable des habitats naturels auxquels elle appartient,
- l'aire de répartition naturelle de l'espèce ne diminue ni ne risque de diminuer dans un avenir prévisible,
- il existe et il continuera probablement d'exister un habitat suffisamment étendu pour que ses populations se maintiennent à long terme.

État de conservation d'un habitat naturel (définition extraite de la directive Habitats)

Effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen des États membres. L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable » lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension,
- la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible,

- l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

La notion d'état de conservation rend compte de « l'état de santé » des habitats déterminé à partir de critères d'appréciation. Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation peut être favorable, défavorable inadéquat ou défavorable mauvais. Une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir. Cette évaluation sert à définir des objectifs et des mesures de gestion dans le cadre du Docob afin de maintenir ou rétablir un état équivalent ou meilleur. Dans la pratique, le bon état de conservation vise un fonctionnement équilibré des milieux par rapport à leurs caractéristiques naturelles.

Études et notices d'impact

Évaluation environnementale définie par les articles L.122-1 à L.122-3 et R.122-1 à R.122-11 du code de l'environnement.

Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000

Régime d'évaluation environnementale des plans programmes et projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 (articles L. 414-4 et L.414-5 et R. 414-19 à R. 414-24 du code de l'environnement).

Famille

Unité taxonomique qui regroupe les genres qui présentent le plus de similitude entre eux (ex : ursidés, canidés).

Faune

Ensemble des espèces animales présentes en un lieu donné et à un moment donné.

Flore

Ensemble des espèces de plantes constituant une communauté végétale propre à un habitat ou un écosystème donné.

Formation végétale

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Formulaire standard de données (FSD)

Document accompagnant la décision de transmission d'un projet de site ou l'arrêté désignant un site, élaboré pour chaque site Natura 2000 et transmis à la Commission européenne par chaque Etat membre. Il présente les données identifiant les habitats naturels et les espèces qui justifient la désignation du site.

Genre

Unité taxonomique rassemblant des espèces voisines, désignées par un même nom

Groupe de travail (ou commissions de travail)

Réunions thématiques de concertation liées à l'élaboration du Document d'Objectifs. Elles réunissent tous les acteurs locaux (élus, institutionnels, associations etc.) et permettent de définir les enjeux, objectifs et mesures de gestion à mettre en œuvre sur le site.

Groupement végétal

Végétation de physionomie relativement homogène, due à la dominance d'une ou de plusieurs forme(s) biologique(s).

Habitat d'espèce

Ensemble des compartiments de vie d'une espèce en un lieu donné. L'habitat d'espèce comprend les zones de reproduction, de nourrissage, d'abri, de repos, de déplacement, de migration, d'hibernation... vitales pour une espèce lors d'un des stades ou de tout son cycle biologique, défini par des facteurs physiques et biologiques. Il peut comprendre plusieurs habitats naturels.

Habitat naturel d'intérêt communautaire

Habitat naturel, terrestre ou aquatique, particulier, généralement caractérisé par sa végétation, répertorié dans un catalogue et faisant l'objet d'une nomenclature. Il est à préserver au titre du réseau Natura 2000, considéré comme menacé de disparition à plus ou moins long terme, avec une aire de répartition naturelle réduite. Habitat particulièrement caractéristique de certains types de milieux ou constituant un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs des régions biogéographiques et pour lequel doit être désignée une Zone spéciale de conservation.

Habitat naturel ou semi-naturel

Cadre écologique qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'un organisme, une espèce, une population ou un groupe d'espèces animale(s) ou végétale(s). Zone terrestre ou aquatique se distinguant par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques (exemple : un habitat naturel correspond à un type de forêt : hêtraie-sapinière, pessière ; un type de prairie etc.).

Impact

Effet sur l'environnement causé par un projet d'aménagement.

Impacts cumulatifs

Appréciation conjointe des impacts de plusieurs projets d'aménagement. Les impacts cumulatifs de plusieurs projets peuvent être supérieurs à la somme des impacts de ces projets considérés individuellement.

Incidence

Synonyme d'impact. Dans le cadre de l'étude d'incidence on peut utiliser indifféremment ces deux termes.

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Installations, usines, dépôts, chantiers ou autres installations soumises aux dispositions particulières prévues par les articles L. 511-1 et suivants du code de l'environnement. Les ICPE soumises à autorisation font l'objet d'une étude d'impact conformément au décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Mesures agri-environnementales

Mesures visant une meilleure prise en compte de l'environnement (protection des eaux, des paysages ruraux, de la faune et de la flore) dans les pratiques agricoles. Elles se traduisent par des aides ou des rémunérations accordées aux agriculteurs ayant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sous la forme d'un engagement contractuel volontaire entre l'Etat, l'Europe et des exploitants agricoles pour une durée de 5 ans en général.

Natura 2000

Réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé des Zones de protection spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Structure porteuse

Structure désignée par les élus du comité de pilotage Natura 2000 chargée de l'élaboration du Docob avec l'appui du comité de pilotage et des groupes de travail locaux. Elle peut réaliser elle-même l'intégralité de la mission ou travailler en sous-traitance. Pour la phase de suivi, d'animation du Docob, une nouvelle structure porteuse est désignée mais rien n'empêche qu'elle soit la même que celle de la phase précédente.

Ordre

Unité taxonomique regroupant plusieurs familles (ex. : rosales).

Phanérogame

Grande division systématique rassemblant les plantes à fleurs.

Physionomie

Aspect général d'une végétation.

Phytosociologie

Science qui étudie les communautés végétales. Discipline botanique étudiant les relations spatiales et temporelles entre les végétaux et leur milieu de vie, les tendances naturelles que manifestent des individus d'espèces différentes à cohabiter dans une communauté végétale ou au contraire à s'en exclure.

Propositions de Sites d'importance communautaire (pSIC)

Sites proposés par chaque État membre à la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore".

Ptéridophytes

Embranchement du règne végétal qui regroupe notamment les fougères, les prêles, les lycopodes, les sélaginelles et les isoètes.

Raisons impératives d'intérêt public majeur

À l'instar de la Convention de Ramsar, la directive Oiseaux et la directive Habitats adoptent le concept de «raisons impératives d'intérêt public majeur» pour justifier la réalisation d'un projet malgré une évaluation négative. Si l'expression elle-même n'est pas définie, l'article 6 paragraphe 4 de la directive Habitats stipule que les raisons impératives d'intérêt public majeur ne sont examinées qu'en «l'absence de solutions alternatives». L'article ne s'applique pas aux projets qui relèvent exclusivement de l'intérêt d'entreprises ou de particuliers. Exemple de raison impérative d'intérêt public majeur : lutte contre le chômage en Allemagne en 1990 après la réunification.

Région biogéographique

Entité naturelle homogène dont la limite repose sur des critères de climat, de répartition de la végétation et des espèces animales et pouvant s'étendre sur le territoire de plusieurs États membres et qui présente des conditions écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes. L'Union européenne à 27 membres compte neuf régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne, méditerranéenne, annonique, steppique et littoraux de la mer noire.

La France est concernée par quatre de ces régions : alpine, atlantique, continentale, méditerranéenne.

Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen de sites naturels mis en place en application des Directives Habitats et Oiseaux (25000 sites environ). Son objectif principal est de préserver la biodiversité, d'assurer le maintien des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable, voire leur rétablissement lorsqu'ils sont dégradés, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Cet objectif peut requérir le maintien, voire l'encouragement, d'activités humaines adaptées. Il est composé des Zones de protection Spéciale (ZPS) et des Zones spéciales de conservation (ZSC).

Section

Division taxonomique d'un genre, d'une famille, etc.

Sites d'importance communautaire (SIC)

Sites sélectionnés, sur la base des propositions des États membres, par la Commission européenne pour intégrer le réseau Natura 2000 en application de la directive "Habitats, faune, flore" à partir des propositions des États membres (pSIC) à l'issue des séminaires biogéographiques et des réunions bilatérales avec la Commission européenne. La liste nominative de ces sites est arrêtée par la Commission européenne pour chaque région biogéographique après avis conforme du comité « Habitats" (composé de représentants des États membres et présidé par un représentant de la Commission). Ces sites sont ensuite désignés en Zones spéciales de conservation (ZSC) par arrêtés ministériels.

Station

Étendue de terrain, de superficie variable, homogène dans ses conditions physiques et biologiques (mésoclimat, topographie, composition floristique et structure de la végétation spontanée).

Syntaxon

Groupe végétal identifié, quel que soit son rang dans la classification phytosociologique.

Systématique

Classification des êtres vivants selon un système hiérarchisé en fonction de critères variés parmi lesquels les affinités morphologiques, et surtout génétiques, sont prépondérantes. La classification hiérarchique traditionnelle s'organise depuis le niveau supérieur vers le taxon de base dans l'ordre suivant : règne, embranchement, classe, ordre, famille, genre, espèce.

Taxon

Unité quelconque (famille, genre, espèce, etc.) de la classification zoologique ou botanique.

Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)

Inventaire scientifique national dressé en application d'un programme international de Birdlife International visant à recenser les zones les plus favorables pour la conservation des oiseaux. C'est notamment sur la base de cet inventaire que sont délimitées les ZPS.

Zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)

Lancée en 1982, cette campagne d'inventaires a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On en distingue deux types : les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs (parfois de petite taille) de grand intérêt biologique ou écologique ; les ZNIEFF de type II qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Zones de protection spéciale (ZPS)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des espèces d'oiseaux figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié et des espèces d'oiseaux migrateurs. Sites de protection et de gestion des espaces importants pour la reproduction, l'alimentation, l'hivernage ou la migration des espèces d'oiseaux sélectionnés par la France au titre de la directive « Oiseaux » dans l'objectif de mettre en place des mesures de protection des oiseaux et de leurs habitats. La désignation des ZPS s'appuie généralement sur les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO), fruit d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement. La désignation des Zones de Protection Spéciale se fait par parution d'un arrêté ministériel au Journal Officiel, puis notification du site à la commission européenne.

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones constitutives du réseau Natura 2000, délimitées pour la protection des habitats naturels et des espèces (hors oiseaux) figurant dans l'arrêté du 16 novembre 2001 en application de la directive "Habitats, faune, flore" où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement dans un état favorable des habitats et/ou espèces pour lesquels le site est désigné.

Annexe 3 : liste des cartes

Liste des cartes	numéro	page
Carte de localisation du site	1	11
Carte officielle (FSD) des limites du site au 25000ème	2	12
Carte des aires protégées sur le site	3 et 4	16 et 17
Cartes des activités humaines	5	22
Cartes des espèces d'intérêt communautaire (92/43 ou 79/409)	6 à 25	57 à 76
Carte des grands objectifs de gestion	néant	
Carte de localisation des mesures	néant	
Carte de l'état de conservation des espèces de la directive (92/43 ou 79/409)	néant	

Annexe 4 : codes FSD

CODE	DESCRIPTION (en français)	CODE	DESCRIPTION (en français)
100	mise en culture	601	golf
101	modification des pratiques culturales	602	complexe de ski
102	fauche/coupe	603	stade
110	épandage de pesticides	604	circuit, piste
120	fertilisation	605	hippodrome
130	irrigation	606	parc d'attraction
140	pâturage	607	terrain de sport
141	abandon de systèmes pastoraux	608	camping, caravane
150	remembrement	609	autres complexes de sports et de loisirs
151	élimination des haies et boqueteaux	610	centres d'interprétation
160	gestion forestière	620	sports et loisirs de nature
161	plantation forestière	621	sports nautiques
162	artificialisation des peuplements	622	randonnée, équitation et véhicules non motorisés
163	replantation forestière	623	véhicules motorisés
164	éclaircissage	624	escalade, varape, spéléologie
165	élimination des sous-étages	625	vol-à-voile, delta plane, parapente, ballon
166	élimination des arbres morts ou dépérissants	626	ski, ski hors piste
167	déboisement	629	autres sports de plein air et activités de loisirs
170	élevage du bétail	690	autres loisirs et activités de tourisme
171	stock feeding	700	pollutions
180	brûlage	701	pollution de l'eau
190	autres activités agricoles et forestières	702	pollution de l'air
200	pêche, pisciculture, aquaculture	703	pollution du sol
210	pêche professionnelle	709	autres formes ou formes associées de pollution
211	pêche à poste	710	nuisances sonores
212	pêche hauturière	720	piétinement, surfréquentation
213	pêche aux arts traînants	730	manoeuvres militaires
220	pêche de loisirs	740	vandalisme
221	bêchage pour appâts	790	autres pollutions ou impacts des activités humaines
230	chasse	800	comblement et assèchement
240	prélèvements sur la faune	801	poldérisation
241	collecte (insectes, reptiles, amphibiens)	802	modification du profil des fonds marins des estuaires et des zones humides
242	désairage (rapaces)	803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous
243	piégeage, empoisonnement, braconnage	810	drainage

244	autres prélèvements dans la faune	811	gestion de la végétation aquatique et des rives à des fins de drainage
250	prélèvements sur la flore	820	extraction de sédiments (lave,...)
251	pillage de stations floristiques	830	recalibrage
290	autres activités de pêche, chasse et cueillette	840	mise en eau
300	extraction de granulats	850	modification du fonctionnement hydrographique
301	carrières	851	modification des courants marins
302	enlèvement de matériaux de plage	852	modification des structures
310	extraction de la tourbe	853	gestion des niveaux d'eau
311	extraction manuelle de la tourbe	860	dumping, dépôt de dragage
312	extraction mécanique de la tourbe	870	endiguages, remblais, plages artificielles
320	recherche et exploitation pétrolière	871	défense contre la mer, ouvrages de protection côtiers
330	mines	890	autres changements des conditions hydrauliques induits par l'homme
331	activités minières à ciel ouvert	900	érosion
340	salines	910	envasement
390	autres activités minières et d'extraction	920	assèchement
400	urbanisation, industrialisation et activités similaires	930	submersion
401	zones urbanisées, habitat humain	940	catastrophes naturelles
402	urbanisation continue	941	inondation
403	habitat dispersé	942	avalanche
409	autres formes d'habitats	943	éboulement, glissement de terrain
410	zones industrielles ou commerciales	944	tempête, cyclone
411	usine	945	volcanisme
412	stockage industriel	946	tremblement de terre
419	autres zones industrielles/commerciales	947	raz de marée
420	décharges	948	incendie naturel
421	dépôts de déchets ménagers	949	autres catastrophes naturelles
422	dépôts de déchets industriels	950	évolution biocénotique
423	dépôts de matériaux inertes	951	accumulation de matières organiques
424	autres décharges	952	eutrophisation
430	équipements agricoles	953	acidification
440	entreposage de matériaux	954	envahissement d'une espèce
490	autres activités d'urbanisation industrielle ou similaire	960	relations interspécifiques à la faune
500	réseau de communication	961	compétition (ex: goéland/sterne)
501	sentier, chemin, piste cyclable	962	parasitisme
502	route, autoroute	963	apport de maladie
503	voie ferrée, TGV	964	pollution génétique
504	zones portuaires	965	prédation

505	aérodrome	966	antagonisme avec des espèces introduites
506	aéroport, hélicoptère	967	antagonisme avec des animaux domestiques
507	pont, viaduc	969	autres formes ou formes associées de compétition à la faune
508	tunnel	970	relations interspécifiques à la flore
509	autres réseaux de communication	971	compétition
510	transport d'énergie	972	parasitisme
511	ligne électrique	973	apport de maladie
512	pipe line	974	pollution génétique
513	autres formes de transport d'énergie	975	manque d'agents pollinisateurs
520	navigation	976	dégâts de gibier
530	amélioration de l'accès du site	979	autres formes ou formes associées de compétition à la flore
590	autres formes de transport et de communication	990	autres processus naturels
600	équipements sportifs et de loisirs		